

THESE DE GEOGRAPHIE ECONOMIQUE ET REGIONALE,

PRESENTEE A L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE,

UFR DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT,

POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT(NOUVEAU REGIME) DE L'UNIVERSITE,

50377
1994
211.2

CCO gen 2010 1532

50377
1994
211-2

PAR Eric GLON

SOUS LA DIRECTION DE Jean-Pierre RENARD

ZONES D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT LOCAL:

L'EXEMPLE DU SEUIL DE L'ARTOIS

TOME 2



SOUTENUE LE 11 JANVIER 1994 DEVANT LE JURY COMPOSE DE

MESSIEURS LES PROFESSEURS DE GEOGRAPHIE:

**P. BRUYELLE, président de jury, Lille 1.
P. LIMOUZIN, rapporteur, université Jules Vernes, Amiens
J. MALEZIEUX, rapporteur, Paris 1.
G. DOREL, Paris 1.
J-P. RENARD, Lille 1**

POUR UN INTERFACE DU SEUIL DE L'ARTOIS

L'expansion économique actuelle des communes du Seuil de l'Artois souffre de plusieurs lacunes. Le développement local manque d'abord de cohérence puisque l'accueil effectif d'entreprises sur les ZA semble apparaître comme un succès suffisant pour que l'on n'envisage guère de négocier les effets induits de ces nouvelles créations non seulement par rapport au tissu économique local, mais aussi pour orienter le travail de prospection auprès des entreprises afin d'envisager un développement cohérent. Le deuxième problème réside dans l'absence d'hypothèses d'aménagement à l'échelle d'un micro espace régional, d'où le risque de voir se renforcer les déséquilibres spatiaux avec d'une part l'axe des villes moyennes, conforté dans son rôle de "région centrale", et d'autre part la périphérie rurale connaissant une marginalisation accrue. Il est impossible d'envisager l'émergence d'un interface du Seuil de l'Artois sans résoudre ces trois problèmes. Comment y parvenir? Le renforcement de la collaboration intercommunale et la recherche d'un développement local autocentré doivent engendrer la maîtrise d'un développement local cohérent, alors que l'avènement d'un réseau de villes ainsi que l'objectif de l'émergence d'un "district industriel" constituent les deux axes essentiels pour envisager un aménagement global à l'échelle du Seuil de l'Artois. La conception interne des ZA, marquée par l'absence de projets structurants avec exploitation des effets induits de l'implantation d'activités, les caractéristiques des entreprises (rareté des relations entre entreprises, fréquence des activités commerciales et de services de base très diverses, peu génératrices d'effets entraînants) ne nous permettent pas de dégager des dominantes fonctionnelles afin d'envisager la création de filières cohérentes de développement alors qu'il s'agit d'un de nos objectifs majeurs. Soucieux de le respecter, toutes nos propositions prennent en compte les entreprises présentes dans le tissu économique local et non pas celles implantées uniquement sur les ZA afin d'orienter leur vocation de manière plus volontariste.

3-1 - POUR UNE MAITRISE DU DEVELOPPEMENT LOCAL.

Les objectifs essentiels sont ici d'éviter les abus en cours, liés au laissez-faire et à la concurrence acharnée entre les communes, dont la multiplication croissante des ZA et l'absence de gestion raisonnée de l'espace local sont les parfaites illustrations.

3-1-1 - LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION INTERCOMMUNALE.

A) Un cadre législatif à risques.

a) Des structures de coopération aux compétences très inégales.

Par son caractère très incitatif, la loi du 6 février 1992 va renforcer la coopération intercommunale en France mais son application va entraîner une juxtaposition de structures de collaboration très variées, car les nouvelles promues, au nombre de deux, (communautés de communes, communautés de villes) peuvent revêtir des formes multiples en raison des différentes options possibles en matière de fiscalité pour les communautés de communes, alors que les anciennes formes de coopération peuvent être maintenues. En étant l'initiateur de ZA, en assumant la prospection auprès des entreprises, en recourant à l'unification progressive des taux de TP sur le territoire couvert par la communauté de villes, celle-ci apparaît comme une structure forte capable de concentrer son expansion économique sur quelques projets majeurs en évitant notamment une consommation fractionnée de l'espace par le biais de l'essor immodéré des ZA comme cela pouvait être le cas dans les principales agglomérations avant l'application de la nouvelle loi. Ces structures fortes concernent le monde urbain alors que l'espace rural peut opter pour des instances de coopération moins complètes et puissantes sur le plan financier du fait de leur moindre peuplement. Un périmètre couvert par une communauté de villes peut voisiner un ensemble de communes rurales intégré dans un SIVOM. Généralement dépourvu de compétences sur le plan économique, celui-ci maintient donc le droit de créer des ZA pour chaque commune mais ces projets seront moins importants et moins affinés que ceux que l'on trouve dans la communauté de villes voisine. Non seulement la probabilité de réussite des ZA sera moindre dans les espaces couverts par les SIVOM ou également par les communautés de communes privilégiant le régime de fiscalité additionnelle des quatre taxes locales, mais les emprises liées aux ZA risquent de se multiplier et hypothèquent alors grandement la gestion raisonnée de l'espace. Ce problème reste également entièrement posé lorsqu'une communauté maintient une structure de coopération antérieure à l'application de la loi du 6 février 1992 comme les districts (Arras, Saint-Quentin) à fiscalité propre pratiquant la fiscalité additionnelle des quatre taxes locales puisque chaque commune membre garde le droit de créer des ZA. La question est donc de savoir comment il est possible de minimiser ces clivages spatiaux, opposant notamment l'espace rural et le monde urbain mais aussi d'éviter la multiplication des emprises liées aux ZA aussi bien dans l'espace rural que dans l'espace urbain. S'agissant là des objectifs indirects de la loi du 6 février 1992 avant son entrée en vigueur, il nous faut admettre que son application ne permet pas pour l'instant de les atteindre, comme en témoigne les propositions d'inscription au schéma départemental

recueillies par les commissions départementales de la coopération intercommunale présentes dans les préfetures de chaque département. Or, ces deux problèmes majeurs risquent d'autant plus d'agir comme des freins qu'ils s'accompagnent d'un réveil des particularismes locaux. Nous nous attachons à en montrer les conséquences avant d'évoquer les propositions destinées à compléter la loi du 6 février 1992.

b) Le réveil des particularismes locaux.

Chargée de l'élaboration du schéma de la collaboration intercommunale, chaque commission départementale a fait des propositions qui alimentent un vaste débat notamment dans les campagnes. Totalement occulté par les grands médias, à l'exception de la presse écrite locale et régionale (La voix du Nord, Le courrier picard) comme le montrent les documents ci-joints (photographies 11 et 12) alors qu'il est porteur d'enjeux importants, ce débat qui réunit les maires à l'échelle d'un ou de plusieurs cantons, les députés des circonscriptions intéressées, les représentants de la préfecture, témoigne de la vitalité de la vie démocratique à l'échelon local. Les échanges d'idées, les propositions ont mis en valeur la divergence d'intérêt entre les représentants de l'état, chargés de populariser l'esprit de la loi, et les élus des petites communes soucieux de préserver leurs prerogatives. Les premiers justifient la nécessité de la collaboration afin d'élaborer des instances de décisions plus fortes dans un cadre européen à l'heure où le développement économique local est de plus en plus tributaire de décisions internationales alors que les seconds insistent sur la prise en compte des particularismes locaux.

Trois questions majeures apparaissent néanmoins. Au problème de la dépopulation, voire de la désertification en zone rurale, responsables politiques et représentants de l'état répondent que ces difficultés cruciales peuvent faire l'objet de mesures spécifiques dans le cadre du plan état région et que ce thème sera privilégié lors du CIAT (conseil interministériel pour l'aménagement du territoire) prévu en juin 1993. Au problème de la concentration accrue de la taxe professionnelle sur les pôles urbains, la loi entend montrer que la collaboration intercommunale peut permettre d'envisager des initiatives économiques plus solides pouvant être soutenues par la dotation de développement rural prévue par la nouvelle loi, susceptibles de freiner ou de stopper la dépopulation. Aux élus locaux de se prendre en charge et d'opter pour la formule de coopération intercommunale la plus audacieuse, c'est à dire ici la communauté de communes ou la fiscalité additionnelle accompagne la fiscalité spécialisée sur les activités intercommunales et un taux de TP de zone perçu par la communauté. En

Réunion des maires du canton de Pas-en-Artois

L'intercommunalité, toujours au cœur des débats

Les vingt cinq maires du canton de Pas-en-Artois ou leurs représentants se sont retrouvés, vendredi soir, à la salle des fêtes de Puisieux, pour une réunion d'information présidée par M. Michel Lavenseau, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture. Présence également du député maire d'Hénin-sur-Cojeul, M. Jean-Pierre Défontaine, du sénateur maire de Bapaume Jean-Paul Delevoye, et de M. Albert Rivaux, conseiller général de Pas-en-Artois, et des responsables des administrations.

L'intercommunalité fut une nouvelle fois au centre des débats. M. Gérard Haviez, maire de Souastre, expliqua qu'outre quatre communes dans le canton, les autres ont moins de trois cents habitants. « Lorsque la commune a payé un employé communal, un secrétaire de mairie, et par ailleurs le fonctionnement d'une école, elle a liquidé la charge globale de fonctionnement, et nous puissions dans le budget. Nous n'avons plus aucune chance de nous développer, si nous n'entrons pas dans une forme d'intercommunalité (...) si on projette la situation sur le long terme, cela n'ira qu'en se dégradant ».

Le maire de Souastre expliqua par ailleurs qu'avec le vieillissement de la population, il va falloir s'attendre à avoir 50 % des habitations exonérées de la taxe d'habitation. La réforme de la taxe sur le fon-



Les maires du canton de Pas-en-Artois.

cier non bâti va également aggraver le financement des petites communes.

Contrat de plan et ruralité

M. Delevoye, sénateur maire de Bapaume, expliqua que dans le contrat de plan, la ruralité n'était pas ignorée. Il dit, par ailleurs, qu'on assistait à « une redistribution internationale de l'économie. La difficulté est de concilier compétitivité nationale et politique sociale élevée ».

« Si les décideurs économiques ont de plus en plus des stratégies de communication, cela conduit davantage encore à une désertification des zones rurales et une concen-

tration de la taxe professionnelle. Le sénateur-maire de Bapaume évoqua également la politique agricole commune et ses conséquences. « L'Etat doit mettre en place des mécanismes de correction (...) On doit aller vers un rééquilibrage au sein d'une communauté de communes ». Et d'ajouter qu'il convenait de « réfléchir en terme de complémentarité, c'est-à-dire comment mettre en commun un certain nombre de moyens : habitat, animation, transports, ... mais ne pas faire une communauté de communes uniquement pour l'argent ».

Communauté de communes : réponse intéressante

« Le problème à se poser est de déterminer l'enjeu du canton. Si il y a un enjeu, est-ce que je peux y répondre seul ? Sinon, comment atteindre l'objectif ? La communauté de communes peut alors apparaître comme une réponse intéressante ».

M. Jean-Paul Delevoye expliqua aussi que l'argent facile, c'était terminé. « Après les trente glorieuses, on va vivre dix années difficiles, apprenons à gérer entre les besoins et les moyens. Il ne faut pas dépenser de l'argent quand on

n'en a pas, et éviter le piège du renfermement sur soi ».

Importance du problème de la ruralité

M. Jean-Pierre Défontaine, député maire, épousa certains propos avancés par le sénateur Jean-Paul Delevoye. Il rappela la difficulté de gestion des petites communes, mais néanmoins le fait que les 36 000 communes de France constituaient une richesse d'individualités. « Mais c'est aussi un handicap, parce que nous avons un problème, celui d'être trop petit ». Et d'ajouter que cette communauté de communes « doit permettre de mieux appréhender le problème, mais n'est pas une fin en soi ».

Il faut mettre un frein au basculement qui s'opère vers les cités urbaines. Au conseil régional, j'ai attiré l'attention de mes collègues de l'importance qu'il y a, à prendre en compte aujourd'hui le problème de la ruralité. Pour apporter des solutions, M. Défontaine a rappelé l'importance du rôle de l'Etat, des organisations de marché, des élus. Il a appelé à une solidarité nationale en faveur du monde rural, « sinon on ira vers une situation dramatique ». Le député-maire d'Hénin-sur-Cojeul expliqua que la première étape pouvait être cette communauté de communes.

Ne nombreuses questions ont ensuite été posées aux élus et représentant de l'Etat par les maires présents vendredi soir à la salle des fêtes de Puisieux.



Les élus, autour de M. Lavenseau, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

Photographie 11

L'intercommunalité, toujours au cœur des débats.

Source: La Voix du Nord, 31 janvier et 1 février 1993.

La Voix du Nord
11 et 12 juillet 1993

MARCOEUIL (NORD-OUEST D'ARRAS)

L'intercommunalité devient un carrefour obligatoire

Ces derniers jours, M. Jean-Marie Truffier, maire et conseiller général, a invité les maires de quinze communes à se réunir pour étudier le problème de l'intercommunalité.

L'échéance du choix arrive à grands pas et l'on sera très vite au 31 décembre 1993. Après cela... Certains regretteront, peut-être, de s'être posé trop de questions.

Les maires avaient entre les mains, le compte rendu de la dernière séance du 21 avril 1993. Les maires ou leurs représentants délégués venaient de Maroeuil, Etrun, Duisans, Acq, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Ecurie, Roclin-court, Agnez-lez-Duisans, Noyelle-en-L'eau, Gouves, Lattre-Saint-Quentin, Montescourt.

En quelques mots, M. Truffier rappela que les conseils municipaux avaient jusqu'à la fin de l'année pour établir leur choix. « **Après cette date, la coopération intercommunale sera effective... Nous représentons, ici, près de 11.000 habitants. Nous devons former un même convoi pour travailler dans le même sens. Nous devons mener des actions communes et regarder devant nous. Le tout est de savoir ce que chaque commune peut apporter...** ».

■ **Quel pourrait être le périmètre de ce regroupement ?**

□ Ce pourrait être un périmètre autour d'Arras avec venue du Syndicat des vallées de la Scarpe et du Gy et du Syndicat d'eau de la Vallée du Gy. On pourrait y adjoindre des communes limitrophes qui le souhaitent.

■ **Compétences ?** Aménager les espaces, rechercher un développement économique, sauvegarder les services existants des ordures ménagères et de l'eau sans négliger les compétences propres à chaque commune.

■ **Fiscalité :** se fixer un minimum.

■ **Composition du conseil communautaire.** Lors de la réunion du 21 avril 1993, il a été décidé : Acq 3 sièges, Ecurie 2, Maroeuil 6, Neuville-Saint-Vaast 4, Duisans 4, Etrun 2, Mont-Saint-Eloi 4 et Roclin-court 3.

Il faut se rendre compte de la vocation rurale de ces communes. Il faut donc la conserver et la protéger en aménageant les



Quelques-uns des représentants des communes

(Ph. "La Voix")

deux vallées, en unifiant les structures existantes et leur gestion.

La parole aux maires

La parole était alors donnée aux maires. Certains pensent que chacun doit rester dans sa vallée, qu'un regroupement de cinq à six communes est suffisant, que chaque commune a son ou ses pôles d'achat.

Ces remarques sont exactes et pourtant les habitants des deux vallées doivent venir dans la capitale artésienne pour les hôpitaux, les lycées. Aucune commune n'a de telles prérogatives de structures de même pour le football professionnel.

M. Duez, maire de Roclin-court, à la lecture d'un des paragraphes de la délibération du conseil municipal de Duisans, en date du 14 juin, demande quelques rectifications. Il y est écrit : « **Le conseil municipal est attaché à une communauté de communes à vocation rurale ayant pour objectif l'aménagement et la protection des vallées du Gy et de la Scarpe qui constituent une unité géographique et humaine homogène** ». M. Duez souhaite que cette phrase soit revue car sa commune n'appartient à aucune des deux vallées. Comme quoi les vallées ont besoin l'une de l'autre car le Gy se jette dans la Scarpe.

Certains craignent aussi

qu'une commune plus importante n'écrase les autres et détienne les monopoles.

Franchissons une première étape

M. Jean-Marie Truffier : « **Il faut lutter contre la désertification de nos communes rurales et surtout la désertification culturelle. Il faut interroger les communes pour savoir comment sont liés leurs problèmes. Il faut baptiser notre communauté de communes...** ». Déjà des projets sont en cours comme l'assainissement pour Maroeuil, Duisans, Etrun en 1995. Chaque petite commune a ses habitudes qu'il faut sauvegarder et même amplifier pour trouver de nouveaux pôles d'attraction.

Le président de séance demanda aux communes de la vallée du Gy de se réunir rapi-

dement pour élaborer leur choix, savoir de quel côté elles vont se pencher. « **Il n'y a que vous qui puissiez bouger et choisir** ».

On souleva encore bien d'autres questions. « **Mais, il reste important, dit le président, d'organiser une réunion de mise au point. En tout cas, il est important de trouver une solution au sein de chaque conseil municipal en vue d'une réunion qui pourrait avoir lieu fin octobre. Nous pourrions encore tous nous revoir avant de prendre la délibération définitive par commune** ».

On l'a senti nettement, les « petits » ont peur. Ils veulent garder toutes leurs prérogatives communales tout en souhaitant un développement harmonieux pour leurs administrés. Le temps devrait estomper ces craintes.

Photographie 12

L'intercommunalité devient un carrefour obligatoire
Source: La Voix du Nord, 11 et 12 juillet 1993.



coincidant avec la perte d'une prérogative communale, la perspective d'une TP communautaire constitue le troisième problème, car elle suscite inévitablement un blocage psychologique. Cet intense débat, plus rapide dans les principales agglomérations en raison de la présence d'anciennes structures de coopération (Arras, Saint-Quentin) ou de projet bien avancé (Cambrai), soulève des questions importantes mais est parfois terni par les querelles de clocher ou les rivalités politiques au moment de choisir la formule de coopération et d'en fixer les limites spatiales.

Le Bapalmois devait initialement figurer dans une seule communauté de communes en englobant les secteurs de Bapaume, Bertincourt, et Croisilles mais les propositions inscrites au schéma départemental du Pas-De-Calais du 14 janvier 1993 en prévoient finalement 3 pour chacun des secteurs. Ce revirement ne repose pas uniquement sur le devenir de la TP, comme nous l'avons précédemment évoqué, mais sur des divergences locales. Le nouveau cadre législatif a servi de base à une réflexion globale (Bapaume) orchestrée par un élu et responsable politique important (Jean-Pierre Delevoye-sénateur maire de Bapaume-Responsable régional du RPR) alors que les maires des cantons de Bertincourt et Croisilles entendaient se servir de ce nouveau contexte pour obtenir rapidement des subventions afin de résoudre de manière transitoire des difficultés locales particulières plutôt que d'envisager des projets d'ensemble. A cette divergence de vue s'est ajoutée indirectement la volonté de contrer une nouvelle responsabilité locale potentielle pour le maire de Bapaume. Cette position hégémonique était d'autant plus mal ressentie que les secteurs de Bertincourt et de Croisilles n'entendaient pas être défavorisés par des projets qui auraient éventuellement privilégiés le secteur de Bapaume. Les communes (Escaudœuvres) ou groupements de communes (district de Saint-Quentin) dirigés par les élus communistes justifient leur position par le refus de voir disparaître la commune comme instance de décisions, au nom d'arguments historiques et par souci de préserver la transparence de la vie locale. Les considérations politiques seraient incomplètes si l'on omettait de préciser que les communistes n'approuvent pas l'application locale d'une loi proposée par le gouvernement socialiste de Pierre Bérégovoy et sont soucieux de préserver leurs bastions municipaux de moins en moins nombreux. La commune d'Escaudœuvres, riche d'une taxe professionnelle abondante, a refusé d'adhérer à la communauté de villes de Cambrai dirigée par l'ancien maire UDF de cette ville, Jacques Legendre, pour désaccord politique mais aussi par crainte d'une perte d'influence ou du pouvoir sur la commune qu'il dirige. Comment assurer le développement de l'intercommunalité sans que sa conception ne soit viciée par

une prise en compte des particularismes locaux et les considérations politiques locales, tout en évitant la multiplication des ZA et le renforcement du contraste spatial préjudiciable à l'espace rural?

B) Quelles propositions?

a) Des mesures fiscales et financières.

Il est possible de surmonter les problèmes existants, non pas par la création de nouvelles aides ou ponctions fiscales suscitant des réticences, mais par des modifications et des réorientations des mesures déjà appliquées en renforçant le caractère incitatif de la loi du 6 février 1992 afin de contribuer à une intercommunalité plus efficace.

Une des premières mesures consiste à **généraliser l'unification des taux de taxe professionnelle à la fois pour les anciennes et pour les nouvelles formes de coopération intercommunale**. Quel est l'intérêt d'une telle mesure? L'unification se faisant sur un délai relativement court à partir d'une moyenne pondérée des taux pratiqués pour l'ensemble des communes concernées, le résultat équivaut à un nivellement vers le haut pour les communes qui pouvaient auparavant être défavorisées par un taux communal plus faible que dans les communes voisines. Le taux de taxe professionnelle étant fixé à 13,09% pour la communauté de villes de Cambrai, les communes d'Anneux et de Cagnoncles qui connaissaient les taux communaux les plus bas puisqu'ils étaient respectivement de 5,05% et de 4,75% en 1992 seront dans la même situation que Cambrai en 1999 alors que le taux pratiqué dans cette commune était de 13,99%. Les réticences exprimées par les communes vis à vis de la nouvelle loi étant essentiellement justifiées par la crainte de voir disparaître une source communale de revenus majeure au profit éventuellement d'une communauté, l'unification des taux de TP présente un double avantage. En présence d'une structure de coopération économique assez lâche ou en l'absence de toute forme de collaboration de ce type, le développement des ZA sur chaque territoire communal ne peut plus être motivé par la volonté de fixer des entreprises en profitant d'un taux de TP inférieur à celui de la commune voisine possédant également une ZA. Le nivellement des taux de TP sur un espace pluricommunal profitant aux communes qui possédaient auparavant les taux les plus faibles, celles-ci ne sont plus tentées par la multiplication des sites d'entreprises sur un même territoire communal afin d'accroître les probabilités d'accueil d'entreprises et ainsi de compenser un taux communal de TP plus faible que dans la commune voisine. Une telle mesure prépare également les communes à une coopération économique plus efficace. En

étant soucieux de préserver le caractère incitatif de la loi, l'unification généralisée des taux de TP pour toute structure de coopération intercommunale reste une mesure limitée car les communes conservent le droit de développer des ZA communales. Elles sont d'autant plus amenées à le faire que la forme de coopération ne porte pas sur le développement économique(SIVOM), qu'elle s'accompagne d'une fiscalité additionnelle(districts ou certaines communautés de communes) et non pas d'une fiscalité additionnelle partielle avec taux de TP communautaire(communauté de villes). Non seulement cette diversité n'efface pas totalement le spectre d'un développement déraisonnable des ZA en emprises fractionnées et éclatées mais elle peut perpétuer et accroître les contrastes spatiaux entre l'espace urbain et l'espace rural dans la mesure où celui-ci témoigne des plus vives réticences vis à vis de la nouvelle loi tout en ayant le plus besoin de renforcer les solidarités pour résoudre ses difficultés et faire face au développement croissant des principales agglomérations. Il conviendrait d'expliquer aux élus ruraux pour faciliter leur prise de conscience que la loi du 6 février 1992 propose la forme de coopération la plus efficace sur le plan financier et économique au monde urbain(Communautés de villes, communautés urbaines) alors que les possibilités beaucoup plus souples et moins globales laissées au monde rural(SIVOM, communautés de communes avec trois options de fiscalité) le sont en fonction de la diversité des situations mais surtout des craintes auxquelles s'attendaient le législateur dans les campagnes françaises avant la présentation de la loi. L'unification des taux de TP ne valant que par des mesures complémentaires, Cinq propositions peuvent permettre de résoudre les deux problèmes essentiels auxquels nous nous heurtons.

Toute forme de coopération doit se doter d'une instance pluricommunale du développement économique même lorsque cette compétence n'est pas directement induite par la forme de collaboration choisie(SIVOM). Cette instance sera notamment chargée de la création et du développement des ZA si la communauté opte pour de tels projets. Ils ne relèvent plus alors de l'initiative communale. Les aides financières et conseils émanant des partenaires institutionnels(conseils généraux, conseils régionaux) et de l'état seront orientées vers les ZA pluricommunales et les communes dotées de documents d'urbanisme privilégiant les ZA pluricommunales. L'élaboration de POS couvrant la totalité de la communauté s'avère indispensable. Les taux de TP pratiqués par chaque commune étant généralement plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain, l'unification des taux peut s'accompagner d'une bonification de ceux-ci dans les campagnes pour chacun des nouveaux périmètres de coopération afin d'éviter de trop grandes disparités qui leur soient préjudiciables. Il paraît enfin

nécessaire de restructurer les comités d'expansion locaux , d'en créer de nouveaux à l'échelle pluricommunale et d'en faire les partenaires des instances de collaboration intercommunale dans leur développement économique. **De telles hypothèses permettent non seulement d'éviter la multiplication immodérée des ZA mais aussi d'orienter les communes rurales vers des formules de coopération prenant systématiquement en compte le développement économique et intégrant une fiscalité identique à celle proposée pour les communautés de villes, c'est à dire une fiscalité additionnelle pour trois des quatre taxes locales (taxe foncière, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) et une taxe professionnelle devenant une source de revenus communautaire.**

La loi actuelle ne permettant pas d'obliger les communes à ce choix, les diverses mesures proposées sont des aménagements qui doivent les y amener progressivement . Convaincre les communes, et notamment les communes rurales, passe par le maintien d'un intense débat local sur l'intercommunalité. En replaçant systématiquement le raisonnement dans un cadre résolument européen ou la France, forte de très nombreuses communes, souffre d'un émiettement trop grand des instances locales de décisions . Convaincre, c'est aussi le montrer aux élus locaux par des exemples précis pris à l'étranger grâce à des exposés, des documentaires, et éventuellement des échanges avec d'autres pays européens. Une coopération intercommunale efficace notamment sur le plan économique s'impose si les communes veulent plus facilement s'intégrer au marché unique européen. Plus ce débat sera approfondi et plus les communes prendront conscience que les querelles politiques locales doivent être surmontées car aujourd'hui totalement désuètes face à l'importance des enjeux dans un cadre résolument européen. Comment faire appliquer les différentes mesures proposées et en vérifier l'application effective?

b) L'état davantage présent.

Ce n'est pas tant pendant la mise en place de la nouvelle loi que le rôle de la commission départementale pose problème mais plutôt après l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le texte de loi précise que la commission est une structure permanente de réflexion et de débat dont le but essentiel est d'élaborer le schéma départemental de coopération après avoir prodigué des conseils aux collectivités locales. Non seulement le document final arrêté par le préfet n'a qu'une valeur

indicative, ce qui oblitère toute fonction efficace de contrôle de son application par la commission, mais celle-ci ne conserve ensuite qu'une fonction de proposition afin de renforcer la coopération intercommunale. Les cinq mesures que nous prodiguons doivent nécessairement s'accompagner d'une mission de contrôle du respect des engagements pris par chaque EPCI (établissement de coopération intercommunale) mais en conservant une organisation démocratique de chaque commission. L'esprit de la loi étant de faciliter la prise en charge des élus locaux par eux-mêmes, le législateur leur accorde une place prépondérante (60% de maires ou conseillers municipaux par commission départementale) dans la commission alors que le préfet assure la présidence et remplit une mission d'explication et de contrôle visant à éviter toute tentation de mise en tutelle d'un niveau de collectivité sur un autre. Il suffit de préserver l'esprit de la loi tout en modifiant légèrement la composition de la commission au-delà de la mise en place du schéma de coopération intercommunale par département. Les représentants des communes sont alors remplacés par des délégués de chaque conseil communautaire en fonction du poids démographique de chaque EPCI. Seuls les SIVOM sont représentés par des élus locaux de chaque commune et des membres de l'instance pluricommunale de développement économique, toujours en fonction de leur importance démographique. Les représentants de ces "nouvelles collectivités territoriales" composent 60% des membres de la commission. Une fois ce correctif apporté, la commission est chargée de vérifier la conformité des POS intercommunaux ainsi que toute demande de modification selon les objectifs que se sont assignés chaque EPCI, tout en prodiguant des conseils afin d'éviter une consommation anarchique de l'espace, notamment par l'essor des ZA. A ce titre, la commission peut éventuellement encourager un projet de ZA émanant de deux EPCI, par le biais d'une charte de développement et d'aménagement, et autoriser une taxe professionnelle de zone inter EPCI. La commission doit maintenir sa fonction de conseil pour éviter la répétition d'initiatives identiques d'un EPCI à un autre et donner de la cohérence au développement économique. La commission tient alors compte des directives et propositions émanant de la région, tout en encourageant la collaboration des EPCI d'une région à une autre, et la formation d'EPCI transrégionaux. Cette dernière hypothèse s'avère fondamentale pour le Seuil de l'Artois et actuellement chaque commission travaille dans le cadre strict de son département sans tenir compte de ce qui se fait chez le voisin. Pionnière par son efficacité et sa rapidité d'action, la commission du Pas-de-Calais a été contactée par celle de la Somme, non pas pour envisager des initiatives transdépartementales mais simplement pour savoir comment la dite commission

s'y prenait pour appliquer la nouvelle loi dans son département et éventuellement reprendre les mêmes initiatives.

Voilà ce que nous entendons par engagement accru de l'état. Il ne s'agit absolument pas d'un regain d'autoritarisme du pouvoir central qui pourrait être très mal ressenti par les collectivités locales mais plutôt d'une mission de contrôle et de conseil incitant davantage les communes puis les EPCI à concevoir une collaboration intercommunale efficace, porteuse de projets économiques complétant les initiatives du voisin sans s'arrêter aux frontières départementales et régionales. La maîtrise du développement local passe aussi par un développement économique cohérent. Comment y parvenir?

3-1-2- L'AVENEMENT D'UN DEVELOPPEMENT LOCAL AUTOCENTRE.

A) Un enjeu capital pour l'échelon local

a) Qu'est ce que le développement autocentré?

" C'est le type le plus évolué des aires de spécialisation productive et de petites entreprises" selon Gioacchino Garofoli¹. Il est basé sur une forte division du travail entre des entreprises qui, selon le même auteur, enrichissent le tissu économique local en suscitant des effets induits exigeant d'importantes interrelations infrasectorielles et intersectorielles. Les entreprises extérieures et les établissements dépendants étant le plus souvent absents, l'échelon productif local assume son propre processus de développement de manière autonome. Aucun secteur du Seuil de l'Artois ne correspond à une telle définition mais tout projet d'expansion économique doit tendre vers cet objectif idéal avec néanmoins de nombreuses nuances. Quelles sont-elles?

La plus importante naît de ce paradoxe essentiel entre des communes souhaitant assurer le développement économique local en se tournant vers les données exogènes et l'existence actuelle sur les ZA d'un tissu d'entreprises surtout composé de petites PME, d'importance locale ou régionale, et travaillant dans les services et les commerces sans engendrer de relations majeures entre elles. L'objectif étant de créer des emplois par l'accueil d'entreprises nouvelles, la prise en compte des effets induits de la présence d'une entreprise apparaît comme une préoccupation secondaire. Or non seulement la recherche d'un développement autocentré suppose un changement radical d'attitudes des élus locaux qui s'avère trop superficiel jusqu'à présent, mais la réalisation d'un tel objectif pour les communes du Seuil de l'Artois va consister d'une part à tenter

¹-Gioacchino Garofoli-Les systèmes de petites entreprises: un cas paradigme de développement endogène-p57 à 80- in Les régions qui gagnent-Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique- Sous la direction de Georges Benko et Alain Lipietz-Economie en liberté-PUF-424 p-1992

de négocier les effets induits entre les entreprises déjà présentes ou à prospecter et d'autre part à dynamiser le tissu local par l'accueil de quelques gros établissements qui s'intégreront dans le réseau d'interrelations qui s'esquissent. Leur présence doit accroître une culture entrepreneuriale qui fait souvent défaut et générer des effets induits qui ne doivent pas rester cantonner à de la simple sous traitance afin d'éviter une trop grande dépendance vis à vis d'une ou quelques entreprises. C'est au nom des nombreuses lacunes observées dans le développement économique local du Seuil de l'Artois par rapport à un objectif idéal et très exigeant que les communes doivent accepter de continuer à s'ouvrir aux données exogènes. Plus l'échelon local contribuera à l'ébauche d'un savoir-faire, d'un tissu d'entreprises riches de leurs interrelations, plus il gagnera en autonomie et deviendra attractif pour des entreprises extérieures. Pourquoi tenter d'atteindre un tel objectif?

Il apparaît comme la réponse la plus intéressante face à l'évolution conjoncturelle et structurelle de l'économie. Le système productif qui a prévalu lors des "trente glorieuses", fondé sur le taylorisme, la grande entreprise intégrée, et la production de masse connaît une crise durable et l'avènement d'un nouveau système productif s'avère long, et d'autant plus difficile que son avènement est perturbé par des chocs macro-économiques¹. La mobilisation du savoir faire renouvelé à l'échelon local et l'organisation d'un tissu économique basé sur de petites entreprises spécialisées fonctionnant sur la base de nombreuses relations sont deux des caractéristiques actuelles de l'adaptation du système productif². Elles renforcent d'autant plus l'intérêt de la recherche d'un développement autocentré pour les communes du Seuil de l'Artois qu'elles ne concernent pas exclusivement le monde urbain. L'autre grande mutation repose sur la globalisation, c'est à dire selon Michel Savy et Pierre Veltz³ "une approche globale, interdépendante des marchés, et une gestion globale des multiples différenciations territoriales" par les grandes entreprises. La logique des firmes, la recherche "d'économies d'échelle, de réduction de coûts, d'intégration croissante" poussent ces grandes entreprises à mettre en concurrence des territoires, des pays, des régions, des villes à l'échelle internationale avant de choisir la localisation d'un établissement. Or, les sites actuellement privilégiés sont avant tout les grandes villes et les territoires pourvus d'un développement

¹-Roger Boyer, Jean-Pierre Durand-L'après fordisme-Alternatives économiques-Syros-174 p-1993

²-Sous la direction de Georges Benko et Alain Lipietz-Les régions qui gagnent-Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique-économie et liberté-PUF-424 p

³-Michel Savy, Pierre Veltz(dirigé par)-Les nouveaux espaces de l'entreprise-DATAR/éditions de l'aube(monde en cours)-1993-199 p.

endogène. Les communes du Seuil de l'Artois ne correspondent actuellement pas à ce type de sites et il est évident que si elles ne souhaitent pas rester en marge du développement exogène, elles doivent s'orienter vers un développement local bien maîtrisé. En supposant que le regain d'intérêt pour le développement endogène de la part des entreprises ne soit qu'une nouvelle phase transitoire d'adaptation d'un système productif connaissant d'incessants renouvellements, le recherche d'un développement autocentré est une démarche qui résiste à un éventuel bouleversement puisque interrelations et effets induits doivent être négociés de manière à tisser des solidarités tout en pondérant les effets d'une crise. La disparition d'entreprises reste alors limitée et ne remet pas en cause un développement local qui doit également être apte à un constant renouvellement. Comment contribuer à l'avenement d'un développement local autocentré?

b) La valorisation cohérente des atouts locaux.

Y-a t-il en France des territoires où le développement endogène a suffisamment pris d'ampleur pour que l'on se rapproche ou que l'on ait atteint la notion de développement autocentré? Définis en fonction de critères précis¹ par Claude Courlet et Bernard Pecqueur, ces espaces correspondent à ce que l'on appelle sur le plan économique les districts industriels, en sachant que ce dernier terme doit surtout être pris au sens "industriel" car ils peuvent impliquer des activités de services ou de commerce, aussi bien que les industries, et éventuellement le secteur primaire. La région "d'Oyonnax, Jura sud"(carte 48) constitue un exemple de district industriel particulièrement achevé sur lequel nous pouvons nous appuyer pour en dégager les principales caractéristiques et comprendre comment se forment les relations entre les différents intervenants du développement économique(figure 36). Il nous sert alors d'hypothèse de travail afin envisager des propositions pour les communes du Seuil de l'Artois.

Le principe de base a consisté à vivifier un savoir faire ouvrier et entrepreneurial ancien dans des industries de précision(horlogerie, fabrication de jouets) tout en renouvelant l'activité dominante(travail du bois) pour se concentrer sur le travail des plastiques. La présence de toutes les étapes de la filière plastique(1000 entreprises, 20000 salariés) résulte des efforts conjugués d'élus locaux dynamiques, des responsables du développement économique, et des entreprises(figure 36). Chacun remplit une mission particulière. Les élus et chargés de l'expansion économique ont créé des ZA appropriées pour ce type d'activités, un site d'informations technique et administratif pour les entreprises

¹- Claude Courlet-Bernard Pecqueur_Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement- in Georges Benko et Alain Lipietz(sous la direction de) Les régions qui gagnent-Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique-économie en liberté-PUF-424 p-1992.

Carte 48

LE DISTRICT INDUSTRIEL D'OYONNAX - JURA SUD

D'après documents et cartes fournis par le district urbain d'Oyonnax

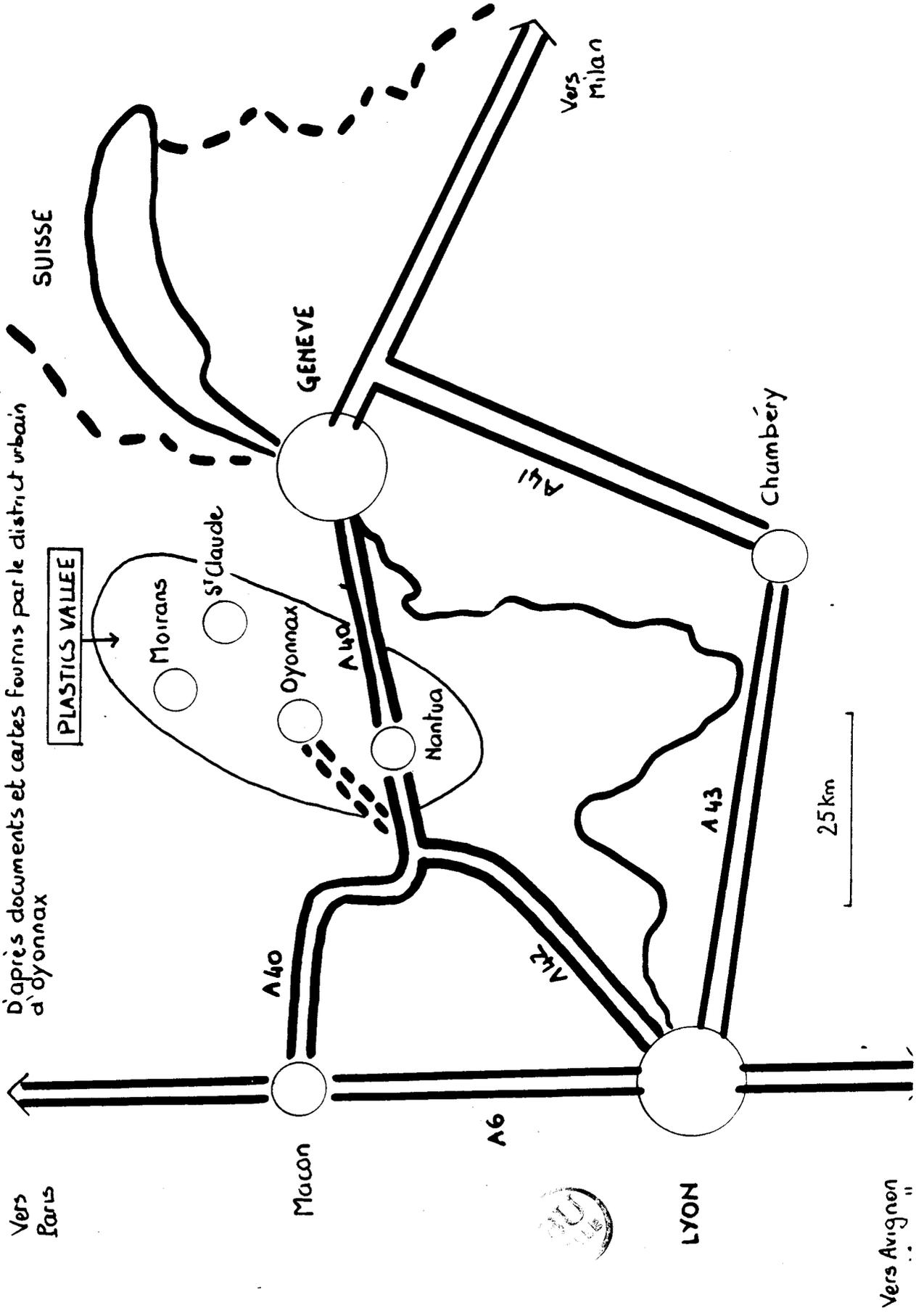
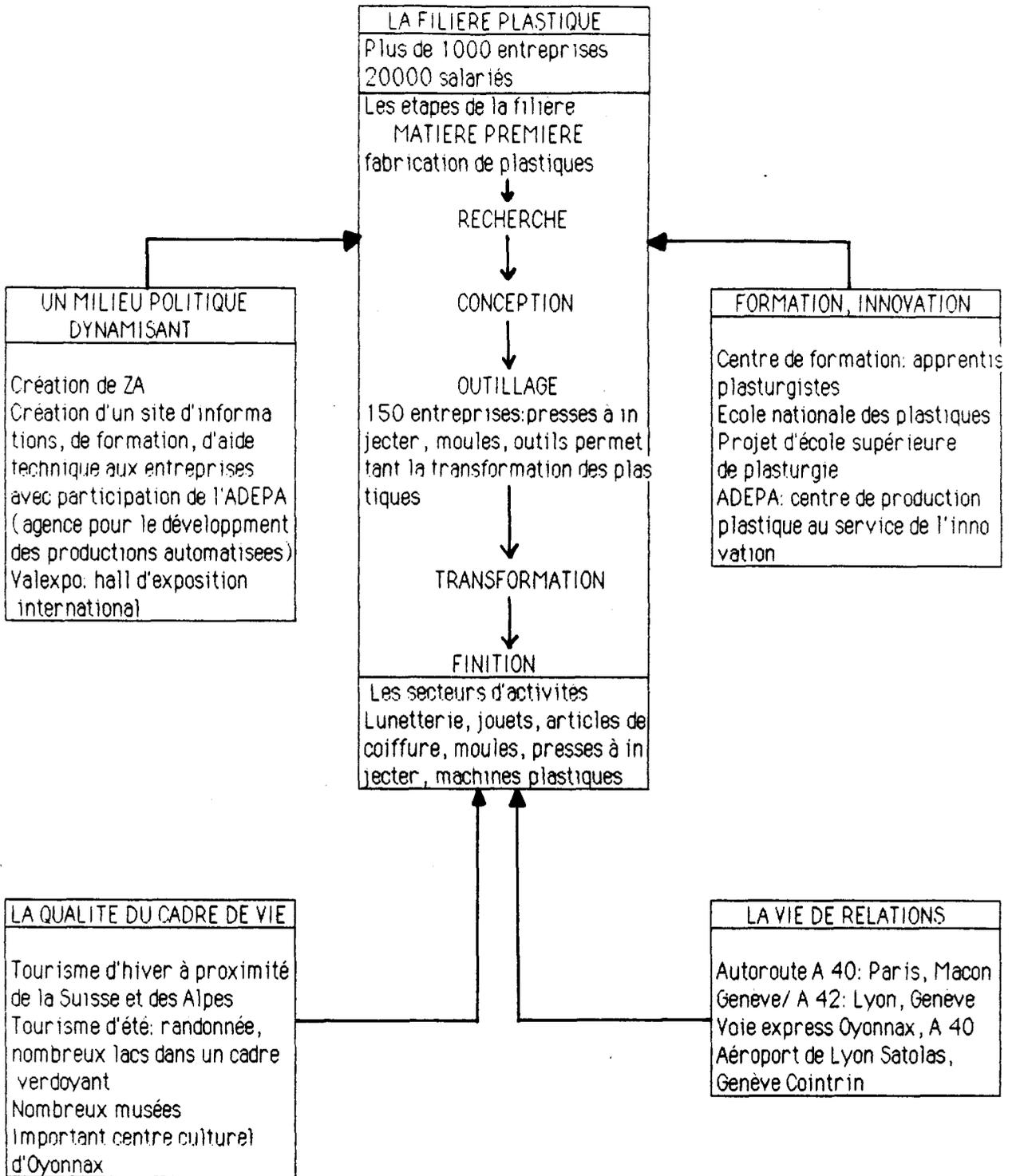


Figure 36

LE DISTRICT INDUSTRIEL DE LA REGION D'OYONNAX



SOURCE. d'après brochure et carte non datées fournies par le district urbain d'Oyonnax

avec l'aide de l'ADEPA(agence pour le développement des productions automatisées), et un hall d'exposition permanente qui fait office de vitrine des activités du Jura sud. Les entrepreneurs dirigent leurs entreprises et cherchent à assurer la réussite de la filière plastique. Celle-ci est aujourd'hui constituée de nombreuses PME très spécialisées mais qui fonctionnent en interrelation puisque certaines travaillent dans la fabrication du plastique matière première, dans la recherche et l'innovation, alors que d'autres fabriquent les machines nécessaires ou travaillent à la transformation et à la finition. Tous les partenaires du développement économique se retrouvent dans l'ARDI ou association pour la recherche et le développement de la "Plastics vallée" afin de stimuler la formation, la recherche et l'innovation dans la plasturgie. Cette synergie contribue non seulement à conforter l'économie du Jura sud, à former la main d'œuvre sur place, mais aussi à renouveler la filière en fonction de l'évolution du marché(recherche de nouveaux procédés de fabrication, exploitation de nouveaux créneaux commerciaux).

Plusieurs constats s'imposent lorsque nous comparons le district industriel du Jura sud avec notre périmètre d'étude. Les communes du Seuil de l'Artois présentent une culture entrepreneuriale récente, très éclatée, et d'autant moins exploitée que les projets économiques actuels ne sont pas clairement définis. La synergie entre les différents partenaires(élus locaux, professionnels de l'expansion économique, entrepreneurs, chercheurs, responsables de la formation) potentiels du développement économique fait défaut car elle est à peine ébauchée(Arras, Saint-Quentin) ou rencontrent encore des résistances pour des raisons historiques(Cambrai). Toutes ces lacunes doivent être surmontées pour faciliter l'émergence d'un district industriel. Celui-ci reposant bien souvent sur une activité précise, n'y a-t-il pas des secteurs d'activités anciens ou bien représentés dans les communes du Seuil de l'Artois qui mériteraient d'être privilégiés? Après s'être longtemps orientée vers les implantations tertiaires, Arras s'intéresse aujourd'hui davantage aux activités agro-alimentaires et cette préoccupation semble d'autant plus justifiée qu'à l'implantation récente du seul établissement européen de la société américaine Haagen-Dasz(crèmes glacées) s'ajoute la présence d'entreprises industrielles anciennes(huilleries, fabrication d'aliments pour animaux, minoteries), de très nombreux services liés à l'activité agricole(banques, assurances, mutuelles, organismes de formation) et un marché aux bestiaux. Cambrai et Saint-Quentin ont été durement frappées par la disparition d'entreprises dans des secteurs vitaux pour le tissu économique local avec respectivement le textile et les constructions mécaniques mais ces activités n'ont pas disparu. Ces deux villes tentent actuellement de diversifier l'économie

locale, tout en redynamisant les secteurs traditionnels(modernisation des techniques de production et recherche des innovations, laboratoire de recherches, actions de formation). Quels sont les moyens susceptibles d'évoluer vers des district industriels dans chacune des trois villes en comptant respectivement sur ces trois secteurs?

Conscient de l'énorme retard qui existe dans le Seuil de l'Artois, nous n'envisageons pas ici un projet pour l'ensemble de notre micro espace régional mais plutôt des hypothèses de travail à l'échelon de chaque commune. Il n'est plus possible qu'un chargé de mission pour le développement économique existe à la fois dans les instances municipales d'une commune et dans les services de la CCI, assument les mêmes fonctions en se cotoyant très rarement. La recherche de la synergie entre les partenaires(élus locaux, responsables de l'expansion économique, entrepreneurs, chercheurs, responsables de la formation) du développement local passe par l'émergence de comités d'expansion locaux afin de définir un projet industriels précis, déterminant les effets induits recherchés. Les interrelations entre les entreprises doivent être pensées en fonction du secteur d'activités privilégié mais aussi de manière à ce que les entreprises induites soient suffisamment indépendantes pour travailler en fonction de débouchés qui leur soient propres. La prospection auprès des entreprises et la vocation des ZA sont alors mieux définies. Les pépinières d'entreprises constituent un moyen essentiel pour favoriser la genèse d'entreprises selon les besoins du projet initial et non pas pour tout type d'entreprises. L'ensemble des forces locales doit établir des liens entre le projet industriel et la politique communale globale. Privilégier le secteur de la construction mécanique peut s'accompagner d'un effort particulier dans la formation supérieure et dans la recherche afin d'améliorer la qualité de la main d'œuvre tout en la préparant à la diffusion des innovations dans le processus de production. Obtenir de nouvelles formations et des laboratoires de recherches nécessitent des négociations et une réflexion sur la place de ces nouvelles fonctions dans la ville. Un développement endogène cohérent étant susceptible de retenir l'attention des grandes entreprises dont la stratégie de localisation est davantage liée aux données exogènes, une commune est sensible à l'amélioration des communications et multiplie les efforts dans ce sens. Comment alors greffer ces nouveaux axes sur la trame ancienne en évitant les conséquences fâcheuses de la superposition des flux(embouteillages, circulation ralentie) sans favoriser une consommation excessive de l'espace sous la forme d'emprises linéaires en sachant qu'elles peuvent faciliter de nouveaux projets de ZA? Doit-on choisir une desserte ferroviaire des ZA pour régler ce délicat problème?

Ces questions appellent des réponses globales. Loin de concerner chacune des communes séparément, ces problèmes ne peuvent être réglés que dans le cadre d'une instance intercommunale, en accord avec les exigences régionales et nationales, d'où la nécessité réitérée de renforcer la collaboration intercommunale. Les nouvelles compétences que nous octroyons aux commissions départementales de la coopération intercommunale permettent précisément d'éviter les risques d'une consommation anarchique de l'espace susceptible de nuire à la qualité de cadre de vie. Les entreprises y étant désormais très sensibles, les nouvelles instances "municipales" prendront garde de ne pas outrepasser leur droit sous peine de voir leurs projet critiquer ou refuser par les dites commissions. Les communes ont souvent réalisé des aménagements pour valoriser le cadre de vie (rénovation du bâti historique, créations de secteurs piétonniers, d'espaces verts, préservation d'espaces naturels) mais ils peuvent prendre plus d'ampleur et de cohérence dans un cadre intercommunal .

B) L'exemple d'Arras.

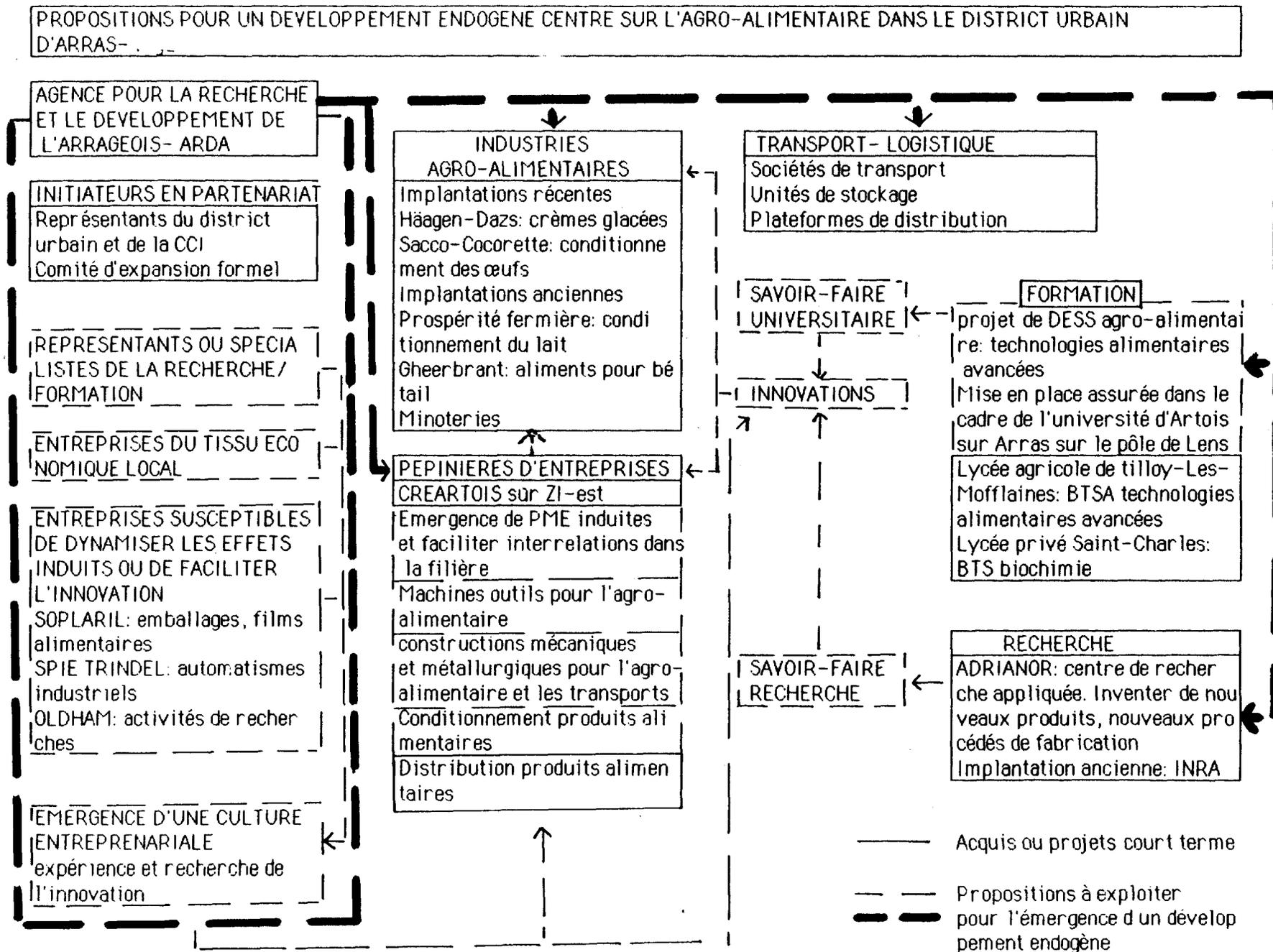
Cet exemple s'avère d'autant plus intéressant qu'Arras tente de s'orienter vers un développement endogène. A la présentation des réalisations acquises s'ajoutent des propositions complémentaires pour affiner la cohésion d'une démarche globale (figure 37).

a) L'amorce d'un développement endogène.

Le diagnostic et les propositions faites par le cabinet d'études SPIRE, en 1987, concernant le projet arrageois ont mis en évidence la faible représentation des entreprises industrielles, pouvant compter sur une stabilité de leurs débouchés mais sans espoir de forte expansion. C'est à partir des perspectives dressées par ce rapport que les élus arrageois, en collaboration avec la CCI, ont lancé une réflexion et des actions non seulement pour étoffer le nombre d'entreprises mais aussi pour impulser des initiatives complémentaires en privilégiant notamment l'agro-alimentaire.

Cette démarche totalement novatrice a permis l'implantation de nouvelles entreprises importantes (Häagen-Dazs, Cocorette) en se penchant sur leurs besoins éventuels, d'où la création d'un pôle "logistique et transport" sur la ZA "Artoipôle" qui est en cours de réalisation en 1993. La prospection auprès des entreprises porte notamment sur la distribution de produits froids en relation avec la présence de l'établissement de la société américaine Häagen-Dazs produisant des crèmes glacées pour l'ensemble de l'Europe. Au souci d'établir

Figure 37



des relations entre les entreprises nouvellement implantées, s'ajoutent d'autres initiatives dans le domaine de la recherche et de la formation(figure 37). La création d'Adrianor, résultant des efforts conjugués du district urbain, de la CCI, de la région, du département, et dont le président n'est autre que le directeur de l'entreprise Valfray installée sur Vaulx-Vraucourt, à proximité d'Arras, est un centre de recherche appliquée, d'ingénierie et de contrôle au service de l'agro-alimentaire régional, qui a pour mission concrète d'inventer et de tester de nouveaux produits, de créer de nouveaux procédés de fabrication, tout en développant l'information sur les résultats de ses recherches. Hormis la formation dispensée par le lycée agricole de Tilloy-Les-Mofflaines(BTSA-technologies végétales) et le lycée privé Saint-charles(BTS-biochimie). Le projet de création d'un DESS dans les technologies alimentaires avancées sur Arras dans le cadre de l'université multipolaire d'Artois, dont les locaux seront situés sur la ZI-est à proximité d'Adrianor complète cette dernière réalisation. En formant une main d'œuvre hautement qualifiée et en favorisant l'essor de la recherche appliquée, ces deux réalisations faciliteront les innovations et dynamiseront les entreprises agro-alimentaires locales et régionales tout en facilitant de nouvelles implantations sur Arras, à condition que l'on se donne les moyens de favoriser les interrelations entre ces différentes initiatives.

La recherche du développement endogène se greffe sur une politique urbaine globale élaborée. Tous les axes de développement retenus dans le cadre du projet d'agglomération, émanant d'une instance pluricommunale(district) reconduite après l'application de la loi du 6 février 1992, visent non seulement à satisfaire la population par de nouveaux aménagements mais contribuent également à séduire les entreprises et complètent les initiatives concernant directement l'expansion économique. Les réalisations portant sur l'aménagement urbain et périurbain (centre d'échanges et de communication, développement des secteurs piétonniers, valorisation du bâti historique, création d'une rocade), sur l'environnement(espaces verts, base de loisirs, golf), sur la formation(GRETA, ADAPEP, SIADEP, université d'Artois), les efforts réalisés pour développer l'activité touristique(publicités informatives, participations à des salons expositions, volonté d'augmenter la capacité d'accueil hôtelière) accompagnent la valorisation de la fonction de carrefour(arrêt TGV nord sur la ligne Paris, Lille, proximité des autoroutes A1 et A26) et constituent autant d'arguments auxquels les entreprises ne sont pas insensibles. En dépit de son caractère récent, cette démarche globale et encourageante ne doit pas masquer des lacunes, qui en se pérennisant pourraient nuire à la cohésion de

Tableau 23

Entreprises	Emplois créés
<ul style="list-style-type: none"> • ADAS (Alarme Domotique Assistance Services) Commercialisation d'ordinateurs de sécurité et de domotique. Hervé Maggier 	6
<ul style="list-style-type: none"> • ALUTHERM NORD-PICARDIE Montage et commercialisation de radiateurs de chauffage Philippe Poulain 	3
<ul style="list-style-type: none"> • ECOPSI Recherche à partir de déchets industriels / Commercialisation Jérémy-Benoît Tierny 	3
<ul style="list-style-type: none"> • ENI...PRISE MCA Confection dames Jean-Pierre Robillard 	32
<ul style="list-style-type: none"> • EUROCOUPE S.A. Découpe et revêtement pour sols et murs Bernard Bara 	3-10
<ul style="list-style-type: none"> • PÊCHEURS DE FRANCE Commercialisation de produits de la mer Claude Puygers 	2
<ul style="list-style-type: none"> • SANDRETTO Maintenance de machines thermoplastiques Bruno Leroy 	1
<ul style="list-style-type: none"> • TAPAN Confection chemiserie hommes (pour Christian Dior, Pierre Cardin, Paco Rabanne, Pierre Clarence, Northman, ...) M. Verwaerde 	52

SOURCE: magazine municipal d'informations
Arras- Quatrième trimestre 1990- n° 78

l'ensemble des initiatives. Quels sont ces problèmes et quelles sont nos propositions pour faciliter l'avènement d'un développement endogène?

b) Renforcer la cohésion de la démarche.

Couvrant l'ensemble du district, le projet arrageois résulte de la collaboration récente entre les élus de cette instance pluricommunale et les représentants de la CCI mais dans le cadre d'une structure formelle sans personnalité juridique. Limitée à une simple mise au point hebdomadaire sur les tâches à accomplir, cette collaboration repose uniquement sur le dynamisme et l'efficacité des quelques personnes qui y sont impliquées. Non seulement la personnalisation excessive n'est pas à l'abri de remise en cause par le biais d'éventuelles mutations ou échéances électorales, mais elle paraît trop limitée dans ces fonctions et souffre d'un manque involontaire d'ouverture. En proposant la création d'un véritable comité d'expansion local et en le baptisant association pour la recherche et le développement de l'Arrageois(figure 37), nous cherchons à résoudre les lacunes présentes et surtout à créer les relations, qui font aujourd'hui cruellement défaut, entre les différents pôles de la filière. Par la dénomination même de l'agence, nous insistons sur la participation active de personnalités responsables de la formation et de la recherche ou spécialistes de ces questions. Les objectifs sont d'une part l'avènement d'un savoir faire dans la recherche et d'autre part la diffusion des innovations vers les entreprises. Il convient d'œuvrer dans ce sens en déterminant la nature de la collaboration entre l'enseignement supérieur et la recherche appliquée mais aussi entre les différents laboratoires de recherche afin de contribuer à l'émergence d'une filière dans l'agro-alimentaire. Il paraît difficile d'envisager sa mise en place sans compter sur la collaboration permanente des entrepreneurs. Investis d'une mission d'accueil, d'information, et devant contribuer à l'avènement d'une culture entrepreneuriale, leur représentation ne peut se limiter au seul secteur de l'agro-alimentaire, mais doit être significative du tissu économique local. Chargés de réfléchir, aux cotés des autres membres du comité, aux implications induites potentielles de la présence d'entreprises ainsi qu'à la diffusion de l'innovation en collaboration avec les laboratoires de recherche, la participation doit être étendue aux entreprises y contribuant ou susceptibles d'y contribuer. La présence des entreprises SOPLARIL travaillant dans les emballages et films alimentaires et de SPIE TRINDEL spécialisée dans les automatismes industriels s'avèrent ainsi indispensables. Fort de cette synergie, le comité crée des pépinières d'entreprises ayant pour but d'aider à la genèse de PME s'intégrant dans la filière de développement choisie, contrairement à ce qui existe actuellement puisque la pépinière Créartois(tableau 23), installée sur la ZI-est,

tente courageusement de créer des entreprises sans attacher d'attention aux secteurs d'activités. Quels sont les secteurs susceptibles de s'intégrer dans la filière arrageoise et qu'il convient de dynamiser?

les constructions mécaniques et le travail des métaux permettront l'équipement et la maintenance des entreprises agro-alimentaires ainsi que les sociétés de transport en sachant que celles-ci peuvent être assez spécialisées (transport de produits froids par cabines frigorifiques). Le conditionnement et la distribution des produits alimentaires sont deux autres secteurs aval à développer. Plus les entreprises agro-alimentaires intégreront rapidement les résultats de la recherche et plus elles pourront réorientés ou moderniser leur processus de production en fonction de l'évolution de la demande et ainsi gagner des parts de marché. Plus l'innovation sera assimilée par les entreprises induites par l'agro-alimentaire, plus elles pourront répondre aisément à la demande de ce secteur, tout en faisant preuve d'un esprit suffisamment novateur pour que leur part de marché ne se cantonne plus à l'échelon local et que leur débouchés ne se limitent pas aux industries de l'agro-alimentaire en raison de leur souplesse d'adaptation et de leur capacité à occuper des créneaux commerciaux spécialisés. Notre contribution au développement endogène arrageois n'est pas exempte de critiques. En optant pour l'agro-alimentaire, nous nous réfugions derrière une expression assez généraliste, mais le degré de spécialisation de la filière peut d'autant plus être affiné que le laboratoire ADRIANOR génère en amont des possibilités commerciales assez larges. Affiner les particularités fonctionnelles vers les produits froids, les produits sous vide, et les plats préparés est une hypothèse d'autant moins contraignante que la filière est apte à l'innovation. Quelques gros établissements (OLDHAM, RHONE POULENC) ne sont pas du tout intégrés dans nos propositions. Tous deux doivent participer à l'élaboration de la culture entrepreneuriale locale en raison de leur expérience et de leur présence ancienne sur l'arrageois, mais les activités précises du premier (fabrication de fibres textiles synthétiques) ne lui permettent pas d'intégrer la filière productive choisie alors qu'Oldham peut participer directement à l'innovation puisque la présence d'un laboratoire de recherche spécialisé sur les batteries industrielles et notamment les batteries stationnaires lui confère un savoir faire qui peut contribuer à la recherche dans le domaine des automatismes industriels. Les hypothèses retenues pour l'arrageois requiert un travail de longue haleine et un changement d'attitude de la part des entrepreneurs qui sont plus habitués à travailler en fonction des besoins et de la réussite de leur entreprise. La perspective du développement endogène et les retombées bénéfiques qu'elle

laisse entrevoir pour toutes les entreprises présentes est un vif encouragement à leur participation active.

Quelle est la place des ZA dans le projet de développement endogène pour Arras? L'objectif d'une filière dans l'agro-alimentaire naît de la bonne représentation des entreprises dans ce secteur d'activités, aussi bien sur zone qu'en hors zone, et de la volonté actuelle du district de conforter cette présence mais dans un projet plus cohérent. En orientant le développement endogène vers l'agro-alimentaire et en cherchant à multiplier les relations entre les entreprises, la vocation des ZA partiellement occupées, en cours de réalisation, ou en projet court terme doit être fixées de manière plus ferme en fonction de ces exigences, car les ZA et quelques localisations ponctuelles annexes seront le principal support pour l'accueil d'entreprises dans le cadre du projet. Cette nécessité soulève trois objections. Toutes les entreprises actuellement présentes ou à venir ne peuvent être intégrées dans la filière agro-alimentaire. Le travail de prospection émanant de la collaboration entre les élus et la CCI ne pourra se limiter à cette filière par nécessité et par souci de diversification. Nombreuses sont les activités commerciales, avec notamment la vente en libre service, mais aussi les services(réparation automobile, couverture, plomberie...) qui s'imposent dans le tissu économique local tout en privilégiant les ZA. Ce sont actuellement les activités basiques, car banales et obligées, sur zone. Comment assumer le projet arrageois en tenant compte de ces objections et en évitant d'une part le trop grand éclatement des entreprises liées à la filière agro-alimentaire sur des sites multiples, et d'autre part la juxtaposition incohérente d'entreprises très différentes selon la nature des activités sur une même zone?

La présence d'un laboratoire de recherche dans l'agro-alimentaire au voisinage d'un hypermarché et d'autres surfaces en libre service est totalement aberrant. Fixer la vocation des ZA avec fermeté est insuffisant car trop imprécis(zone tertiaire par exemple). Il faut non seulement fixer la spécificité fonctionnelle pour chaque zone comme cela tend de plus en plus à être fait et surtout y rester fidèle, mais aussi pour le plan de zone divisé en blocs compacts, pouvant chacun être affectés à des secteurs d'activités différents ou à des étapes différentes d'une filière productive. L'aménagement de chaque tranche de zone doit être concomitant de la prospection menée auprès des entreprises et de promesses fermes d'implantation, garantissant la réussite de l'opération. Pour être complètes, les mesures évitant la multiplication des ZA et la consommation anarchique de l'espace qui peut en résulter, doivent légitimer un initiateur unique, c'est à dire le district dans le cadre de l'ARDA. Les communes renoncent

alors à ce droit de créer des ZA communales en plus des ZA districales. Peut-on fixer la vocation des ZA partiellement occupées ou en cours de réalisation dans le cadre du district arrageois, en nous plaçant dans la perspective d'un développement endogène basé sur la mise en place d'une filière dans l'agro-alimentaire et en respectant la ligne de conduite que nous venons d'énoncer?

Outre son extension récente, la ZA communale d'Arras-ouest, héritée des années soixante et presque totalement occupée, connaît un profond renouvellement spontané des entreprises qui y sont présentes. La libération de locaux et l'aménagement des parcelles restées vacantes doit permettre d'assoir définitivement sa vocation dans les commerces et les services, dits basiques, comme la ville d'Arras tente actuellement de le faire. En grande partie occupée, la ZI districale d'Arras-est accueille ADRIANOR, la pépinière d'entreprises, alors que l'établissement HAAGEN-DASZ est situé sur une parcelle proche mais non contigue, transformée depuis cette implantation en ZA communale de Tilloy-les-Mofflaines. En souhaitant faire des parcelles encore vacantes sur la ZI est le lieu privilégié des localisations liées à la filière agro-alimentaire, il y a un risque évident de multiplication d'emprises ponctuelles, par manque de place sur la zone. Il est préférable de procéder à une nouvelle extension de celle-ci pour accueillir les industries agro-alimentaires et les PME induites autour de la pépinière et du laboratoire ADRIANOR, en sachant que la zone districale Artoipôle en cours de réalisation plus à l'est, en bordure de l'autoroute A1 et de la ligne TGV peut aussi en accueillir, en dépit d'une vocation orientée par le district vers les transports et la logistique. La zone communale dite high tech, mise en chantier par la ville d'Arras à l'ouest de l'agglomération peut être conçue comme un lieu facilitant la synergie entre tous les partenaires du développement économique local (siège de l'ARDA, salles de réunions) mais aussi un "pôle matière grise" en accueillant l'établissement d'enseignement supérieur dans l'agro-alimentaire ainsi que les futurs laboratoires de recherche. L'idéal consisterait à transférer ADRIANOR sur cette zone.

Envisager la maîtrise du développement local en encourageant d'une part l'avènement d'un développement économique autocentré qui se limite, à ce stade de notre étude, aux principales agglomérations, et d'autre part le renforcement de la collaboration intercommunale à l'échelle du Seuil de l'Artois nourrit plusieurs contradictions. Au risque d'aboutir à une domination économique accrue des agglomérations d'Arras, de Cambrai, et de Saint-Quentin, placées en position de concurrence, s'ajoute celui d'une juxtaposition d'instances

intercommunales aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain qui n'aient strictement aucune relation entre elles. Contribuer au développement endogène de chacune des agglomérations s'avère indispensable car il engendre une cohésion qui n'existe pas et qui ne sera que bénéfique par rapport aux régions centrales voisines. Cette démarche est insuffisante car elle accentue les contrastes internes au Seuil de l'Artois dans le sens d'une marginalisation accrue de la périphérie rurale et rend caduque l'hypothèse d'un interface. Celui-ci ne peut apparaître qu'en renforçant les solidarités. Quelles sont-elles?

Une première proposition consiste à créer des liens entre les trois agglomérations par l'intermédiaire d'un réseau de villes afin de compter davantage sur des complémentarités plutôt que sur une concurrence acharnée. La seconde hypothèse consiste à compléter le réseau de villes par l'émergence d'interrelations avec la périphérie rurale en travaillant à la création d'un district "industriel" pour l'ensemble du Seuil de l'Artois. Nous aboutissons ainsi à trois niveaux de propositions avec d'abord le développement autocentré pour les principales agglomérations et le développement de la coopération intercommunale, la constitution d'un réseau de villes entre Arras, Cambrai, et Saint-Quentin, et enfin la création d'un district "industriel" à l'échelle du micro espace régional. Bien que soucieux de ménager la liberté de choix, l'hypothèse d'un district industriel est la plus adaptée pour promouvoir un interface et éviter à la fois l'éclatement mais aussi la marginalisation d'un système déjà très hétérogène. Quelles sont nos propositions pour la constitution du réseau de villes et pour le district industriel?

3.2. POUR UN AMENAGEMENT GLOBAL A L'ECHELLE DU SEUIL DE L'ARTOIS.

3.2.1. L'AVENEMENT D'UN RESEAU DE VILLES: ARRAS, CAMBRAI, SAINT-QUENTIN.

A) Un nouvel état d'esprit.

a) Coopérer et surmonter les différents politiques.

Chargé de promouvoir la collaboration entre les centres urbains non contigus mais néanmoins proches les uns des autres afin de compenser la faible taille des villes françaises par rapport aux voisins européens et de les rendre plus compétitives dans la perspective du marché unique européen, le CIAT (conseil interministériel pour l'aménagement du territoire) du 5 novembre 1990 a décidé

que l'état devait soutenir les initiatives allant dans ce sens. Quelles sont-elles?¹ Les chartes d'objectifs concernent les grandes métropoles et les aires métropolitaines pour étoffer leur importance économique sur le plan européen et ainsi contrebalancer le poids de la capitale, alors que les réseaux de villes s'adressent aux villes de taille intermédiaire. Soucieuses de s'affirmer par rapport aux grandes métropoles voisines, ces villes choisissent de créer un réseau, c'est à dire de compenser la faible importance économique de chacune d'entre elles en mettant en commun leurs efforts et leurs expériences selon le vieil adage, l'union fait la force. Cette initiative est d'autant plus audacieuse qu'elle crée un précédent, celui de susciter une collaboration entre des villes proches l'une de l'autre, alors qu'il n'existait aucune expérience de ce type au préalable et que la collaboration intercommunale entre des territoires et des instances contigus s'était déjà avérée difficile surtout en abordant l'expansion économique locale. Que des villes traditionnellement rivales en France (Nîmes, Montpellier) décident pourtant de s'associer suppose que les propositions de collaboration contiennent des aspects attractifs. La particularité des réseaux de villes consiste à promouvoir l'ensemble sur le plan économique, grâce à la recherche de complémentarités, l'échange d'informations sur des expériences communes, le lancement d'actions concertées comblant des carences ou stimulant des activités en essor, tout en préservant les différences. Les réseaux sont ainsi dépourvus de structures permanentes propres et optent souvent pour les conférences permanentes avec présidence tournante exercée, à tour de rôle, par le maire de chaque ville. En conservant leur liberté pour mener le développement économique à l'échelon local² sans devoir tout concevoir au niveau du réseau, les villes tentées par ce type de coopération perdent une bonne raison de manifester des réticences à l'encontre d'une telle initiative. Le soutien de l'état et la mise en place de la politique des réseaux de villes est placé sous la responsabilité du ministre chargé de l'aménagement du territoire qui a confié une grande partie de cette tâche à la DATAR. Les villes formulant elles-mêmes leur intention et projet de se mettre en réseau, la DATAR les aide à définir des objectifs structurants et selon Isabelle Bertrand, chargée de mission dans cet organisme, "à identifier des pistes de coopération"³. La DATAR cofinance les études et diagnostics dont le montant varie de 300000 à 500000 francs, à hauteur d'un tiers à la moitié. Une fois définis, ces projets sont souvent retenus

1- DATAR- En Europe, des villes en réseaux-DATAR/documentation française-109 p-1991.

2- Réseaux de villes: des tickets d'entrée pour l'Europe-Urbanisme-n° 256-Septembre 1992.

3- Jean-Yves Guéguen- Réseaux de villes pour échange de savoir faire-Le moniteur des villes-Avril 1992-p 6 et 7.

par l'état qui les soutient financièrement aux côtés des villes intéressées mais aussi des départements et des régions.

17 réseaux de villes aidées existent en France au 10 février 1993, selon la DATAR mais aucun n'intéresse notre domaine d'étude. Hormis les réseaux Dunkerque, villes frontalières et du littoral, et Compiègne Creil, les régions du Nord-pas-De-Calais et de Picardie sont, jusqu'à présent restées hermétiques à cette nouvelle politique. Le 13 mars 1991, Amiens et Saint-Quentin se sont engagées, pour trois ans, dans une charte de coopération pour la création d'un réseau de villes dit de l'aire de haute Picardie qui a été étendue à Abbeville (photographie 13) en octobre 1992 mais le CIAT du 10 février 1993 ne l'enregistre pas encore comme réseau aidé. Pourquoi aussi peu d'enthousiasme pour une initiative impulsée il y a maintenant trois ans alors qu'elles garantissent beaucoup de souplesse dans son fonctionnement, permet l'obtention de nouvelles aides financières tout en fournissant aux villes l'opportunité de donner plus d'ampleur à l'expansion économique? **Le souci du chacun pour soi, commandée par des différences politiques, prévaut en 1993.** Arras entend bien persévérer dans une réussite économique, dont la presse nationale et économique se fait désormais l'écho, dans le cadre d'un district à majorité socialiste et préfère s'orienter dans les jumelages vers l'Angleterre et l'Allemagne, plutôt que de chercher à nouer des liens avec Cambrai, sa voisine. Celle-ci concentre maintenant ses efforts sur la nouvelle communauté de communes, dirigée par un élu membre de l'UDF, et adhère à l'association des villes moyennes situées à moins d'une heure de Paris, aux côtés de villes comme Orléans, mais ignore délibérément Arras ou Saint-Quentin. Cette agglomération entend assurer son développement et la diversification des activités économiques uniquement dans le cadre du district dirigé par le maire communiste de la ville de Saint-Quentin, après avoir ignoré les récentes propositions de la loi du 6 février 1992 sur la coopération intercommunale. Autant d'éléments qui font rejaillir des rivalités politiques et un esprit de clocher que nous avons déjà mis en valeur en évoquant le nécessaire renforcement de la collaboration intercommunale pour des territoires contigus. Aux mêmes maux, s'appliquent les mêmes remèdes. Il faut savoir surmonter ses différences politiques pour accroître ses chances d'une meilleure intégration économique dans l'Europe de demain. En concevant seul son développement économique, le district urbain d'Arras risque, par exemple, de faire pâle figure face aux villes allemandes de rang médian (mittel), équivalent typologique des villes moyennes françaises. la hiérarchie et la concurrence interurbaine sont réelles en Allemagne mais tous les types de villes, qu'elles soient de rang

Amiens et Abbeville coopèrent

Amiens continue de développer ses échanges avec les autres villes de la région. Après Saint-Quentin en 1991, Abbeville rejoint aujourd'hui le réseau de villes de l'aire de haute Picardie.



Gilles de Robien et Jacques Becq ont signé hier soir une charte de coopération économique et d'aménagement culturel, sportive et touristique (photo Jacky Alméda).

et d'aménagement, Abbeville grands projets, et Amiens évoqueront leurs relations et sportifs respectifs sur leurs événements culturels et sportifs. Il est à noter que les habitants des deux villes (Boulogne) ont des exigences qui sont d'ailleurs que les adjoints à la culture des deux villes se rencontrent déjà régulièrement. Enfin en matière de développement économique

Le Courrier Picard, 2 octobre 1992.
Amiens et Abbeville coopèrent
Photographie 13 -

Christophe SCHWAL

La dynamique de coopération sera mise en œuvre autour de plusieurs objectifs. D'abord, les équipements structurants avec les liaisons autoroutières (désenclavement des deux villes par l'A16 et réalisation dans les délais les plus brefs de la section Amiens-Abbeville-Boulogne). Pour les liaisons ferroviaires, la charte retient trois exigences qui sont l'électrification de la ligne Amiens-Abbeville-Boulogne, le maintien des dessertes et du nombre de trains quoti-

Concertation

Gilles de Robien, député-maire d'Amiens et Jacques Becq, député-maire d'Abbeville ont entériné hier soir les termes de la charte de coopération unissant les deux villes les plus importantes du département de la Somme. Les deux villes adhèrent ainsi leur volonté d'entretenir leurs relations autour de préoccupations et de domaines communs. Au moment où se dessine notamment la carte des infrastructures routières et ferroviaires, Abbeville et Amiens souhaitent profiter de leur complémentarité pour avancer sur le terrain du développement économique et touristique de leurs bassins d'emploi.

Dans le domaine du tourisme, les deux villes, seulement distantes de cinquante kilomètres, échangeront des informations sur leurs politiques touristiques, favoriseront la coopération entre les deux offices de tourisme et mettront en phase leurs projets touristiques. L'environnement est un point important de cette charte. Les villes touristiques de Somme ont bénéficié de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du PACT-Val de Somme et qui révèle leurs atouts communs. Elles s'engagent à se concerter régulièrement sur leurs projets, leurs techniques et leurs expériences dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.

Au chapitre des échanges culturels et sportifs, les villes fourniront des informations sur leurs événements culturels et sportifs respectifs (échange de calendriers et diffusion auprès des habitants des deux villes). Il est à noter que les habitants des deux villes (Boulogne) ont des exigences qui sont d'ailleurs que les adjoints à la culture des deux villes se rencontrent déjà régulièrement. Enfin en matière de développement économique

soient de rang supérieur(ober), de rang médian(mittel) ou inférieur(klein) au sein du land, sont fréquemment impliquées dans des réseaux thématiques(transferts de technologie, recherche et développement) animés par des sociétés privées et des réseaux d'informations souvent anciens qui permettent d'échanger des informations, de confronter des expériences, et de prévoir des actions communes à plusieurs villes. Même en étant souvent impulsée par les villes de rang supérieur pour conforter leur puissance économique, l'intégration dans ces réseaux des villes médianes peut créer un différentiel important, à leur avantage, lorsqu'il s'agit d'attirer des entreprises au niveau européen. L'expérience des réseaux de villes tendant à se développer en France, elle risque aussi d'engendrer des inégalités entre celles qui y adhèrent et celles qui préfèrent rester en marge du mouvement et peuvent en pâtir pour assurer leur expansion économique.

b) Les hypothèses de travail.

Il y a deux manières d'envisager un réseau de villes. Esquisser un rapprochement autour de quelques revendications communes et pistes de collaboration possibles, tout en préservant totalement l'autonomie des villes impliquées est un prélude encourageant qui comporte néanmoins le risque de satisfaire suffisamment les partenaires pour ne jamais envisager d'approfondissement. **Vouloir créer un réseau de villes sans se préparer à aborder de front le thème d'un développement économique structurant ne présente que peu d'intérêt, hormis celui de satisfaire les besoins immédiats ou à court terme de chacune des villes, par le biais d'une coopération éphémère.** Cet état d'esprit, pratiquement inexistant pour les 17 réseaux aidés en 1993, transparait pour les chartes de coopération destinées à mettre en place des réseaux de villes, et en particulier pour la seule qui intéresse le Seuil de l'Artois.

Amiens et Saint-Quentin réclament la réalisation de l'autoroute A29, l'amélioration des liaisons ferroviaires entre les deux villes et le maintien de celles-ci avec Paris, ainsi que la desserte d'Amiens par TGV, la réalisation d'une gare TGV dans la capitale picarde et non en pleine campagne(Ablaincourt-Pressoir) à mi-chemin entre Amiens et Saint-Quentin, afin de valoriser le riche savoir-faire industriel de la haute Picardie. Hormis la création de plate-formes logistiques, aucune action n'est prévue pour tirer partie de ce savoir faire et amorcer un développement économique renforçant la cohésion de l'ensemble. Bien que novateurs et encourageants, les axes de coopération retenus dans le

domaine hospitalier, universitaire, touristique, et environnemental ne sont pas suffisants pour y contribuer. En se tournant résolument vers les données exogènes pour devenir "une plate-forme de pénétration du marché britannique"¹ mais aussi des marches belge et parisien, la charte de coopération court actuellement le risque de concourir à l'accueil croissant d'entreprises, qui certes créent des emplois, mais tendent à accroître la dépendance des deux villes vis à vis du marché international sans promouvoir la qualité du développement endogène.

La deuxième hypothèse de travail réside dans un double objectif. **A la recherche d'un développement endogène de qualité pour chacune des villes, comme nous avons pu l'illustrer avec l'exemple d'Arras, s'ajoute la recherche d'une coopération basée sur la promotion des complémentarités.** En contribuant à l'émergence d'un interface et en évitant une marginalisation accrue du Seuil de l'Artois, une telle conception d'un réseau de villes repose sur une démarche volontariste des élus locaux et exige un changement d'état d'esprit auquel nous avons déjà fait référence. Comment atteindre les deux objectifs initiaux que nous nous sommes fixés pour Arras, Cambrai, et Saint-Quentin?

B) Cohésion et complémentarités.

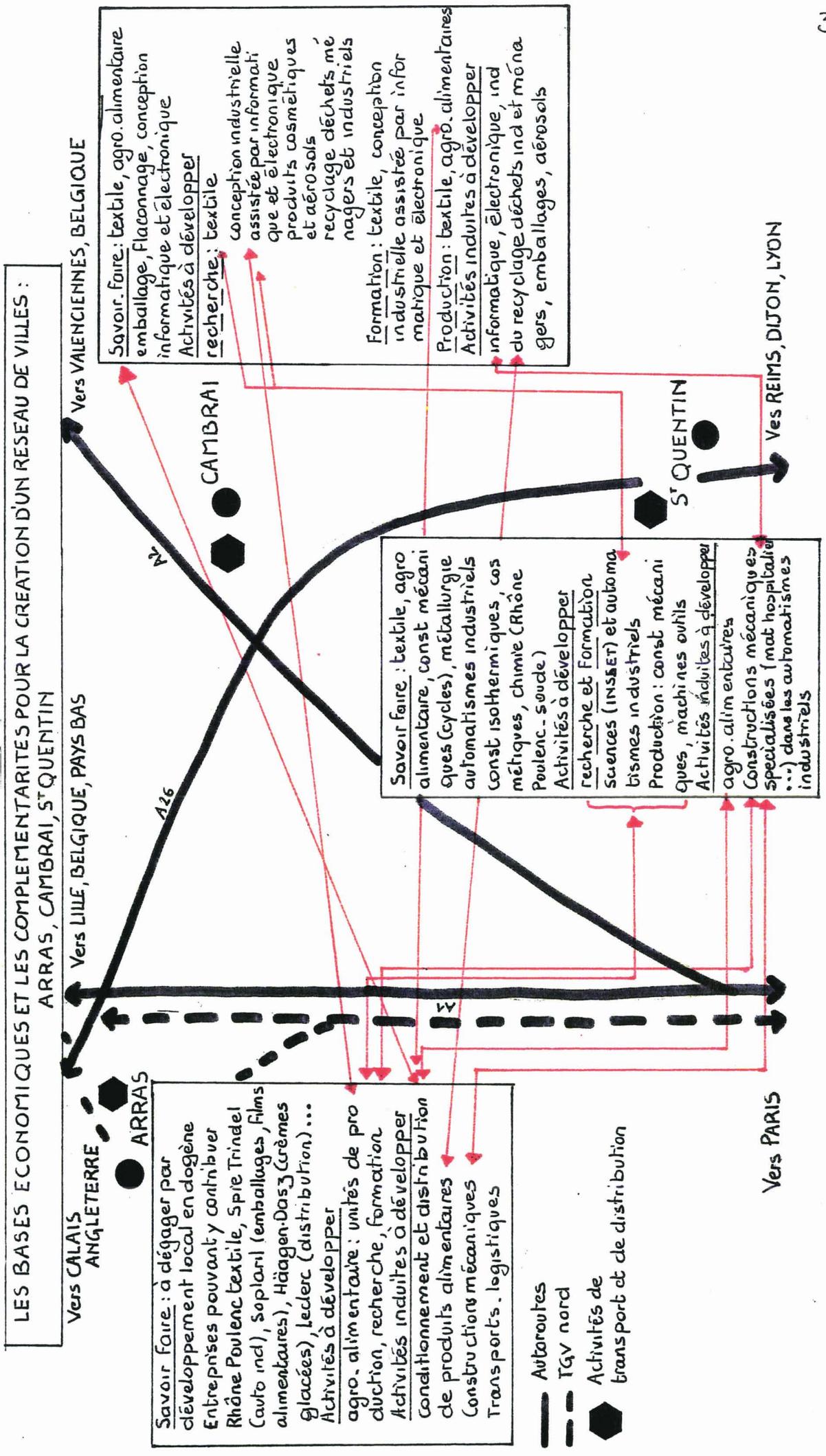
a) Des cohésions préservant les différences.

chaque ville doit d'abord penser à un projet d'agglomération ou l'expansion économique repose sur un développement endogène qui diffère d'une ville à une autre puisqu'il est basé sur le savoir faire et le tissu économique local. Contrairement à d'autres expériences tentées en France² et comme pour les propositions faites pour Arras, nous avons pris en compte les entreprises implantées dans l'ensemble du tissu économique local car elles contribuent au savoir-faire indispensable aux élus locaux, dans le cadre d'un district(Arras,Saint-Quentin) ou d'une communauté de villes(Cambrai) pour définir un projet structurant aux côtés des entrepreneurs, de la CCI, des représentants de la recherche et de la formation. Chacun de ces projets(figure 38) est conçu afin de préserver les différences et d'éviter la reproduction des

¹-charte de coopération entre Amiens et Saint-Quentin-13 mars 1991.

²-VIP/contacts-Le réseau des villes moyennes de Bretagne et les zones d'activités-VIP/contacts-mai 1992- 44p.

Figure 38



mêmes initiatives d'une ville à une autre, tout en ménageant des possibilités de relations fructueuses pour chacune d'entre elles. Hormis le cas d'Arras déjà présenté, l'agglomération de Cambrai présente un riche savoir faire industriel dans le textile (tissage, broderie, bonneterie), l'agro-alimentaire, l'emballage et la verrerie (flaconnage-BSN), les cosmétiques mais aussi dans la conception informatique et électronique pour le travail de la broderie. Quelles sont les activités à développer en fonction de ce savoir-faire? Plutôt que de s'orienter vers la recherche dans les cosmétiques ou la formation dans le textile, creneaux occupés en partie par le réseau de villes Creil Compiègne, notamment sur la technopôle située dans cette ville, nous choisissons comme hypothèses possibles la conception industrielle assistée par informatique et électronique, le textile, les aérosols, le recyclage des déchets industriels et ménagers comme axes de recherche possibles en sachant que le premier est également retenu dans le domaine de la formation. Prolongeant l'enseignement dispensé sur Valenciennes sans le copier, cette hypothèse complète la présence du DEUG A sur Cambrai. C'est au nom du savoir-faire, des efforts à accomplir dans la recherche et la formation, que nous envisageons les activités induites à stimuler, afin de maintenir des secteurs traditionnels en les modernisant (textile, emballages), de faciliter la diversification (informatique, électronique, aérosols), tout en pensant à leur intégration dans le réseau de villes.

Le savoir faire dans l'agglomération de Saint-Quentin est plus diversifié car il porte sur le textile (confection, filature, broderie), l'agro-alimentaire (SOPAD-NESTLE, Centrale laitière, abattage et commerce de bestiaux), la chimie (Rhône Poulenc chimie), les cosmétiques (SOPROCOS/L'OREAL, FAPAGAU) et surtout le travail des métaux avec les constructions mécaniques (MBK/YAMAHA), la construction métallurgique, les constructions isothermiques, et les automatismes industriels. Les activités à développer dans la recherche et la formation concernent les automatismes industriels ainsi que les constructions mécaniques et la machine outil pour les secteurs de production. Fort de son savoir faire, des priorités de développement, et de la diffusion de l'innovation, Saint-Quentin peut négocier l'implantation d'entreprises induites dans l'agro-alimentaires et dans les constructions mécaniques spécialisées basées sur le recours aux automatismes industriels (fabrication de matériels pour blocs opératoires, Robots industriels...).

Situées sur le triangle autoroutier A1.A26.A2, ces trois villes peuvent envisager, ensemble et non chacune de leur côté, la réalisation de plate-formes de distribution mais l'émergence du réseau de villes doit aussi être le moyen d'engager une réflexion sur des aménagements liés à la desserte ferroviaire. La

SNCF et la "central railways" britannique envisagent sérieusement une autoroute ferroviaire, c'est à dire une voie ferrée réservée au transport du fret, partant des Midlands anglais pour rejoindre le tunnel sous la Manche après être passé à proximité de Londres, puis se prolongeant du côté français en desservant Calais, Lille, Paris, Lyon, jusqu'au terminus d'Avignon. Cette ligne ferroviaire intéressera éventuellement Arras. Susceptible d'attirer une part importante du fret empruntant cet itinéraire en partie ou dans sa totalité, en raison de l'engorgement du réseau autoroutier, et jugé rentable sur le plan financier, le projet a déjà recueilli le soutien de nombreux investisseurs privés anglais et doit être présenté à la City à la fin de l'année 1993. Une fois promu le développement endogène pour chacune des cités, quelles relations pouvons-nous envisager dans le cadre d'un réseau de villes?

b) Cohésions et interrelations.

6 types d'échanges (figure 39) peuvent engendrer des relations durables entre les trois villes en stimulant chacune d'entre elles dans sa propre démarche et en suscitant des actions communes. En pratiquant les échanges de savoir faire, au nom d'expériences différentes mais concernant des secteurs d'activités communs (textile, agro-alimentaire), Cambrai et Saint-Quentin sont respectivement encouragées dans l'essor des activités à privilégier pour la première (textile), et les activités induites pour la seconde (agro-alimentaire). Le deuxième type d'échanges possible apparaît entre le savoir-faire et les activités à développer. Par son expérience dans l'agro-alimentaire, la production d'emballage, la conception informatique et électronique, Cambrai peut aider au développement des activités privilégiées par Arras dans la recherche, la formation, la production et faciliter l'apparition d'un savoir faire dans l'agro-alimentaire pour cette agglomération. Les pôles d'activités à développer retenus par chacune des villes se stimulent les uns les autres. La recherche et la formation orientées à Saint-Quentin vers les automatismes industriels et la recherche dans la conception informatique et électronique à Cambrai se complètent idéalement pour envisager des actions communes. La mise au point de nouveaux automatismes industriels, et la diffusion de l'innovation doit alors profiter aux filières de développement choisies par chacune des villes (dominante agro-alimentaire à Arras, textile à Cambrai, constructions mécaniques à Saint-Quentin).

Une attention toute particulière est portée aux activités induites car, bien que placées en aval de chacune des filières de développement, elles assurent la diversification de celle-ci. Ces activités induites offrant de nombreuses

interrelations potentielles évidentes entre chaque pôle urbain, une des tâches du réseau de villes consiste à rompre le cloisonnement et à mettre en place des liens (échanges d'informations, confrontation des expériences, actions communes) générateurs d'effets dynamisants. Le souci de diversification des activités de Saint-Quentin vers les constructions mécaniques spécialisées, porté par la recherche dans les automatismes industriels et une main d'œuvre hautement qualifiée dans ce domaine, stimule les constructions mécaniques à Arras grâce à la diffusion de l'innovation. Ces dernières sont davantage aptes à répondre aux besoins des unités de production dans l'agro-alimentaire soucieuses de renouvellement, de modernisation pour s'adapter à la mobilité du marché, et à intégrer les résultats de la recherche menés sur Arras dans l'agro-alimentaire (Création de nouveaux produits, recherche de nouveaux procédés de fabrication...). La formation d'une main d'œuvre qualifiée (DESS technologies alimentaires avancées) contribue à la maîtrise de cette synergie. L'essor de la production d'emballages, issue en grande partie de l'effort des industries de recyclage sur Cambrai, trouve des débouchés dans les entreprises spécialisées dans le conditionnement et la distribution des produits alimentaires à Arras qui, elles-mêmes, prennent en charge les produits issus des industries agro-alimentaires localisées sur Saint-Quentin. Les échanges possibles entre les activités induites sont complétés par des relations entre les activités à développer et les activités induites. L'essor de l'agro-alimentaire sur Arras dans les domaines de la formation, de la recherche, et de la production facilite l'implantation des entreprises agro-alimentaires à Saint-Quentin. **Plus le développement endogène de chaque ville sera complet, plus le réseau de villes sera capable de faire preuve de renouvellement et de complémentarités, plus il fera preuve de sa compétence et deviendra attractif. Il devient plus solide pour affronter le marché international et les entreprises y trouvent des débouchés commerciaux sans sombrer dans un réseau de villes fonctionnant en autarcie.** Les grandes entreprises concevant leur stratégie en fonction des données exogènes se greffent et s'intègrent sur le tissu de PME sans déséquilibrer l'ensemble. Réduire nos propositions à la création d'un réseau de villes renforce l'axe des villes moyennes au détriment de la périphérie rurale. L'hypothèse d'un aménagement global pour le Seuil de l'Artois étant illusoire si un tel clivage spatial et qualitatif n'est pas résolu, comment intégrer la périphérie rurale pour parvenir à un interface cohérent?

3.2.2. L'EMERGENCE D'UN DISTRICT INDUSTRIEL.

Déjà définie, la notion de district industriel ne se limite plus uniquement à un centre urbain mais s'applique à l'ensemble du micro-espace régional. A la question de savoir comment susciter des interrelations entre le réseau de villes, les centres urbains et les campagnes de la périphérie rurale, nous répondons d'abord en définissant des objectifs et des propositions pouvant y contribuer. Le poids des trois agglomérations étant conforté par la création d'un réseau de villes, notre travail consiste à fixer des perspectives valorisant suffisamment le développement économique de la périphérie rurale pour qu'elles puissent susciter des complémentarités et non pas dériver vers sa mise en dépendance par le réseau de villes. Aux propositions d'aménagement s'ajoutent une présentation des moyens nécessaires pour mener à bien ce projet.

A) Les objectifs et les propositions.

a) Dégager des axes de coopération interurbaine

Les bourgs et les petites villes les plus importants du Seuil de l'Artois multipliant les efforts pour favoriser l'expansion économique en cherchant à l'intégrer dans une politique communale plus complète, comment peut-on tirer parti de ces initiatives pour stimuler le développement local et favoriser les complémentarités avec le réseau de villes? La solution consiste d'abord à valoriser les atouts des villes situées dans l'espace rural.

La petite ville de Doullens fait figure d'exception car elle éprouve non seulement des difficultés pour accueillir de nouvelles entreprises et diversifier le tissu économique local mais elle demeure confuse dans ces projets. Ces problèmes et cette confusion justifient le déclin démographique permanent de 1975 à 1990. Peuplée de 7494 habitants en 1975, Doullens a perdu 880 habitants, soit 11,7% de sa population en 15 ans. Bien que désormais intégrée dans une communauté de communes qui regroupe les 14 communes du canton de Doullens et 4 communes du canton de Bernaville, cette petite ville s'inscrit de plus en plus dans l'aire d'influence d'Amiens. Le développement imposant des ZA à la périphérie nord de la capitale picarde, le long de la RN 25 menant à Doullens, explique peut-être en partie les faibles taux d'occupation des ZA présentes sur Doullens. **Rien n'a été tenté pour un rapprochement et une collaboration avec Amiens alors que sa situation économique et son son avenir l'exigent.**

Située à proximité de l'autoroute A1 et de l'éventuelle gare TGV picarde (Ablaincourt-Pressoir), Péronne exploite sa situation avantageuse par une action de plus en plus dynamique en faveur du développement économique, en collaboration avec la CCI, le département, la région, et l'avènement d'un projet

de ville de plus en plus complet. Par l'essor d'équipements potentiellement structurants (création d'une pépinière d'entreprises en janvier 1991, projet de pôle logistique picard en 1995) et un travail de prospection auprès des entreprises, Péronne tente d'assurer la réussite des ZA. Resorption de l'habitat insalubre, construction de nouveaux logements, projet de création de voies piétonnes incluant éventuellement la place avec traitement paysager, renforcement de l'infrastructure hôtelière sont autant d'aménagements valorisant la qualité du cadre de vie urbain. Ils sont complétés par le développement des fonctions culturelles (création d'une bibliothèque, d'un centre culturel et de communication, rénovation du musée) et touristiques (historial de la grande guerre, mise en valeur de la haute Somme pour le tourisme).

Promouvoir le pôle de Péronne, c'est tirer parti d'un savoir faire indéniable dans l'agro-alimentaire grâce aux entreprises présentes dans la conserverie (BONDUELLE, CASSEGRAIN, SAUPIQUET), la fabrication de produits dérivés de la pomme de terre (FLODOR), dans la production de sucre, le négoce des matières premières agricoles (SAINT BERNARD, COOP UNION, NORSOM SA) par le biais d'un comité d'expansion local réunissant les différents partenaires déjà en présence ainsi que les entrepreneurs et les représentants de la recherche et de la formation. Ce comité oriente non seulement la valorisation des atouts locaux vers un développement endogène mais assume ce projet en étroite collaboration avec Arras (figure 40) pour lancer des actions coordonnées entre les deux pôles orientés vers l'agro-alimentaire. Comment parvenir à ce double objectif? Dotée uniquement d'un LEP agricole, Péronne diversifie la formation grâce aux BTSA avec plusieurs options. Fidèle aux activités agricoles présentes au niveau de la région agricole (cultures légumières de plein champ, grandes cultures) en évitant d'empiéter sur les compétences du lycée agricole de Cottenchy (BTSA technico-commercial dans les produits amidonnés et sucrants, les produits carnés), la première option est le BTSA horticulture-production légumière alors que les deux autres concernent respectivement le BTSA industries agro-alimentaires et le BTSA technico-commercial fruits légumes et dérivés. Les diplômes de techniciens délivrés sur Péronne complètent l'effort arrageois (DESS technologies alimentaires avancées) sans chevaucher les prérogatives du lycée agricole situé dans l'agglomération d'Arras puisqu'il est surtout tourné vers les technologies végétales (amélioration des plantes et technologie des semences). L'option technique du DESS agro-alimentaire, en projet à Arras, préserve les différences avec Amiens où un diplôme universitaire du même type existe, mais en étant davantage orienté vers l'environnement et l'aménagement (Etudes rurales et agro-alimentaires avec

avec trois options: environnement, aménagement, développement agricole et agro-alimentaire). L'effort de formation permet de résoudre en partie le problème réel de la formation pour la main d'œuvre présente sur place. 70% des entreprises présentes dans l'arrondissement de Péronne, où l'agro-alimentaire est particulièrement bien représenté, rencontrant des problèmes de recrutement de main d'œuvre par défaut de qualification en 1989¹, 88% d'entre elles envisageaient une embauche extérieure pour de jeunes diplômés ou du personnel ayant déjà une expérience professionnelle. Le partage des tâches sur la recherche s'impose entre Arras et Péronne avec un dédoublement du laboratoire ADRIANOR tout en gardant les mêmes orientations fonctionnelles (mise au point de nouvelles techniques de production et de conditionnement, création de nouveaux produits). L'antenne arrageoise se concentre sur les produits froids, déshydratés, et les plats préparés alors que celle de Péronne travaille sur les produits sous vides, produits surgelés, et les conserves. **Conformément à la place occupée par la betterave sucrière dans les assolements non seulement au niveau de la région agricole de Péronne (Santerre), mais aussi dans le Seuil de l'Artois, l'hypothèse de la création d'une unité de production d'éthanol s'avère intéressante.** Ces projets facilitent l'émergence d'un axe de collaboration interurbain, Arras Péronne, spécialisé dans l'agro-alimentaire apte à dynamiser l'activité agricole de notre micro-espace régional. En incluant Bapaume, où les activités agro-alimentaires se développent en affirmant leur singularité (production et conditionnement des œufs, abattage et conditionnement de la volaille, par rapport aux deux autres pôles urbains, et en affinant la recherche vers les produits carnés sur Arras, cet axe connaît l'émergence de nouvelles interrelations potentielles à valoriser.

Trois autres axes de coopération interurbaine (figure 40) sont à privilégier pour le Seuil de l'Artois. Reprenant une des idées de l'étude menée par des étudiants de l'institut de géographie de Lille sous la direction de Pierre Bruyelle dans le cadre d'un contrat avec la DATAR², le premier axe porte sur un pôle textile du Cambresis et du Vermandois spécialisé dans la broderie et la dentelle (figure 40). En contribuant à la diffusion de l'innovation et à l'implantation d'entreprises induites par les filières de développement dans le textile pour Cambrai ainsi que dans les constructions mécaniques et la machine outil pour Saint-Quentin, les

1- Le Courrier Picard- 13/12/1989- p 12.

2- Contribution à l'étude d'un réseau de villes Arras, Cambrai, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville- Contrat d'étude pour la DATAR sous la direction du professeur Pierre Bruyelle- UFR de géographie et d'aménagement- Université des sciences et techniques de Lille, Flandres, Artois- Novembre 1992- 98p.

AMENAGEMENTS, AXES DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMERGENCE D'UN DISTRICT INDUSTRIEL DANS LE SEUIL DE L'ARTOIS

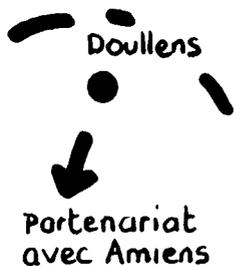
Figure 40,

* Propositions d'aménagements et perspectives de développement pour Péronne et Albert

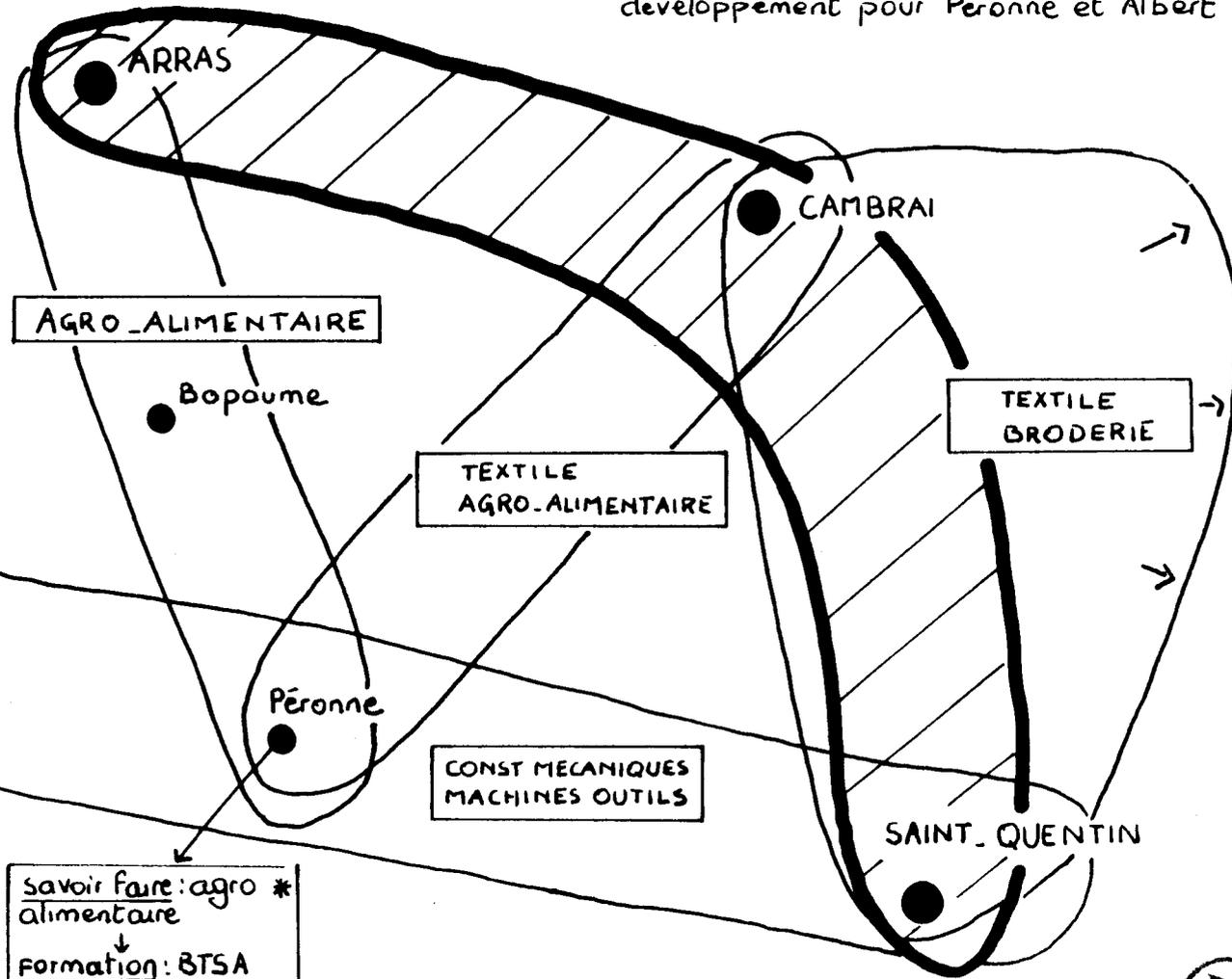
- villes moyennes
- autres centres urbains

réseau de villes
ARRAS, CAMBRAI, ST QUENTIN

Axes de coopération et de développement



Savoir faire *
machines outils
aérospatiale
↓
recherche dans
les automatismes
industriels
↓
Formation: BTS
Techniciens auto. ind
↓
entreprises travaillant
sur ou dans les auto
matismes industriels



Savoir faire: agro *
alimentaire
↓
Formation: BTSA
↓
recherche: antenne
ADRIANOR
↓
entreprises dans l'agro-alimentaire
constructions mécaniques



interrelations envisagées entre ces deux agglomérations, où les activités textiles sont bien représentées, sont étendues aux communes rurales et urbaines du Cambrésis et du Vermandois afin de stimuler leurs activités. La réalisation de ce projet implique l'extension vers l'ouest de notre domaine d'étude. Les entreprises textiles sont bien implantées à Vermand, Caudry, Le Cateau-Cambrésis, et surtout à Bohain-En-Vermandois pour la broderie aux côtés de la confection, de la dentelle, fabrication de tulles, ainsi qu'à Villers-Outréaux(90% de la production française de broderie mécanique, 50% des métiers à broder de France). Le lycée professionnel de Beaurevoir, commune rurale située à mi-chemin entre Cambrai et Saint-Quentin, est le troisième établissement de ce type dispensant des formations dans la broderie mécanique en Europe. Envisager un tel réseau de coopération suppose la recherche d'un développement équilibré entre les campagnes et les principales agglomérations sans engendrer uniquement le renforcement de celles-ci. L'hypothèse en vogue d'un transfert éventuel du lycée professionnel de Beaurevoir vers Saint-Quentin afin de constituer un pôle de formation de qualité dans la broderie et l'artisanat, aux côtés du lycée professionnel de l'ameublement dont la dénomination réductrice cache des formations réputées dans la tapisserie, l'ébénisterie, la sculpture sur bois, est totalement contradictoire avec notre objectif initial. Le renforcement des activités de Saint-Quentin dans le cadre d'un réseau de villes avec Amiens pour rééquilibrer la région au bénéfice de la Picardie septentrionale ne doit pas se faire au détriment d'un autre espace de coopération. En prônant le développement endogène des principales agglomérations et en proposant la création de structures de formations supérieures dans les automatismes industriels à Saint-Quentin ou dans la conception du travail industriel par informatique à Cambrai, qui soient en partie tournées vers le système de production textile, nous évitons ces abus. La perspective d'une meilleure qualification de la main d'œuvre présente sur place bénéficie à l'ensemble des entreprises du Cambrésis et du Vermandois et améliore son image de marque.

Albert possède un solide savoir-faire dans la machine outil et l'aéronautique mais n'a jamais exprimé la volonté de le valoriser en confrontant les expériences des deux secteurs d'activités pour orienter son développement économique, la travail de prospection auprès des entreprises, et fixer fermement la vocation des ZA. Non seulement Albert doit promouvoir ce savoir-faire par l'émergence d'un comité d'expansion local mais cette ville développe la formation dans les automatismes industriels(BTS-techniciens) et oriente son expansion locale vers les entreprises en ayant besoin, tout en s'intégrant dans un troisième axe de

développement avec Saint-Quentin. La diffusion de l'innovation, issue de la recherche et de la formation (école d'ingénieurs) sur Saint-Quentin, stimule le pôle d'Albert et évite la répétition d'initiatives identiques (figure 40). L'objectif consiste à accueillir des entreprises dans la construction mécanique, la machine-outil mais occupant des créneaux productifs différents tout en pouvant être complémentaires sur les deux villes. En étant intégrée dans cet axe de développement, la petite ville d'Albert valorise son expérience nouvelle en favorisant l'installation d'entreprises produisant des machines outils pour les industries agro-alimentaires.

Bien que de moindre importance mais tout aussi nécessaire, le dernier axe de coopération implique Cambrai et Péronne. Forte d'une expérience dans le textile et plus particulièrement dans le tissage (lainière de Picardie), la filature (filature française de mohair), la confection (Descamps SA), Péronne collabore avec Cambrai dont les efforts dans la formation (textile et travail assisté par ordinateur) et la recherche (conception industrielle par informatique et électronique) doivent aussi stimuler (qualification de la main d'œuvre, diffusion de l'innovation) les entreprises textiles de la petite ville du Santerre. Chaque axe ne se limite pas aux seules villes mentionnées car les objectifs assignés à chacun des pôles sont un moyen de susciter des effets entraînants pour les communes environnantes de moindre importance. Celles-ci orientent ainsi la vocation de ZA surtout pluricommunales dans l'accueil d'entreprises s'intégrant parfaitement dans la vocation de chacun de ces axes. Envisager l'implantation d'entreprises travaillant dans l'agro-alimentaire ou dans les constructions mécaniques à Péronne, parce qu'elles répondent à la logique de l'axe Arras Péronne tourné vers l'agro-alimentaire, concerne aussi bien cette petite ville de la Somme que les communes rurales avoisinantes. **A la question de savoir si l'émergence d'axes industriels spécifiques n'induit pas des risques pour les régions d'accueil, comme la possibilité d'affaiblissement spatio-économique en raison d'une trop forte spécialisation, nous répondons par une des caractéristiques du district industriel. En étant constamment apte au renouvellement et à l'innovation, il assume une tâche difficile de constante adaptation face aux fluctuations du marché international.** Une entreprise en difficulté doit ainsi être rapidement capable de réorienter sa production, quitte à envisager un recours quasi permanent à la formation du personnel, ou un transfert d'une partie des employés vers une unité de production du même secteur d'activités occupant un créneau commercial porteur, voire d'un autre secteur d'activités pour la main d'œuvre peu qualifiée, tout en restant au sein du même district industriel. La

secteur d'activités pour la main d'œuvre peu qualifiée, tout en restant au sein du même district industriel. La flexibilité associe compétitivité et prise en compte de l'homme dans un contexte économique international qui y prend de moins en moins garde. Par sa constante adaptation et sa mobilité, le district industriel doit éviter le recours massif aux licenciements fermes et définitifs, trop souvent synonymes de marginalisation sociale quasi irrémédiable. Loin de désigner une vague expérience de coopération couvrant un territoire précis soucieux de sortir de l'anonymat, le district industriel correspond à un changement en profondeur pour promouvoir une dynamique de développement concernant l'ensemble d'un micro-espace régional. Ainsi définis, les axes de coopération sont un outil essentiel pour y parvenir.

Les actions pour le développement de l'activité touristique ne cessent de prendre de l'ampleur. Aux multiples initiatives communales (valorisation du patrimoine architectural et historique, création de musées, développement de l'infrastructure hôtelière) s'ajoutent celles qui relèvent de la coopération intercommunale. Le réseau de villes Amiens, Saint-quentin valorise ses atouts touristiques par la création de circuits. L'intérêt de la vallée de la Somme est tel qu'il doit impliquer non seulement Amiens et Saint-Quentin mais aussi toutes les villes (Peronne) et communes rurales situées dans sa proximité immédiate, afin d'associer la protection environnementale et la mise en valeur touristique (sentiers de promenade, gîtes à la ferme, lieux d'observation, aires de pique-nique) par des actions concertées évitant la multiplication des implantations spontanées anarchiques, déjà fort répandues (campings, cabanons). Toutes les autres perspectives abordées par le réseau de villes Amiens, Saint-Quentin peuvent faire l'objet d'une approche commune à l'ensemble du Seuil de l'Artois afin de mieux coordonner les actions: valorisation du bâti historique civil, militaire et religieux, des richesses archéologiques et des musées, des mémoriaux témoignant de l'impact de la première guerre mondiale, de l'environnement, par des circuits sont autant de thèmes à développer dans un projet commun. Attirer les touristes suppose l'augmentation des infrastructures d'accueil (hôtels, campings, gîtes à la ferme) et met en valeur la qualité du cadre de vie à laquelle les communes du Seuil de l'Artois tiennent beaucoup. Que les villes soient autant de pages d'histoire dans un océan de verdure est un atout qui ne laisse pas les entreprises insensibles surtout s'il est accompagné d'un développement économique cohérent.

Les activités agro-alimentaires étant non seulement particulièrement présentes dans le Seuil de l'Artois mais aussi nettement privilégiées dans les propositions d'aménagement, comment établir des relations plus étoffées entre

l'activité agricole des campagnes et ces activités agro-alimentaires afin de mieux intégrer la périphérie rurale dans l'avènement d'un interface? Comment y parvenir alors que la réforme de la PAC et les négociations du GATT entraînent des problèmes importants de conversion ou de limitation des activités agricoles?

b) Une agriculture contractuelle de proximité.

A notre grand étonnement, notre travail d'enquête auprès des communes et des districts a mis en valeur l'absence ou la rareté des références à la richesse de l'activité agricole du Nord-Pas-De-Calais, de la Picardie, et du Seuil de l'Artois. La présence d'une ou plusieurs entreprises agro-alimentaires n'est envisagée qu'en terme de création d'emplois sur les ZA d'une commune alors que cette activité génère des relations contractuelles non négligeables avec les agriculteurs locaux. **Non seulement l'importance de l'agro-alimentaire dans le développement endogène, le réseau de villes, les axes de développement interurbain implique l'essor des interrelations avec les agriculteurs mais le seuil de l'Artois doit valoriser un savoir-faire et la richesse de l'activité agricole.** Le Nord-Pas-De-Calais et la Picardie sont deux riches régions agricoles compétitives. Comptabiliser toutes les productions agricoles en équivalent blé révèle la dimension économique moyenne des exploitations. La taille moyenne de l'exploitation en hectare de blé, toutes catégories OTEX¹ confondues est de 32 hectares pour la France, selon le recensement général de l'agriculture de 1988, mais le Pas-De-Calais(41 hectares) et surtout la Picardie(73 hectares) sont nettement au-dessus de la moyenne nationale. Ces bons chiffres reposent sur deux explications majeures avec d'une part la taille moyenne de l'exploitation souvent supérieure à la moyenne nationale notamment pour celles associant cultures et élevage, et d'autre part le poids très important des exploitations vouées à la grande culture. Les exploitations spécialisées dans les grandes cultures représentent 36% du nombre total d'exploitations dans le Nord-Pas-Calais, 46% en Picardie, contre 18% en France. La part des exploitations associant cultures et élevage par rapport à leur nombre total, toutes catégories confondues, demeure supérieure à la moyenne nationale(12%) puisqu'elle est de 25% dans le Nord-Pas-De-Calais et de 23%

¹-Les catégories OTEX correspondent à une classification européenne qui permet de répartir les exploitations selon 21 catégories définies en fonction de l'importance de chaque production dans le produit brut global. Une exploitation est classée dans la catégorie bovins spécialisation lait si plus des deux tiers de son produit dépend du lait et seulement autres bovins si deux tiers de son produit dépend du troupeau laitier mais non exclusivement du lait. La catégorie autre polyculture correspond aux exploitations qui ne présentent pas de réelle spécialisation, c'est à dire qu'aucune production ne représente le tiers du produit brut global.

en Picardie. Bien que réellement représentées, les exploitations spécialisées dans l'élevage des herbivores représentent, dans les deux régions (25% dans le Nord-Pas-De-Calais, 23% en Picardie), une part inférieure à celle décelée au niveau national (38%). Les principales cultures sont les céréales avec notamment le blé, la betterave sucrière, la pomme de terre. Les deux régions ont connu, à l'image de la France, un essor important des oléagineux (colza) et des protéagineux. Ces dominantes n'excluent pas la présence de cultures spécialisées comme les endives, les légumes de plein champ, la pomme de terre, particulièrement dans le seuil de l'Artois. L'élevage bovin et porcin n'est jamais absent et son importance varie selon les régions agricoles. Ces productions agricoles sont liées à l'importance des industries agro-alimentaires. Première région productrice de sucre, placée au deuxième rang national pour les conserves de légumes, les confitures, potages et plats cuisinés¹, la Picardie est également en très bonne position pour la transformation de la pomme de terre². Non seulement les industries agro-alimentaires du Nord-Pas-De-calais représente 8,5% du chiffre d'affaire de ce secteur au niveau national, mais c'est la première industrie régionale, en terme de chiffres d'affaire. Le Nord-Pas-De-Calais représente souvent une part importante de la production nationale dans de nombreux secteurs de l'industrie agro-alimentaire. Loin d'infirmer les tendances régionales, le Seuil de l'Artois les prolonge ou les accentue.

L'activité agricole et les IAA (industries agro-alimentaires) contribue à l'homogénéité de notre domaine d'étude. Pierre Flatrès précise en 1980³ que "les paysages des plateaux de craie, l'héritage des villages et des champs ouverts, la gamme des cultures pratiquées", avec notamment les grandes cultures, sont les mêmes que dans la Picardie voisine. Pour qui va de Saint-Quentin à Cambrai ou d'Albert à Arras, nul signe, nul indice visible n'indique dans les paysages, le franchissement de la limite régionale et l'entrée dans la région du Nord." Les conditions climatiques, topographiques, pédologiques sont très favorables à l'émergence d'une riche activité agricole tournée vers les grandes cultures. Appartenant à la zone du climat océanique, au secteur des plateaux de craie disséqués par des vallées plus ou moins marquées (carte 49), dont la principale est celle de la Somme, le Bas-Artois, le Cambrésis, du Vermandois, du nord-ouest de la Picardie septentrionale, mais aussi du Santerre entre les vallées de la

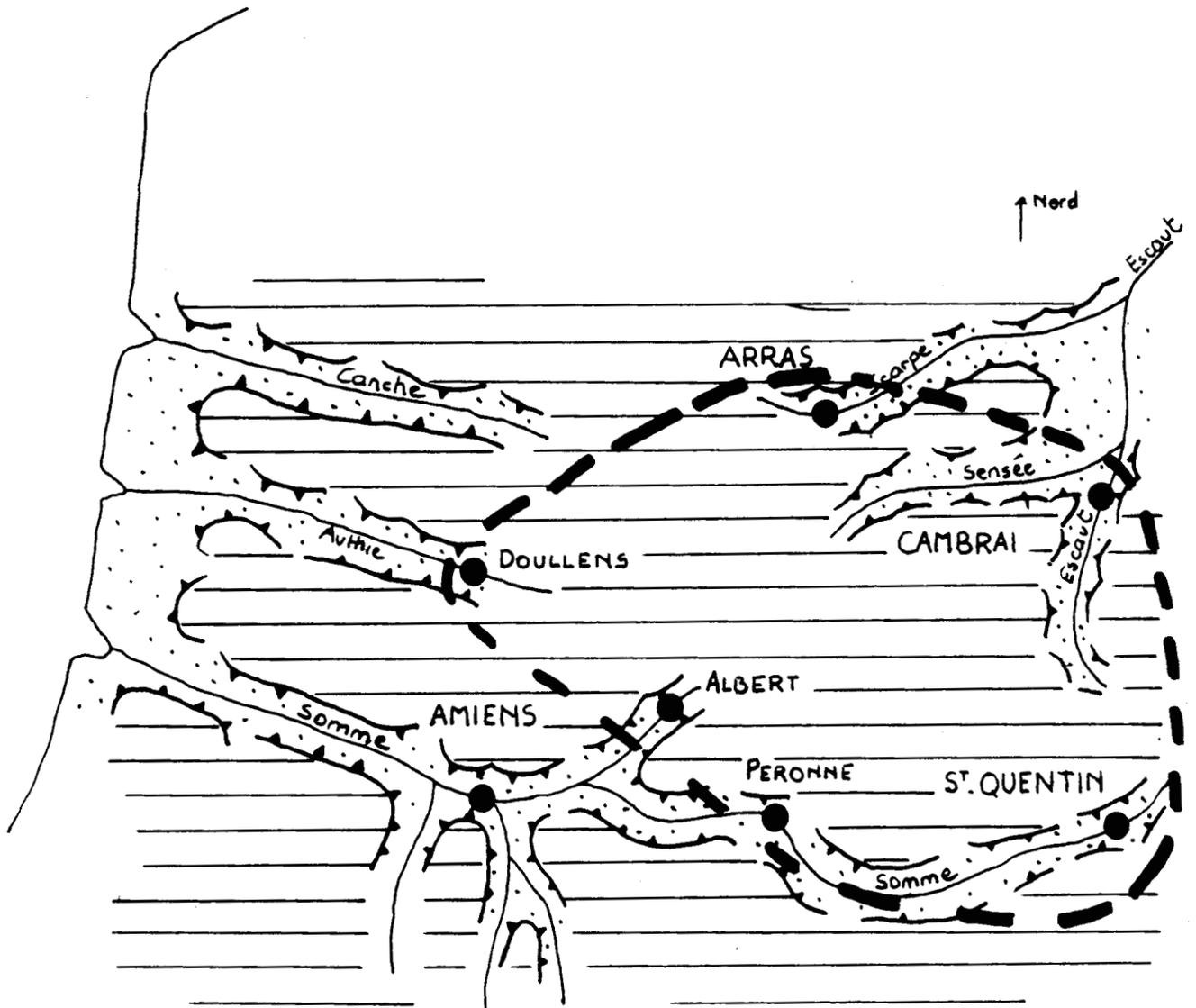
¹- Atlas de Picardie-Conseil régional de Picardie-1989.

²- Odile delcroix, Pierre Limouzin- La filière pomme de terre en Picardie-Hommes et terres du Nord-spécial Picardie-1990/4

³- Pierre flatrès- Nord et Picardie-Atlas et géographie de la France moderne- Flammarion-1980- 423p/52 pages hors texte.

LE SEUIL DE L'ARTOIS : DES PLATEAUX LIMONEUX FAVORABLES A L'ACTIVITE AGRICOLE

Carte 49



-  rivières
-  plaines littorales ou intérieures
-  vallées drainées
-  plateaux couverts de Loess - Pays de la craie (crétacé)
-  centres urbains
-  limites du Seuil de l'Artois

d'après Pierre Flatré, Nord et Picardie - Atlas et géographie de la France moderne - Flammarion - 1980 - 423 p - 52 p hors texte

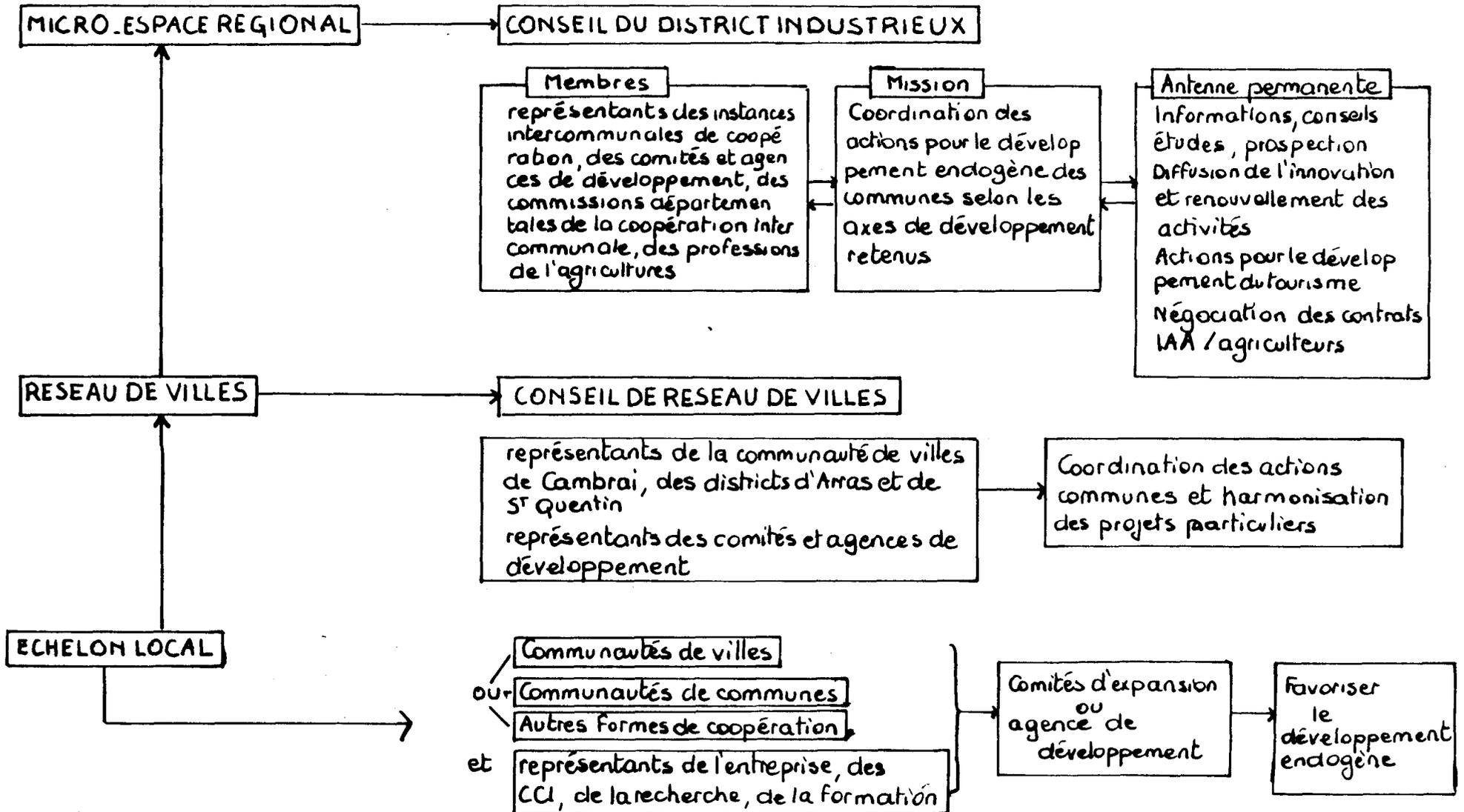
Somme et de l'Avre présentent des sols particulièrement fertiles (Loess). Nous avons tenté de mettre en valeur l'importance de l'agriculture dans le Seuil de l'Artois à l'aide de deux critères: la taille moyenne des exploitations et leur orientation économique, non pas dans le cadre des régions agricoles reconnues par le ministère de l'agriculture mais pour les cantons qui composent notre domaine d'étude afin de gagner en précision. La taille moyenne de l'exploitation dans le Seuil de l'Artois (46,5 hectares) est supérieure à celle du Nord-Pas-Calais (28,3 hectares) mais inférieure à celle de Picardie (57 hectares). Non seulement la majorité des cantons (21 sur 28) présentent une exploitation dont la taille moyenne est supérieure aux moyennes des régions auxquelles elles appartiennent mais la spécialisation dans les grandes cultures (blé, betteraves sucrières) y est supérieure ou proche de la moyenne régionale. Situés dans le nord et l'est du Bas-Artois, le Cambrésis, le Vermandois, et le Santerre, ces cantons s'opposent à ceux, moins nombreux (6) qui offrent souvent une taille moyenne de l'exploitation inférieure aux moyennes de leur région respective et des activités moins tournées vers les grandes cultures au profit d'une STH (superficie toujours en herbe) plus importante (Avesnes-Le-Comte, Pas-en-Artois, Doullens, Acheux-en-Amiénois), des sols moins fertiles. Seul l'extrême ouest de la périphérie rurale contrarie la position du Seuil de l'Artois par rapport aux moyennes régionales. Conformément à leur importance dans le Nord-Pas-De-Calais et en Picardie, les IAA sont nombreuses et diversifiées dans le tissu économique local et sur les ZA des communes urbaines du Seuil de l'Artois, tout en étant très liées aux productions agricoles locales. Fort de cette expérience et de ces nombreux atouts, l'idée d'un renforcement de l'agriculture contractuelle avec les IAA n'est pas dénuée de fondements surtout si nous y ajoutons la notion de proximité. Toute nouvelle implantation d'IAA dans le cadre du district industriel doit promouvoir des contrats avec les agriculteurs locaux pour leur garantir des débouchés. Le pouvoir de domination des IAA sur l'agriculture a été mis en valeur depuis longtemps¹, mais la conjoncture a changé. Souhaitant réduire les stocks de produits alimentaires et les coûteuses subventions aux agriculteurs, la CEE a engagé une profonde et durable réforme de la PAC (politique agricole commune) le 21 mai 1992. En réduisant les prix garantis aux agriculteurs par le biais d'aides directes à condition qu'ils mettent 15% de la surface cultivée en jachère, ces décisions frappent d'autant plus l'agriculture du Seuil de l'Artois qu'elles concernent ses principales productions (céréales,

¹-Pierre Viau-L'essentiel sur l'agriculture française-Editions économie et humanisme-Les éditions ouvrières-231p-1978.

J Le Bihan-Organisation de la production et de la commercialisation des poulets de chairs dans les pays de la CEE-Revues Paysans-p 16 et suivantes-Avril septembre 1961

Figure 41

LE DISTRICT INDUSTRIEL DU SEUIL DE L'ARTOIS: INSTANCES DE DECISIONS ET DE COOPERATION



oléagineux, lait). Tous les agriculteurs étant concernés, les contrats de proximité avec les IAA contribuent à maintenir des débouchés pour les territoires les plus touchés, c'est à dire l'ouest de la périphérie rurale, mais aussi à diversifier les activités, tout en respectant la législation de la PAC. Selon le district d'Arras, l'installation récente de l'établissement Haagen-Dasz va dynamiser les entreprises spécialisées dans la transformation des matières premières agricoles et la distribution(création de 500 emplois) ainsi que l'agriculture. Cet établissement demandera, a court terme, 200 millions de litre de lait par an soit une augmentation de 33% de la production laitière départementale et de 70% de l'activité du producteur et distributeur "La prospérité fermière" dont l'un des sites est localise a Arras. La fabrication des crèmes glacées stimulera également les productions de sucre, d'œufs, et de fraises. Face à la nécessité d'établir une priorité aux agriculteurs du Seuil de l'Artois pour la fourniture des produits , se profile le spectre d'une dépendance vis à vis d'une grosse entreprise.

Le développement local endogène, le réseau de villes, le district industriel cherchant a promouvoir les activités induites en privilégiant les PME, les contrats ne pouvant concerner toute la production d'une exploitation, ce risque s'atténue progressivement. Tout agriculteur qui pratique des cultures à usage purement industriel étant exonéré des nouvelles contraintes de la PAC, l'hypothèse d'un centre d'expérimentation et de production de l'ethanol a Péronne se trouve confortée pour renouveler les débouchés des exploitations spécialisées dans les betteraves sucrières.

Quels sont les moyens envisagés pour assumer un tel projet?

B Les moyens.

a) les instances de décisions et de coopération.

Le projet ambitieux d'un interface du Seuil de l'Artois implique trois niveaux d'instances décisionnelles(figure 41) plus ou moins souples mais respecte le principe démocratique d'un développement impulsé par la base, c'est à dire par l'échelon local. **Outre les conseils municipaux, le premier niveau de décisions concernent les communautés de villes, les communautés de communes, et des autres formes de coopération intercommunale qui, par rapport à la loi du 6 février 1992 s'ouvrent aux personnalités de l'entreprise, des CCI, de la recherche et de la formation qui remplissent un rôle de conseils et d'informations dans le cadre de comités d'expansion locaux ou d'agence de développement contribuant au développement endogène local.**

Réuni une fois par trimestre ou plus fréquemment en cas de besoin, **le conseil de réseaux de villes** regroupe des représentants mandatés par les instances locales de décisions et les comités et agences de développement impliqués dans un tel projet. Chargé d'une mission de coordination pour prévoir les actions à mener en commun ou séparément entre le district d'Arras, celui de Saint-Quentin, et la communauté de villes de Cambrai, ce conseil n'est pas constitué selon l'importance démographique de chacune de ces instances mais plutôt selon les compétences des représentants en fonction des problèmes particuliers à résoudre. Une place au conseil de réseau de villes n'est donc pas dévolue à une personne et la direction tournante est assurée par le président de chaque instance intercommunale à tour de rôle.

Le conseil du district industriel du Seuil de l'Artois adopte les mêmes principes de fonctionnement mais aux personnalités émanant du réseau de villes s'ajoutent celles représentant les communautés de communes, communautés de villes, les autres formes de coopération, et leurs comités ou agences de développement les professions liées à l'agriculture (Direction départementale de l'agriculture, syndicats agricoles...), des personnalités issues des commissions départementales pour la coopération intercommunale. La présidence tournante revient à tour de rôle à chacun des présidents de ces instances. Réuni une fois par semestre, ce conseil très souple dans son organisation assume néanmoins l'objectif très ambitieux de la coordination des actions nécessaires pour orienter le développement endogène des communes et en fonction des interrelations entre chacune d'entre elles et des axes de développement retenus. Bapaume, occupant une position centrale dans le Seuil de l'Artois, accueille l'antenne permanente des services du district industriel qui est une banque de données enregistrant toutes les actions de développement entreprises afin de rendre compte, d'informer, de proposer pour une meilleure coordination des actions. Cette mission d'études et conseils porte aussi sur la diffusion de l'innovation issue des secteurs de la recherche et de la formation, ainsi que sur la mise en valeur de creneaux économiques porteurs susceptibles de s'intégrer dans le district industriel pour assurer son renouvellement. L'antenne harmonise les projets de développement touristique, est responsable de la négociation des contrats entre les IAA et les agriculteurs, réalise toutes démarches nécessaires pour l'obtention d'aides financières soutenant les projets pour le développement cohérent d'un micro espace régional. Quels sont les moyens financiers prévus pour l'avènement de l'interface du Seuil de l'Artois?

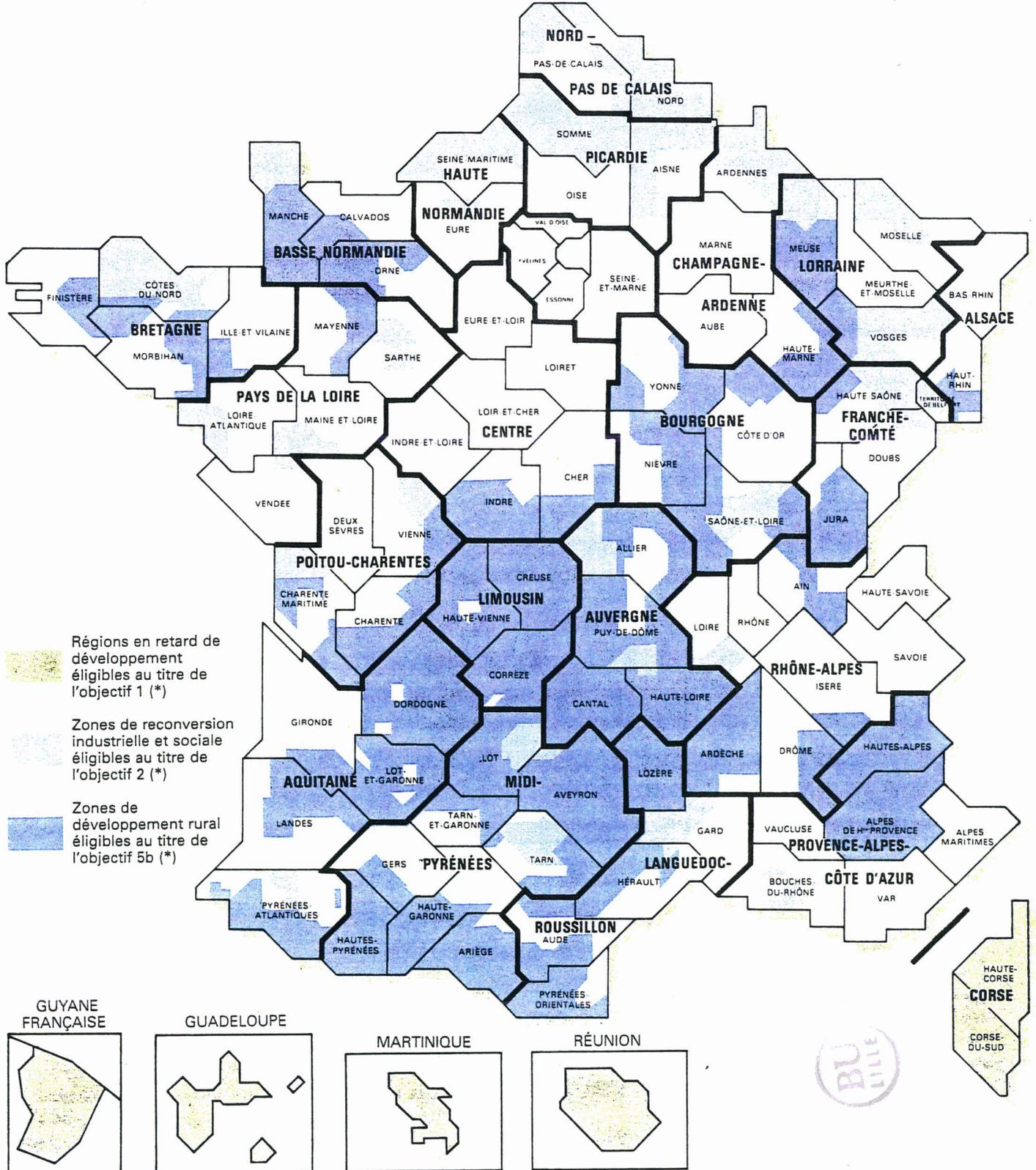
b) Les moyens financiers.

Hormis les fonds propres des communes et des instances de coopération intercommunale quand elles en ont, le projet global et cohérent du Seuil de l'Artois doit d'autant plus recueillir de soutien financier qu'il relève d'initiatives transrégionales et transdépartementales, que la loi du 6 février 1992 entend stimuler. Ces aides émanent de partenaires divers (CCI, caisse des dépôts et consignations), des conseils généraux, et surtout des régions et de l'état qui peuvent agir séparément ou en étroite collaboration. Conclues pour cinq ans, les contrats de plan Etat-Région, dont la préparation, la coordination et le suivi sont confiés à la DATAR, concilient les intérêts de ces deux partenaires qui participent au cofinancement d'actions communes. Soucieux de renforcer la place des régions françaises dans l'ensemble européen par des actions portant sur l'aménagement du territoire, l'emploi, la formation, la recherche, l'esprit de la deuxième génération de contrats de plan Etat-Région qui s'achève en 1993, mais dont les objectifs devraient être maintenus en totalité ou en partie pour l'avenir, coïncide avec les préoccupations du projet pour le Seuil de l'Artois. En nous appuyant sur le répertoire des politiques régionales du Nord-Pas-De-Calais qui recense les actions et les aides financières résultant de la collaboration de l'état et de la région (CPER-contrat de plan Etat-Région), ou de la région (PIR-politiques d'initiative régionale), nous constatons que bon nombre de nos propositions peuvent être aidées. Non seulement le réseau de villes Arras, Cambrai, Saint-Quentin, répond actuellement à la politique nordiste d'aménagement urbain pour en obtenir des subsides mais ils seront complétés, à court terme, par ceux de la Picardie pour une initiative transrégionale, et de l'état si le projet est retenu par le CIAT. Les aides étant orientées aussi bien vers l'aménagement du territoire que vers le développement économique, elles concernent, à titre de second exemple, l'agriculture et l'agro-alimentaire, qui sont nettement privilégiés pour le Seuil de l'Artois. Il peut ainsi bénéficier du soutien du FRIA (fonds régional pour les industries agro-alimentaires) ou des aides pour la filière légumes dans le cadre du CPER, mais aussi des subventions du contrat de développement des IAA ou pour le développement économique des zones rurales dans le cadre des PIR.

Aux efforts des régions et de l'état s'ajoutent ceux de la CEE. En grande partie classé dans les zones d'objectif 2 (carte 50), à l'exception du Bas-Artois occidental, le Seuil de l'Artois reçoit des aides pour la reconversion industrielle et sociale de la part du FEDER (fond européen pour le développement économique régional) et du FSE (fond social européen) auxquelles s'ajoute la contribution des

Zones d'application des programmes européens

Carte 50



SOURCE: DATAR
JUN 1989

PIC(programme d'initiative communautaire) applicables dans les zones éligibles à l'un des objectifs reconnus par le FEDER. Répondant aux conditions fixées par la communauté européenne(2000 emplois minimum dans le secteur du textile habillement représentant au minimum 10% de l'emploi industriel de la zone) , l'activité textile du Cambrésis Vermandois peut ainsi bénéficier des crédits du programme RETEX, attribués notamment aux secteurs géographiques éligibles à l'objectif 2, pour contribuer à l'amélioration du savoir-faire dans les entreprises et à la coopération entre entrepreneurs, même si les montants consacrés a la France sont modestes. Consacré au soutien à la recherche et au transfert de technologie dans les zones des objectifs 1 et 2, le PIC baptisé STRIDE(400 millions d'écus) inclurera le projet du Seuil de l'Artois. Non seulement les aides de la CEE complètent celles qui sont déjà attribuées par d'autres instances mais en étant pas forcément identiques à celles des contrats de plan Etat-Région, les priorités communautaires diversifient les types de subventions possibles. Contribuer à l'avènement passe par une dernière mesure novatrice destinée à corriger les déséquilibres spatiaux entre l'axe formé par les trois principales agglomérations et la périphérie rurale. Plutôt que d'envisager une révision artificielle à la hausse des taux de taxe professionnelle dans les zones rurales par rapport à ceux plus élevés des zones urbaines, l'instauration d'un prélèvement sur les quatre taxes locales dans les communes couvertes par une instance intercommunale de coopération pour les agglomérations d'Arras, de Cambrai, et de Saint-Quentin permet d'alimenter une caisse de compensation, gérée par l'antenne du conseil du district industriel, afin de compléter le financement des actions de développement dans la périphérie rurale. Nos propositions d'aménagement couvrant un territoire chevauchant deux régions et quatre départements donne plus de crédibilité à l'hypothèse d'un nouveau prélèvement pouvant en partie se substituer provisoirement à celui effectué par les régions et les départements sur les quatre taxes locales.

CONCLUSION

Trois propositions contribuent à l'avènement d'un interface du Seuil de l'Artois. Soucieux d'éviter la multiplication des ZA dans le Seuil de l'Artois et de promouvoir une expansion économique cohérente par l'essor de filières de développement dans les principales agglomérations, la première proposition repose sur un développement local endogene pour Arras, Cambrai, Saint-Quentin et au renforcement de la coopération intercommunale à partir de la loi du 6 février 1992. Celle-ci permettant d'opter pour de nouvelles formes de

coopération ou de conserver les anciennes, son application risque d'entraîner des clivages spatiaux accrues entre l'axe des villes moyennes et la périphérie rurale, car les premières, enrichies d'une expérience en matière de collaboration, s'orientent rapidement vers des solutions susceptibles de renforcer leur poids économique, alors que la seconde, beaucoup plus timide, hésite et détermine ses choix afin de limiter la perte des prérogatives communales et pour obtenir rapidement des subventions. A ces hésitations et à tout abus éventuel, nous répondons par l'unification des taux de taxe professionnelle, le privilège aux ZA pluricommunales, et par la création d'une structure chargée du développement économique même quand la forme de coopération choisie ne l'implique pas forcément. Les trois principales agglomérations ayant pris l'habitude d'agir seule, en s'ignorant résolument, notre deuxième proposition prône un réseau de villes entre Arras, Cambrai, et Saint-Quentin. Aux hypothèses de développement endogène pour chacune d'entre elles s'ajoute la recherche de complémentarités et d'interrelations dans le cadre d'un conseil de réseau de villes. La troisième proposition valorise le rôle entraînant de ces trois agglomérations tout en limitant leur position hégémonique aux dépens de la périphérie rurale. La collaboration entre chaque ville moyenne, riche d'un savoir-faire, des activités dans la recherche et la formation, d'un développement endogène, et une ou plusieurs villes de l'espace rural permet une promotion fonctionnelle de celles-ci en préservant leur indépendance, tout en suscitant des effets stimulants pour les communes environnantes, dans le cadre d'axes de développement préférentiel exploitant des complémentarités qui jusqu'à présent demeurent potentielles. La place privilégiée accordée aux activités agro-alimentaires engendre la mise en place d'une agriculture contractuelle de proximité. Les IAA, bien intégrées dans les filières de développement et bénéficiant des efforts dans la recherche et la formation, s'engagent à prendre prioritairement en charge les productions locales. Forts de leur savoir-faire, de la richesse de leurs productions, les agriculteurs du seuil de l'Artois ont ainsi la possibilité de diversifier et renouveler leur production alors que les nouvelles exigences du contexte international (réforme de la PAC, négociations du GATT) les contraignent plutôt à limiter leurs activités. En facilitant la genèse progressive d'un district industriel à l'échelle du Seuil de l'Artois, réseau de villes, axes de développement préférentiel, agriculture contractuelle de proximité, permettent à ce micro-espace régional de s'affirmer comme un interface. La réalisation de ce projet ambitieux exige non seulement de surmonter les querelles de clocher, les rivalités politiques, la concurrence exacerbée entre les communes, mais aussi la recherche permanente de la cohésion, des interrelations, de la synergie entre

toutes les personnes ou instances pouvant y contribuer, d'où la création d'un conseil de district industriels assez souple dans son fonctionnement mais doté de services permanents.

CONCLUSION GENERALE

L'étude des ZA dans le Seuil de l'Artois pose le problème du devenir des micro espaces régionaux rencontrant des difficultés de développement dans un cadre européen. Bénéficieront-ils encore d'une attention soutenue dans un espace communautaire de référence de plus en plus vaste ou seront-ils ignorés au profit des centres urbains les mieux situés? Cette question est d'autant plus importante que les communes françaises jouent désormais un rôle clé en matière de développement économique et d'aménagement du territoire grâce à l'application de la loi sur la décentralisation. Or, non seulement nous sommes dans une phase où l'échelon local, fraîchement promu, fait face aux hésitations, tâtonnements, et contradictions nées de ce nouveau cadre politique, mais il se met en place dans une conjoncture difficile. Les communes multiplient ainsi les ZA et les efforts pour y attirer les entreprises, confrontées à des sites de plus en plus fréquents, alors que le contexte de crise économique réduit les probabilités de réussite pour un trop grand nombre de ZA. L'avènement du marché unique européen s'accompagne d'un renforcement non négligeable des pouvoirs aux communes françaises à partir de 1983 mais ne sont-elles pas trop esseulées pour assumer des compétences aussi lourdes en étant brutalement confrontées aux enjeux européens. Conscient de ce problème, l'état incite les communes à se regrouper par la politique des réseaux de villes et grâce à la loi du 6 février 1992 sur la coopération intercommunale. En 10 ans, la France connaît deux changements profonds et brutaux puisque l'on passe du renforcement de la commune comme instance de décisions à la volonté de stimuler la collaboration entre des collectivités aux territoires contigus ou non contigus. Ce cadre législatif en perpétuel renouvellement bouscule l'état d'esprit des élus locaux. Prenant conscience des échéances proches (création du marché unique européen, ouverture du tunnel sous la Manche, de la ligne TGV nord, densification du réseau autoroutier), ils acceptent progressivement de changer leurs habitudes de travail en optant pour le partenariat ou en acceptant, avec souvent des réserves, les incitations à la coopération intercommunale mais ces changements demeurent encore trop superficiels. Ces hésitations ou réticences ne doivent pas nous faire oublier que l'échelon local a aujourd'hui tous les atouts de son côté pour amorcer un développement global cohérent aussi bien au niveau des communes que pour l'ensemble de notre micro espace régional. Les choix et les projets d'aménagement actuels n'en prennent alors que plus d'intérêt dans la

mesure où ils peuvent être déterminants pour le devenir du Seuil de l'Artois. Deux possibilités se présentent.

Les communes ou groupements de communes exploitent leur situation par rapport aux grands axes de communication, aux pôles de décisions, aux marchés européens, en multipliant les zones d'activités dans un climat de concurrence exacerbée et de laissez-faire qui hypothèque gravement la gestion maîtrisée de l'espace. Cette tendance la plus en vogue n'épargne pas le Seuil de l'Artois et pose de nombreux problèmes car les résultats ne sont pas à la hauteur des efforts consentis par les communes pour créer des ZA et y attirer les entreprises. En 1990, les ZA du Seuil de l'Artois présentent fréquemment un taux d'occupation peu important, une prédominance d'entreprises commerciales et de services peu entraînant pour l'économie locale. Non seulement les communes multiplient les ZA même lorsque les plus anciennes ne sont pas complètes mais elles ne cherchent pas à exploiter les effets induits de la présence d'entreprises. Un tel bilan met en valeur un manque évident de cohérence dans la démarche des communes. Longtemps persuadées que les simples créations de multiples ZA suffisaient à attirer des entreprises, les communes pratiquaient et pratiquent encore beaucoup l'attentisme, mais se sont lancées dans une surenchère qui consiste à accroître les avantages (valorisation de la situation, avantages financiers et fiscaux, services aux entreprises) destinées aux entreprises. Tout nouvel atout apparaît comme un plus qui peut faire la décision par rapport à la commune voisine. Non seulement les nouvelles compétences des communes sont utilisées pour satisfaire ses intérêts immédiats sans grande considération pour le long terme mais cette démarche retient suffisamment l'attention des équipes municipales pour annihiler toute velléité de penser un aménagement plus global et cohérent. Très destructurants à l'échelon local, les effets de cette concurrence accrue ne peuvent que fortifier les régions centrales aux dépens des périphéries, comme le Seuil de l'Artois, qui risquent l'éclatement avec une marginalisation accrue des secteurs les plus ruraux et un attrait renforcé pour l'axe des villes moyennes bien situées par rapport aux grands axes de communication.

En recherchant l'avènement d'un aménagement plus global pour l'ensemble du Seuil de l'Artois, l'autre possibilité s'avère plus intéressante. Le renforcement de la collaboration intercommunale, le réseau de villes, la maîtrise du développement endogène, l'émergence d'un district industriel, valorisent les interrelations à l'échelle du micro espace régional et non pas uniquement au profit des pôles urbains les mieux situés. Peu d'éléments vont dans cette voie en 1990. Opter pour un développement privilégiant les complémentarités suppose un changement radical de l'attitude des élus locaux car ils retiendront

difficilement l'attention des instances nationales ou communautaires en quémendant des aides traduisant un affaiblissement économique accru pour un micro espace régional déjà en proie à des difficultés, mais plutôt en proposant eux-mêmes des initiatives susceptibles de stimuler le développement local endogène et de favoriser une dynamique globale à l'échelle du Seuil de l'Artois. Les élus locaux ne peuvent plus se contenter d'appliquer avec plus ou moins de zèle les nouvelles décisions émanant de l'état. Encore trop soucieux de défendre les prérogatives communales et l'avenir financier de leur propre commune, ils figent le débat, les actions à entreprendre, et évitent de leur donner toute l'ampleur nécessaire pour qu'elle soit bénéfique à l'ensemble du micro espace régional. L'appel lancé par l'état à la collaboration intercommunale dans le cadre de la loi du 6 février 1992 suscite ainsi beaucoup d'interrogations en fonction du devenir de la taxe professionnelle communale. Maîtresses de l'aménagement du territoire à l'échelon local, les communes s'empressent de modifier ou de renouveler les POS notamment pour y intégrer rapidement les ZA en cours de réalisation ou en projet sans réellement engager de débat sur la gestion de l'espace. C'est en renonçant à cet esprit de clocher ancestral, aux rivalités politiques locales désuètes, et en proposant une démarche globale volontariste et audacieuse, qu'il demeure encore possible d'envisager une dynamique de développement pour un micro espace régional. Laisser-faire la concurrence de plus en plus rude entre les communes, c'est courir le risque à court terme de devoir envisager une étude régionale où le développement économique dépendra de plus en plus de la proximité des communes par rapport aux grands axes de communication reliant les grands centres de décisions et les grands foyers de consommation. En devenant déterminantes, les données exogènes rendront non seulement la probabilité d'un développement endogène très hypothétique, mais elles inciteront les communes à défendre tout nouveau projet d'axes routiers ou autoroutiers valorisant la situation, quitte à multiplier les emprises linéaires en pensant qu'elles peuvent contribuer à attirer les entreprises et ainsi justifier la multiplication des ZA pour les accueillir. En adoptant une telle démarche, l'échelon local risque de fortement compromettre une politique cohérente d'aménagement du territoire à l'échelon national.

ANNEXES

SOURCE: recensement général de la population(1975/1982/1990) Annexe 1

Les chiffres des trois premières colonnes donnent le nombre d'habitants par commune
L'évolution de la population des communes pour la période 1975/1982 puis pour la période
1982/1990 est recensée en données brutes puis en données relatives

PAS-DE-C	1975	1982	1990	ev75/82	en %	ev82/90	en%
Arras	46483*	41736*	38981	-4747	-10,2	-2755	-6,6
Agy	1291	1232	1963	-59	-4,5	731	59,3
Tilloy	744	806	1307	62	8,3	501	62
Dainville	4839	5758	5690	919	18,9	-68	-1,1
St Laurent	5227	6100	5357	873	16,7	-743	-12,1
Ste Catherine	2433	3203	3131	765	31,4	-72	-2,2
Achicourt	7433	7795	7957	362	4,8	162	2
Beaurains	3982	3922	4379	-60	-1,5	457	11,6
Anzin	1278	1726	2541	448	35	815	47
Duisans	881	993	1021	112	12,7	28	2,8
Beaumetz	805	954	940	149	18,5	-14	-1,4
Croisilles	825	1062	1179	237	28,7	117	11
Marquion	874	887	945	13	1,4	58	6,5
St Nicolas	4072	6224	6122	2152	52,8	-102	-1,6
Feuchy	1299	1256	1198	-43	-3,3	-58	-4,6
Athies	697	719	969	22	3,1	250	34,7
Monchy Le P	423	455	468	32	7,5	13	2,8
Bailleul	984	1028	1077	44	4,4	49	4,7
Bapaume	3689	3524	3507	-165	-4,4	-17	-0,4
Roeux	991	1057	1454	66	6,6	397	37,5
Fampoux	1199	1123	1016	-76	-6,3	-107	-9,5
Bucquoy	1307	1253	1249	-54	-4,1	-4	-0,3
Maroeuil	1706	1815	2296	109	6,3	481	26,5
Mt St Eloi	1056	1023	982	-33	-3,1	-41	-4
Rivière	963	1104	1142	141	14,6	38	3,4
Pas en Artois	959	948	925	-11	-1,1	-23	-2,4
Avesnes Le C	1490	1835	2011	345	23,1	176	9,5
Ecourt St Q	1510	1657	1769	147	9,7	112	6,7
Aubigny En A	1161	1330	1361	169	14,5	31	2,3
Vaulx V	1021	1075	1133	54	5,2	58	5,3
Oisy Le Verger	1310	1278	1295	-32	-2,4	17	1,3
Neuville St V	973	1129	1295	156	16	166	14,7
NORD							
Cambrail	39049	35272	33093	-3777	-9,6	-2179	-6,1
Escaudoevres	3951	4234	4201	283	7,1	-33	-0,7
Masnières	2446	2655	2708	209	8,5	53	1,9
Marcoing	2015	2132	2104	117	5,8	-28	-1,3
Raillencourt	1826	2201	2220	375	20,5	19	0,8
Lecluse	1522	1710	1667	188	12,3	-43	-2,5
Fontaine N D	1489	1560	1639	71	4,7	78	5
Gouzeaucourt	1237	1286	1377	49	3,9	91	7
Rumilly En C	1413	1388	1588	-25	-1,7	200	14
Proville	2238	3215	3639	977	43,6	424	13,1
Neuville St R	3850	4108	3957	258	6,7	151	-3,6
SOMME							
Albert	11784	10984	10010	-890	-7,5	-884	-8
Beauval	2206	2274	2286	68	3	12	0,5
Doullens	7495	7054	6615	-441	-5,8	-439	-6,2
Péronne	10509	10988	10339	479	4,5	-649	-5,9

Doingt	1564	1449	1415	-115	-7,3	-34	-2,3
Epehy	1059	1079	1044	20	1,8	-35	-3,2
Méaulte	1022	1074	1259	52	5	174	16
Moislains	1464	1434	1376	-30	-2	58	4
Roisel	1846	1976	1960	130	7	-16	-0,8
Villers B	1009	984	1094	-25	-2,4	110	11
Beauquesne	1191	1139	1147	-52	-4,3	8	0,7
AISNE							
Essigny Le G	655	985	1252	330	50,3	267	27,1
Etreillers	1025	1053	1115	28	2,7	62	5,8
Gauchy	5663	5612	5736	51	-0,9	124	2,2
Harly	1425	1976	1892	551	38,6	84	4,2
Holnon	1231	1216	1199	-15	-1,2	-17	-1,3
Homblières	915	1223	1495	308	33,6	272	22,2
Itancourt	671	751	998	80	11,9	247	32,8
Omissy	614	697	754	83	13,5	57	8,1
St Quentin	67243	63567	60641	-3676	-5,4	-2976	-4,6
Vermand	1165	1163	1118	-2	-0,1	-45	-3,8
Rouvroy	400	510	464	110	27,5	-46	-9
Morcourt	585	560	580	-25	-4,2	20	3,5

Annexe 2

LA REPRESENTATION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGE DANS LES DIFFERENTS CANTONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU SEUIL DE L'ARTOIS EN 1982

grpes d'ages	moyenne arithmétique Seuil de l'Artois	écart type
< 20 ans	31,50%	2,23
20 à 59 ans	50,60%	1,44
60 ans et plus	17,60%	2,98

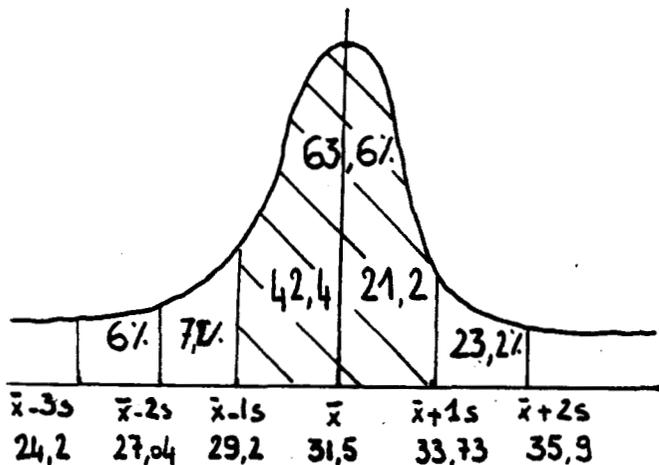
écart type = s

$$s = \sqrt{\frac{\sum (x - \bar{x})^2}{N}}$$

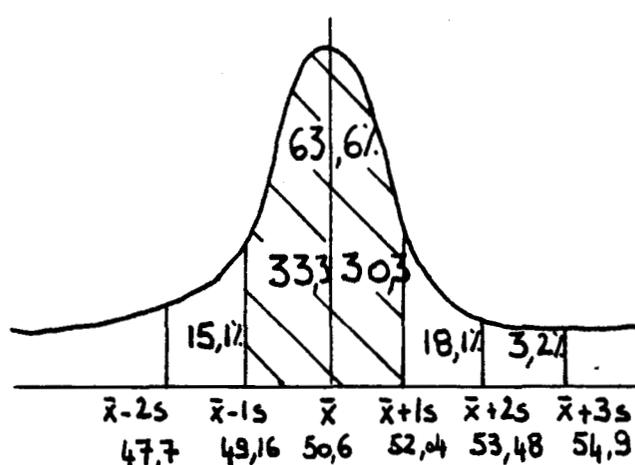
\bar{x} ou \bar{x} = moyenne arithmétique
N = nombre de cas

L'inégale distribution des cas(cantons) selon les classes déterminées à l'aide de l'écart type

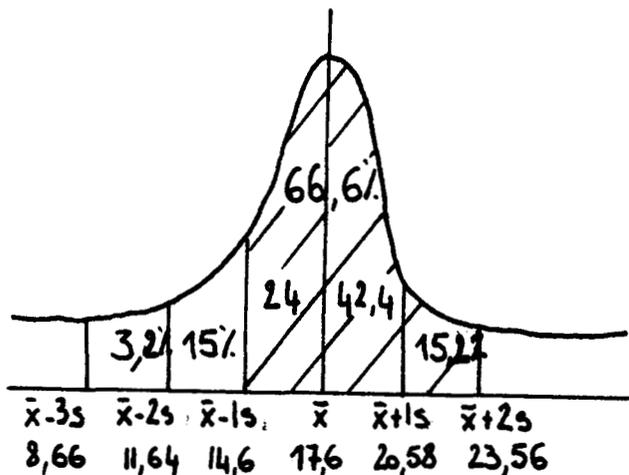
La part des moins de 20 ans par canton



La part des 20 à 59 ans par canton



La part des 60 ans et plus par canton



Annexe3

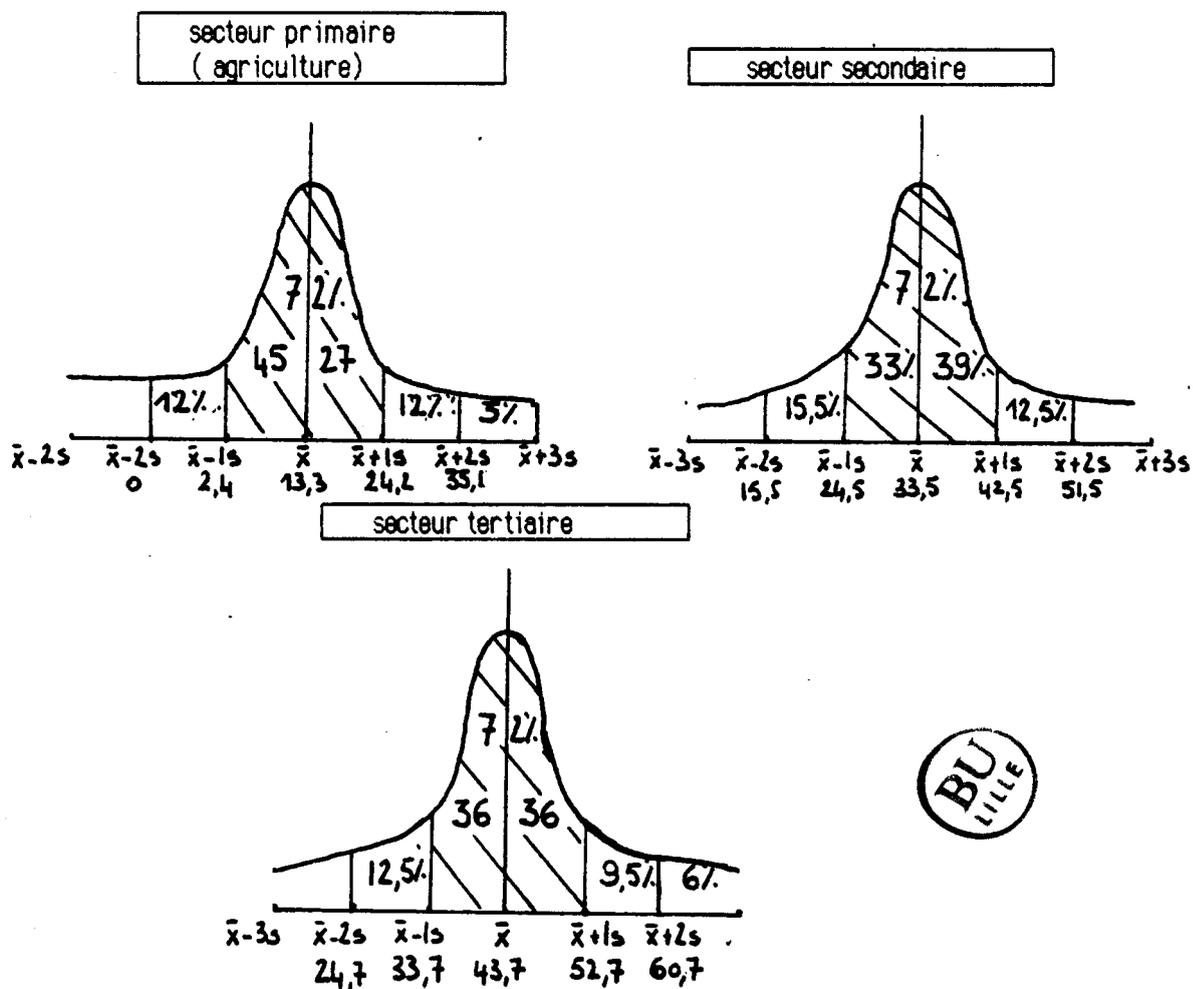
LA REPRESENTATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES DANS CHAQUE CANTON PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU SEUIL DE L'ARTOIS EN 1982

secteurs d'activités	moyenne arithmétique	écart type
primaire (agriculture)	13,3	10,9
secondaire	33,5	9
tertiaire	43,7	9

\bar{x} = moyenne arithmétique
s = écart type

SOURCE: d'après le recensement général de population en 1982- INSEE- séries jaunes

L'inégale distribution des cas (cantons) selon les classes déterminées en fonction de l'écart type



QUESTIONNAIRE

LES ZONES D'ACTIVITES DANS LE SEUIL DE L'ARTOIS 1990

Annexe 4

COMMUNE
DEPARTEMENT
SITUATION

NOMBRE D'HABITANTS

NOM ET QUALITE DE L'INTERLOCUTEUR
QUALITE DE L'ACCUEIL

1) LES ZONES D'ACTIVITES

Nombre de ZA sur le territoire communal

Superficie des ZA(en hectares)

La ou les ZA sont-elles situées intégralement sur un seul territoire communal?

Si plusieurs territoires communaux

Combien?

Nom des communes?

Superficie par terr communal(en hectares)

Années de création 19??

S'agit-il d'une création ex-nihilo?

d'une création à partir d'une ou plusieurs entreprises

Quel est le taux d'occupation des ZA (en pourcentage) ?

La ou les ZA a/ ont-elles été créées par

Une initiative communale

Un SIVU

Un SIVOM

Un district

Autres

Lesquels?

Quel a été le montage financier?

Budget communal

Budget districal

Commune ou district et CCI

Budget portuaire

Concession Etat

Emprunt

Autres

Lesquels?

Subventions

Département

Région

Etat

Autres

Lesquelles?

Prix du mètre carré hors taxe(en francs)

Taux de taxe professionnelle(en pourcentage)	_____		
Equipement des ZA et allègements fiscaux	_____	_____	_____
VRD	_____	_____	_____
Desserte hors gel	_____	_____	_____
Construction des bâtiments puis			
Vente	_____	_____	_____
Location	_____	_____	_____
Allègement de la taxe professionnelle	_____	_____	_____
Autres	_____	_____	_____
Lesquels?	_____	_____	_____

2) ZONES D'ACTIVITES ET ENTREPRISES

A) ETAT DES LIEUX

Nombre d'entreprises présentes	_____	_____	_____
Nombre total d'emplois	_____	_____	_____
Nombre d'entreprises selon activités			
Entreprises industrielles	_____	_____	_____
Commerces	_____	_____	_____
Hypermarchés	_____	_____	_____
Supermarchés	_____	_____	_____
Entrepôts	_____	_____	_____
Services	_____	_____	_____
Nombre de créations ex-nihilo de transferts	_____	_____	_____

Listing détaillé des entreprise (Nom , fonction , nombre d'emplois , création ou entreprise ou établissement)- Voir document annexe

B) LES PROJETS D'IMPLANTATION

Nombre d'entreprises	_____	_____	_____
Nombre d'emplois prévus	_____	_____	_____
Nature des activités			
Industrie	_____	_____	_____
Commerce	_____	_____	_____
Hypermarché	_____	_____	_____
Supermarché	_____	_____	_____
Entrepôt	_____	_____	_____
Services	_____	_____	_____
Nombre de créations ex-nihilo	_____	_____	_____
Nombre de transferts	_____	_____	_____

QUESTIONNAIRE

3) ZONES D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Les ZA correspondent-elles à des initiatives ponctuelles?

Les ZA relèvent-elles d'une politique communale plus globale?

Quelles sont les caractéristiques essentielles de cette politique communale? (hormis la création de ZA)

Développer l'emploi

Formation

Valoriser le cadre de vie

Développer le tourisme

Culture

Sports

Social

Tirer parti de la proximité

d'axes de communication importants

Autres

Lesquelles?

Détailler une ou quelques initiatives dans chaque cas

Quelles sont les raisons qui justifient la création de ZA, hormis la création d'emplois?

Des extensions de ZA sont-elles prévues?

Superficies

Des créations de ZA sont-elles prévues?

Combien

Superficie

LES ZA: DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES: CODIFICATION DES QUESTIONS ET TYPES DE REPONSES
QUESTIONNAIRE N° 1 - SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

1) LES ZA: DONNEES QUANTITATIVES	Annexe 5	TYPES DE REPONSES
CODES ET QUESTIONS		
1- Nombre de ZA sur le territoire communal		RC
2- Superficie des ZA(en hectares)		RC
3-1- La ou les ZA sont-elles situées sur un seul territoire communal?		O/N
3-3- Si plusieurs territoires communaux, combien		RC
3-3/4- Nom des communes et superficie par territoire communal		RC
4-1- Année de création des ZA		RC
4-2- S'agit-il d'une création ex-nihilo?		O/N
4-3- S'agit-il d'une création à partir d'une ou plusieurs entreprises?		O/N
5- Quel est le taux d'occupation des ZA(en pourcentage)?		RC
6-1- La ou les ZA ont-elles été créé par une initiative communale?		O/N
6-2- Un SIVU		O/N
6-3- Un SIVOM		O/N
6-4- Un district		O/N
6-5- Autres		O/N
6-6- Lesquels		RN
2) LES ZA: DONNEES QUALITATIVES		
A) MONTAGE FINANCIER		
7-1- Quel a été le montage financier? Budget communal		O/N
7-2- Budget districal		"
7-3- Commune ou district et CCI		"
7-4- Budget portuaire		"
7-5- Concession d'état		"
7-6- Emprunt		"
7-7- Autres		"
7-8- Lesquels		RN
8-1- La réalisation des ZA a t-elle entraîné l'obtention de subventions?		RC
8-2- Du département		"
8-3- De la région		"
8-4- De l'état		"
8-5- Autres		"
8-6- Lesquelles		RN
9- Prix du mètre carré hors taxe de ZA(en francs)		RC
10- Taux de taxe professionnelle(en pourcentage)		RC
B) NIVEAU D'EQUIPEMENT ET ASPECTS FISCAUX		
11-1- L'initiateur pratique t-il l'équipement des ZA et les allègements fiscaux?		O/N
11-2- VRD		"
11-3- Desserte hors gel		"
11-4- Construction des bâtiments puis vente		"
11-5- Construction des bâtiments puis location		"
11-6- Allègement de la taxe professionnelle		"
11-7- Autres		"
11-8- Lesquels?		RN

RC: réponse en chiffres

RN: réponse nominative

O/N: réponse par oui ou par non

" : réponse identique à la précédente

Ligne 1: * = Arras; 40ha, Saint LB; 76ha, Tilloy; 55ha

Ligne 21 * = Rouvro; ?, Morcourt; ?

LES ZA: DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et districts en 1990

Annexe6

LES COMMUNES			DONNEES QUANTITATIVES									
CODE	NOM	Nbre d'hbts90	1	2	3-1	3-2	3-3 et 4	4-1	4-2	4-3	5	
1	Arras	38981	2	53-171	0-N		3	*	62-75	0-0	N-N	95-90
2	Achicourt	7900	1	17	0				?	0	N	80
3	Anzin St A	2541	1	9	0				90	0	N	0
4	Beaurains	4379	1	14	0				76	0	N	100
5	Dainville	5690	1	15	0				79	0	N	75
6	Duisans	1021	1	6	0				79	0	N	100
7	St Laurent B	5357	1	12	0				87	0	N	80
8	St Nicolas	6122	1	5	0				82	0	N	100
9	Cambrai	33093	3	5-45-70	0-0-0				76-84-65	N-0-0	0-N-N	10-44-50
10	Fontaine N D	1639	1	30	0				?	0	N	?
11	Neuville St R	3957	3	1_5_8	0-0-0				89-90-75	0-N-N	N-0-0	100,30,13
12	Proville	3639	2	32-30	0-0				78-90	0-0	N-N	62,5-80
13	Raillencourt	2220	1	5	0				90	0	N	0
14	Tilloy LeZ C	?	1	2	0				77	0	N	?
15	Saint Quentin	60641	2	37-5	0-0				73-87	0-0	N-N	100-0
16	Essigny	1252	1	3	0				84	0	N	23
17	Gauchy	5736	2	76-2	0-0				78-85	0-0	N-N	1,3-0
18	Holnon	1199	1	4,5	0				84	0	N	10
19	Homblières	1495	1	17	0				?	N	0	35
20	Itancourt	998	1	42	0				76	0	N	100
21	Rouvroy M	1044	1	115	N		2	*	76	0	N	99
22	Albert	10010	2	30-21	0-0				60	0-0	N-N	80-14
23	Avesnes Le C	2011	1	17	0				60-70	0	N	90
24	Bapaume	3507	1	40	0				82	0	N	63
25	Beauval	2286	1	10	0				78	0	N	50
26	Bouzincourt	?	1	3	0				86	0	N	100
27	Bray	?	1	2	0				88	0	N	50
28	Doullens	6615	3	55-3,5-3	0-0-0				65-73-68	0-0-0	N-N-N	38-25-?
29	Gouzeaucourt	1377	1	5	0				84	0	N	10
30	Marquion	945	1	2	0				84	0	N	5
31	Péronne	10339	2	80-20	0-0				72-80	0	N	30-5
32	Roisel	1960	1	5,7	0				?	0	N	?
33	Villers Carbon	1094	1	15	0				88	0	N	0

CODE		MONTAGE FINANCIER										NIVEAU D'EQUIPEMENT ET ALLEGEMENTS FISCAUX									
		8-2	8-3	8-4	8-5	8-6	9	10	11-1	11-2	11-3	11-4	11-5	11-6	11-7						
1		?	?	N-N	N-N	-		13,74	0-0	0-0	N-0	0-0	N-N	-							
2	0-0	?	?	N	N	-	33,5-?	12,44	0	0	N	0	N	-							
3	0	?	?	N	N	-	?	6,04	0	N	N	0	N	-							
4	0	?	?	N	N	-		10,54	0	0	N	0	N	-							
5	0	?	?	N	N	-		9,15	0	0	0	0	N	-							
6	0	?	?	N	N	-		10,68	0	0	0	0	N	-							
7	?	?	?	N	N	-		7,03	0	0	N	0	N	-							
8	0	?	?	N	N	-		7,96	0	0	N	0	N	-							
9	0	?	?	N	N	-		13,99	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	N-N-N	-							
10	?	?	?	N-N-N	N-N-N	-	38-38-38	9,79	0	0	N	0	N	-							
11	?	?	?	N	N	-	?		3	0-0-0	0-0-0	0-0-0	N-N-N	-							
12	?	?	?	N-N-N	N-N-N	-	Coup par coup		11,2	0-0	N-N	0	N-N	-							
13	?	?	?	N-N	N-N	-	70-70		12,95	0	0	0	N	-							
14	?	?	?	N	N	-	10/20		4,4	0	N	0	N	-							
15	?	?	?	N	N	-	?		14,84	0	N-N	0	N-N	-							
16	?	?	?	N	N	-	31/90_75		3,14	0	N	0	N	-							
17	?	?	?	N	N	-	18		12,21	0-0	N-N	0	N-N	-							
18	?	?	?	N-N	N-N	-	90-5		5,71	0	N	0	N	-							
19	0	?	?	N	N	-	35		6,36	0	N	0	N	-							
20	?	?	?	N	N	-	?		3,17	0	N	0	N	-							
21	?	?	?	N	N	-	?			0	N	0	N	-							
22	?	?	?	N	N	-	31,15?			0	N	0	N	-							
23	0-0	0-0	0-0	N-N	N-N	-	23-23		12,03	0-0	?-?	0	N-N	-							
24	0	?	?	N	N	-	?		12,71	0	N	0	N	-							
25	0	?	?	N	N	-			11,11	0	N	0	N	-							
26	0	?	?	N	N	-	30/50		8,1	0	N	0	N	-							
27	?	?	?	N	N	-			6,72	0	N	0	N	-							
28	?	?	?	N	N	-			11	0	N	0	N	-							
29	?	?	?	N-N-N	N-N-N	-	30-30-30		12,29	0-0-0	N-N-N	0	N-N-N	-							
30	?	?	?	N	N	-		7?		0	?	0	N	-							
31	0	0	0	N	N	-		1	60	0	N	0	N	-							
32	?	?	?	N-N	N-N	-	10-10		6,17	0-0	0-0	0	N-N	-							
33	?	?	?	N	N	-		4	7,05	0	N	0	N	-							
	?	?	?	N	N	-	Non fixé		3,86	0	N	0	N	-							

*

DENOMBREMENT DES ZA DANS LE SEUIL DE L'ARTOIS-1990				
1) L'AXE DES VILLES MOYENNES				Annexe 7
LE SECTEUR D'ARRAS				
COMMUNES	ZA existantes	ZA en cours	ZA en projet	
Arras	2		1	
Dainville	1			
St Laurent B	1		1	
St Nicolas	1			
Beaurains	1			
Achicourt	1			
Anzin St Aubin	1			
Monchy			1	
Duisans	1			
Tilloy Les M				
TOTAL	9	0	3	12
LE SECTEUR DE CAMBRAI				
COMMUNES	ZA existantes	ZA en cours	ZA en projet	
Cambrai	3			
Neuville St R	3			
Rallencourt	1			
Tilloy les C	1			
Fontaine ND	1			
Masnières		1		
Proville	2		1	
TOTAL	11	1	1	13
LE SECTEUR DE SAINT QUENTIN				
COMMUNES	ZA existantes	ZA en cours	ZA en projet	
St Quentin	2		1	
Essigny	1			
Gauchy	2			
Homblières	1			
Holnon	1			
Itancourt	1			
Rouvroy M	1			
TOTAL	9	0	1	10
LA PERIPHERIE RURALE				
COMMUNES	ZA existantes	ZA en cours	ZA en projet	
Péronne	2			
Albert	2			
Doullens	3			
Bapaume	1			
Avesnes Le C	1			
Beauval	1			
Gouzeaucourt	1			
Marquion	1			
Roisel	1			
Bouzincourt	1			
Bray	1			
Villers C	1			
TOTAL	16	0	0	16
Les chiffres figurant dans chaque case indiquent le nombre de ZA				
Les cases vides signifient absence de ZA				

Annexe 8

Dénombrement et superficie des ZA dans le Seuil de l'Artois-1990			
	ZA n° 1	ZA n° 2	ZA n° 3
Cambrai	5	45	70
Neuville St R	1	5	8
Raillencourt	5		
Tilloy Les C	2		
Fontaine N D	30		
Proville	32	30	
Arras	53	171	
Dainville	15		
St Laurent B	12		
St Nicolas	5		
Beaurains	14		
Achicourt	17		
Anzin St A	9		
Duisans	6		
St Quentin	37	5	
Essigny	84		
Gauchy	76	2	
Homblières	17		
Holnon	4,5		
Itancourt	42		
Rouvroy M	115		
Péronne	80	20	
Albert	30	21	
Doullens	55	3,5	3
Bapaume	40		
Avesnes Le C	17		
Beauval	10		
Gouzeaucourt	5		
Marquion	1,8		
Roisel	5,7		
Bouzincourt	3		
Bray	2		
Villers Carb	15		
Les superficies sont données en hectares			

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 9

LES ZA SELON LA PERIODE DE DATATION EN 1990				
	codes	PERIODES DE CREATION		
COMMUNES	communes	ANNEES 60	ANNEES 70	ANNEES 80
Achicourt	1	-	-	-
Albert	2	1	1	0
Anzin St Aubin	3	0	0	1
Arras	4	1	1	0
Avesnes-le-C	5	0	0	1
Bapaume	6	0	1	0
Beaurains	7	0	1	0
Beauval	8	0	1	0
Bouzincourt	9	0	0	1
Bray	10	0	0	1
Cambrai	11	1	1	1
Dainville	12	0	1	0
Doullens	13	2	1	0
Duisans	14	0	1	0
Essigny	15	0	0	1
Fontaine ND	16	-	-	-
Gauchy	17	0	1	1
Gouzeaucourt	18	-	-	-
Holnon	19	0	0	1
Homblières	20	-	-	-
Itancourt	21	0	1	0
Marquion	22	0	0	1
Neuville	23	0	1	2
Perrone	24	0	1	1
Proville	25	0	1	1
Raillencourt	26	0	0	1
Roisel	27	0	0	1
Rouvroy-Morc	28	1	0	0
St Laurent B	29	0	0	1
St Nicoles	30	0	0	1
St Quentin	31	0	1	1
Tilloy-les-Car	32	0	1	0
Villers-C	33	0	0	1
TOTAL	33	6	16	19
				Dont 8 pour la période 80/85
				et 11 pour la période 85/90
Chaque case indique le nombre de ZA concernées pour les colonnes périodes de création				
la présence du trait(-) correspond à des données inconnues				
Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990				

Annexe 10.

LES CODES UTILISES POUR LES TYPES DE COMMUNES

codes	Les types de communes
1	villes moyennes
2	petites villes dans une agglomération
3	bourgs dans une agglomération
4	communes de moins de 2000 habitants dans une agglomération
5	bourgs proches d'une agglomération
6	communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération
7	petites villes en milieu rural
8	bourgs en milieu rural
9	communes de moins de 2000 habitants en milieu rural

CODIFICATION DES COMMUNES POUR L'ANALYSE DES
DONNÉES QUANTITATIVES ① PUIS POUR LES DONNÉES
QUANTITATIVES ET LE TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE ②

Annexe 11

COMMUNES	①	②
CAMBRAI	a	a
NEUVILLE ST REMY	b	b
DOULLENS	c	c
PROVILLE	d	d
ARRAS	e	e
ST QUENTIN	f	f
GAUCHY	g	g
PERONNE	h	h
ALBERT	i	i
RAILLENCOURT	j	j
TILLOY LES C		
FONTAINE N D		
DAINVILLE	k	k
ST LAURENT B	l	l
ST NICOLAS	m	m
BEAURAINS	n	n
ACHICOURT		
ANZIN ST AUBIN	o	o
DUISANS	p	p
ESSIGNY	q	q
HOMBLIERES		
HOLNON	r	r
ITANCOURT	s	s
ROUVROY M	t	
BAPAUME	u	t
AVESNES LEC	v	u
BEAUVAIL	x	y
GOUZEAUCOURT	y	
MARQUION	z	x
ROISEL		
BOUZINCOURT	a'	y
BRAY	b'	z
VILLERS Carbonnel	c'	a'



Communes exclues de l'analyse
en raison de données lacunaires

MATRICES N/N DES CAS A PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITES
 POUR LES DONNEES QUANTITATIVES - 1990
 CONVERGENCES SYSTEMATIQUES

Annexe 13

N/N1

	a	b	c	d	e	F	g	h	i
a		13	17	0	7	8	11	3	0
b			25	0	0	10	10	0	0
c				0	8	4	4	0	0
d					9	11	6	6	14
e						4	16	16	4
F							25	4	16
g								16	4
h									9
i									

N/N2

	a	A bc	d	B eh	C fg	i
a		15	0	5	10	0
A			0	2	7	0
d				8	9	14
B					10	7
C						10
i						

N/N3

	A' aA	di	B' BC
A' aA		0	6
di			9
B' BC			

COMMUNES	Nombre ZA			Taille ZA					Datation			Taux d'occupation						Taux TP				
	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	
CAMBRAI			1					1	1	1				1								1
NEUVILLE S ^r R			1							1	1						1					
DOULLENS			1		1					1	1											1
PROVILLE		1				1					1											1
ARRAS		1						1	1													1
S ^t QUENTIN		1				1					1											1
GAUCHY		1						1			1											1
PERONNE		1				1				1	1											1
ALBERT		1				1	1			1	1											1
RAILLENCOURT	1																1					1
TILLOY LES C	1										1											1
FONTAINE D	1						1															1
DAINVILLE	1					1					1											1
S ^t LAURENT B	1					1					1											1
S ^t NICOLAS	1					1					1											1
BEAURAINS	1					1					1											1
ACHICOURT	1					1					1											1
ANZIN S ^t AUB	1					1					1											1
DUISANS	1					1					1											1
ESSIGNY	1					1					1											1
HOMBUERES	1					1					1											1
HOLMON	1					1					1											1
ITANCOURT	1					1					1											1
ROUVROY M	1					1					1											1
BAPAUME	1					1					1											1
AVESNES LE C	1					1					1											1
BEAUVAIL	1					1					1											1
GOUZAUCQUE	1					1					1											1
MARQUION	1					1					1											1
ROISEL	1					1					1											1
BOUZINCOURT	1					1					1											1
GRAY	1					1					1											1
VILLERS Gr.	1					1					1											1
33 communes																						

LEGENDE

Taille des ZA

- 1 - $\leq 8,75$ ha
- 2 - $[8,75 - 25,5]$
- 3 - $]25,5 - 42,25]$
- 4 - $]42,25 - 59]$
- 5 - > 59

Datation des ZA

- 1 - $[1960 - 1969]$
- 2 - $[1970 - 1979]$
- 3 - $[1980 - 1990]$

Taux d'occupation des ZA

- 1 - $\leq 11,1\%$
- 2 - $]11,1 - 30,3]$
- 3 - $]30,3 - 49,6]$
- 4 - $]49,6 - 68,8]$
- 5 - $]68,8 - 88,1]$
- 6 - $> 88,1$

Taux de taxe professionnelle / commune

- 1 - $\leq 5,4\%$
- 2 - $]5,4 - 9,1]$
- 3 - $]9,1 - 12,8]$
- 4 - $> 12,8$

MATRICES N/N DES CAS A PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITES
données quantitatives et taux de taxe professionnelle

Annexe 16

NN1

	a	b	c	d	e	F	g	h	i
a		20	33	0	14	6	17	6	0
b			25	0	0	25	25	0	0
c				0	17	11	8	0	0
d					0	14	0	0	14
e						0	20	25	0
F							8	0	0
g								20	0
h									8
i									

NN2

	A	B	C	D	E
	oc	bf	bg	di	eh
A		16	18	2	9
B			15	4	0
C				5	10
D					2
E					

NN3

	A'	B'	D	E
	AB	AC		
A'		12	3	5
B'			4	10
D				2
E				

Annexe 19

ZONES D'ACTIVITES ET ENTREPRISES PAR COMMUNE: PRESENTATION GLOBALE
 SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Communes	Superficie ZA	Nbre entrep	Part créations	Nbre emplois	
Cambrai	1 70 ha	35	?	1052	Sect Cambrai
	2 45	16	?	593	"
	3 5	2	?	199	"
Neuville St R 1	8	2		34	"
	2 5	5	2	17	"
	3 1	3	4	37	"
Raillencourt	5	0	0	0	"
Tilloy Les C	2	2	0	0	"
Fontaine N D	30	12	2	152	"
Proville	30	27	?	800	"
Arras	1 53	47		1759	Sect Arras
	2 171	62	47	400	"
Dainville	15	20	3	431	"
St Laurent B	12	13	9	210	"
St Nicolas	5	19	15	148	"
Beaurains	14	24	18	120	"
Achicourt	17	10	7	0	"
Anzin St Aubin	9	0	0	0	"
Duisans	6	11	?	666	Sect St Quentin
St Quentin	1 37	48	?	0	"
	2 5	0	0	12	"
Essigny	3	1	1	5	"
Gauchy	1 76	1	0	0	"
	2 2	0	0	0	"
Homblières	17	?	?	442	"
Holnon	4,5	15	4	810	"
Itancourt	42	2	1	2473	"
Rouvroy M	115	30	?	1100	milieu rural: petites villes
Péronne	1 80	19	10	406	"
	2 20	4	4	397	"
Albert	1 30	8	7	487	"
	2 21	10	9	56	"
Doullens	1 55	8	?	16	"
	2 4	3	?	432	Milieu rural: bourgs
	3 3	2	?	135	"
Bapaume	40	12	10	2	Milieu rural: com rurales
Avesnes Le C	17	6	3	28	"
Beauval	10	2	2	2	"
Gouzeaucourt	5	2	2	120	"
Marquion	1,8	2	2	63	"
Roisel	5,7	2	2	0	"
Bouzin court	3	6	1	0	"
Bray	2	3	3	0	"
Villers-C	15	0	?		"
TOTAUX	1117	496	168	13604	

Annexe 20

LES CODES UTILISES POUR LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES DANS L'INDUSTRIE

codes	secteurs d'activités
1	métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
2	travail des métaux
3	fabrication de machines agricoles
4	fabrication de machines outils
5	production d'équipements industriels
6	fabrication de matériel de manutention(mines, sidérurgie, génie civil)
7	fabrication de matériel électrique
8	industrie mise en œuvre du bâtiment, génie civil et agricole
9	fabrication de matériel électronique, ménager, et professionnel
10	const de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre
11	fabrication d'instruments et de matériel de précision
12	industrie de la viande
13	industrie laitière
14	fabrication de produits alimentaires
15	industrie textile
16	travail mécanique du bois
17	industrie de l'ameublement
18	industrie du papier et du carton
19	imprimerie, presse, édition
20	produits de la transformation des matériels plastiques
21	travail du verre
22	industries diverses

LES CODES UTILISES POUR LES SECTEURS D'ACTIVITES DANS LES COMMERCES ET LES SERVICES

Codes	Les secteurs d'activités	
1	commerce de gros alimentaire	COMMERCES
2	intermédiaires du commerce	
3	commerce de gros interindustriel	
4	commerce de détail- alimentation générale de grande surface	
5	commerce de détail alimentaire spécialisé(surgelés)	
6	commerce de détail non alimentaire spécialisé	
7	commerce et réparation automobile	
8	réparations diverses	SERVICES
9	hôtels, cafés, restaurants	
10	transport routier	
11	santé(non marchand)	
12	action sociale(non marchand)	
13	recherche(service marchand)	
14	récupération	
15	services divers	

Annexe 21

REPARTITION DES PME TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990: NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS-Codification des secteurs d'activités

Codes sect d'act	Nbre d'ent	nbre d'emplois
1	4	79
2	24	591
3	1	22
4	4	192
5	4	101
6	3	128
7	5	90
8	12	457
9	1	30
10	1	38
11	2	86
12	2	142
13	2	195
14	4	107
15	5	140
16	8	153
17	5	157
18	2	310
19	3	36
20	2	105
21	3	37
22	15	544
	112	3740

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 22

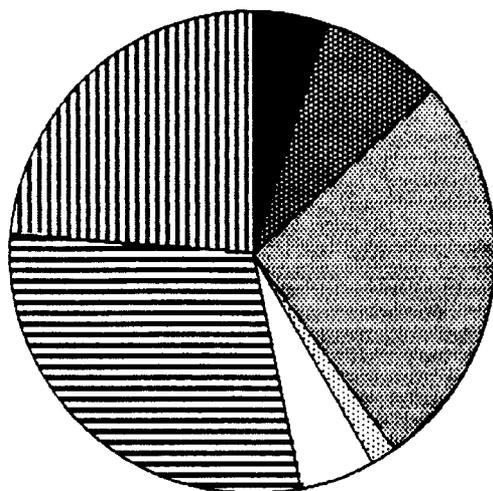
Répartition des PME par secteur d'activités: nombre d'entreprises et d'emplois (commerces et services) en 1990

secteurs d'activités	codes	nbre d'ent	nbre d'emp
commerces de gros ali	1	3	94
intermédiaires du commerce	2	5	55
com de gros interindustriel	3	16	248
com détail, ali, géné, gr des surf	4	1	40
com détail, ali, spécialisés	5	3	33
com détail, non ali, spécialisés	6	18	175
com et réparation automobile	7	14	214
		60	859
Réparations diverses	8	17	323
Hotels, cafés, restaurants	9	6	64
Transports routiers	10	13	381
Santé (non marchand)	11	1	3
Action sociale (non marchand)	12	4	228
Recherche (service marchand)	13	1	3
Récupération	14	2	30
Services divers	15	55	1222
		99	2255

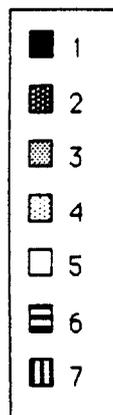
SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 23

LA REPARTITION DU NOMBRE DE PME* TRAVAILLANT DANS LE COMMERCE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990

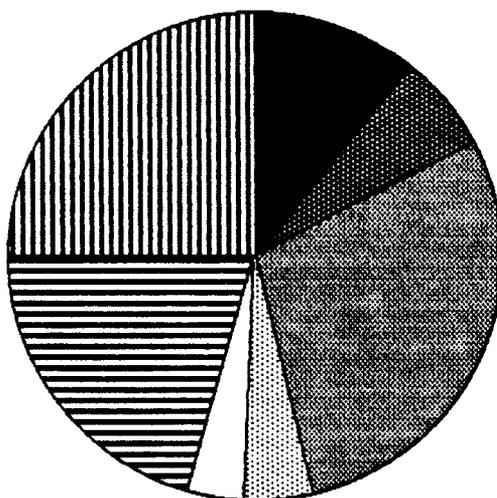


codes secteurs d'activités

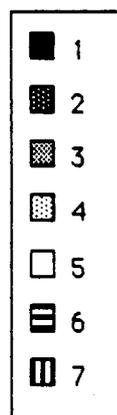


* en pourcentage par rapport au nombre total de PME travaillant dans le commerce

LA REPARTITION DES PME TRAVAILLANT DANS LE COMMERCE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES EN FONCTION DU NOMBRE D'EMPLOIS* EN 1990



codes secteurs d'activités



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

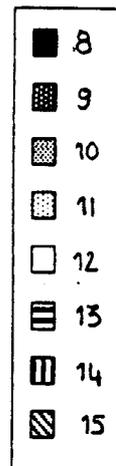
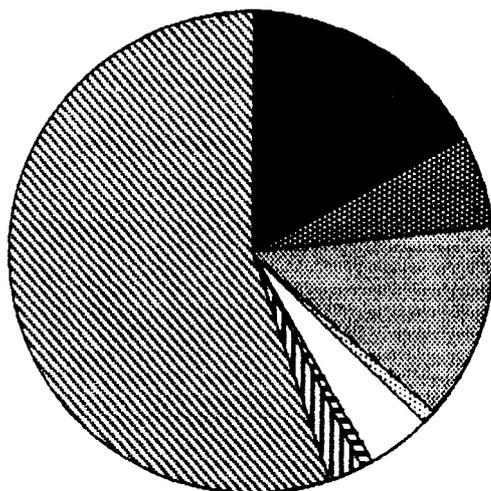
* en pourcentage du nombre total d'emplois dans les PME travaillant dans le commerce



Annexe 24

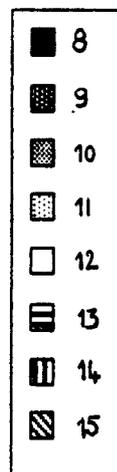
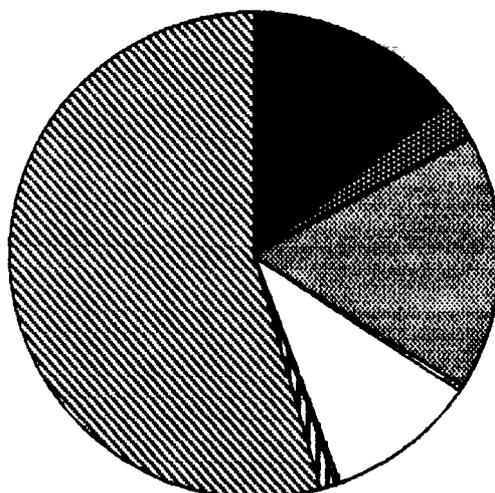
LA REPARTITION DU NOMBRE DE PME* TRAVAILLANT DANS LES SERVICES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE EN 1990

codes secteurs d'activités



* en pourcentage du nombre total de PME dans les services

LA REPARTITION DES PME* TRAVAILLANT DANS LES SERVICES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES EN FONCTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN 1990



Source: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

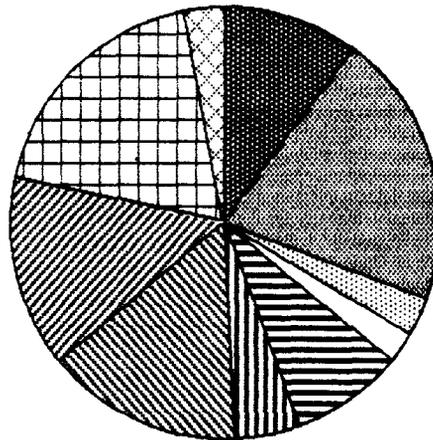
* en pourcentage du nombre total d'emplois dans les pme travaillant dans les services

Annexe 25

	codes	nbre d'entre	nbre d'emplois
Fabrication éléments voitures	1	1	1
Fab ens lumin/éclairage	2	2	56
Fab lubrifiants et antigel	3	2	110
Fab et montage app frigorif	4	2	17
Fab élts de décoration intér	5	1	12
Fab élts de ventilation	6	1	45
Fab matériel fermeture	7	1	27
Fab mat de bureaux	8	1	80
Conditionnement des parfums	9	1	80
Laboratoire photographique	10	1	100
Marbrerie	11	2	16
		15	544

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

REPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIES DIVERSES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES EN FONCTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN 1990 (en pourcentage par rapport au nombre total d'emplois)



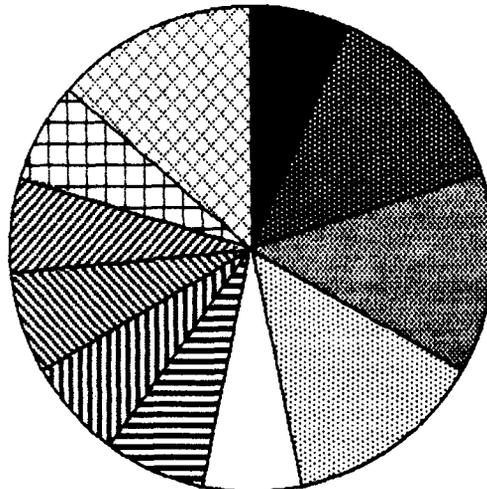
Sect. d'activités

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES "INDUSTRIES DIVERSES" SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990

(en pourcentage par rapport au nombre total d'entreprises)



Sect. d'activités

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

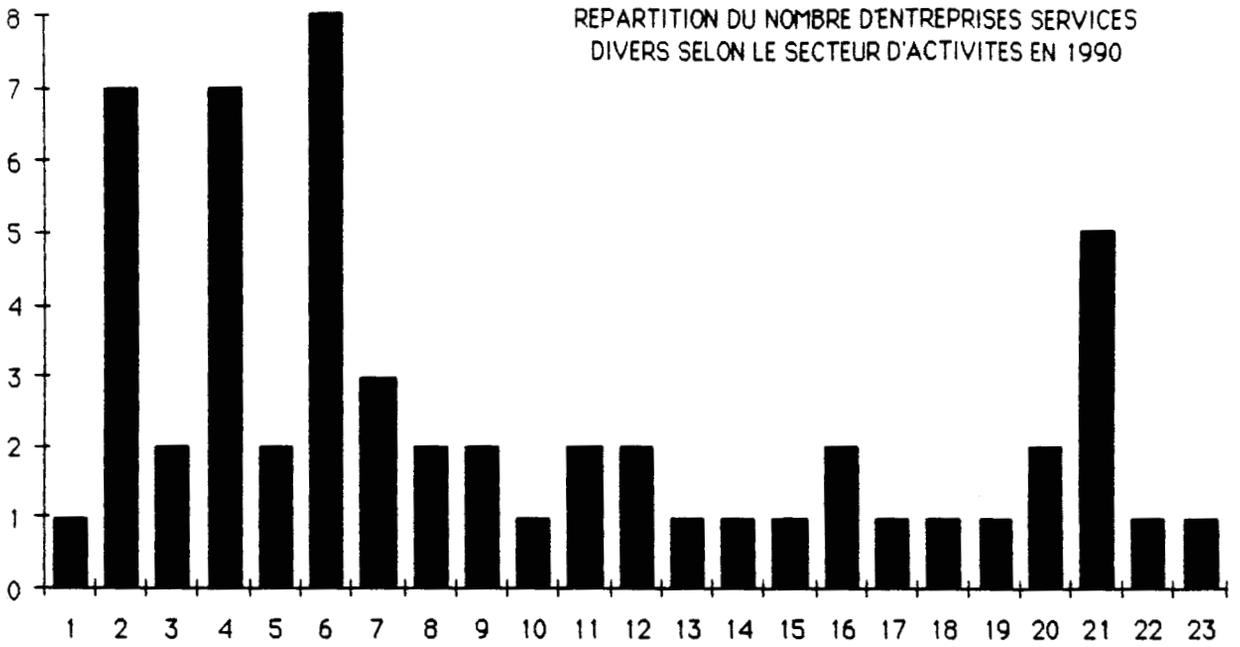
Annexe 26

REPARTITION DES ENTREPRISES "SERVICES DIVERS" SELON LE NOMBRE D'ENTREPRISES ET LE NOMBRE D'EMPLOIS EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITES EN 1990

	code	nbre d'entr	nbre d'emplois
publicité mobile	1	1	5
installation chauffage	2	7	95
gardiennage	3	2	80
agences en douanes	4	7	52
gestion agricole	5	2	171
couvert, isolation, étanchéité	6	8	213
entrepôts distribution	7	3	105
entrepôts frigorifiques	8	2	32
élec géné et inst mat élec	9	2	82
messagerie	10	1	30
peinture bâtiment	11	2	35
service BTP	12	2	7
pose PVC menuiserie	13	1	2
pose antennes	14	1	1
lettreur	15	1	1
électricité et sécurité auto	16	2	27
agencement magasin	17	1	12
distribution automatique	18	1	11
coopérative agricole	19	1	1
nettoyage industriel	20	2	375
bureaux divers	21	5	58
horticulteur vente	22	1	2
déchetterie	23	1	50
total entreprises-----		56	1447
total PME seules-----		55	1222

Annexe 27

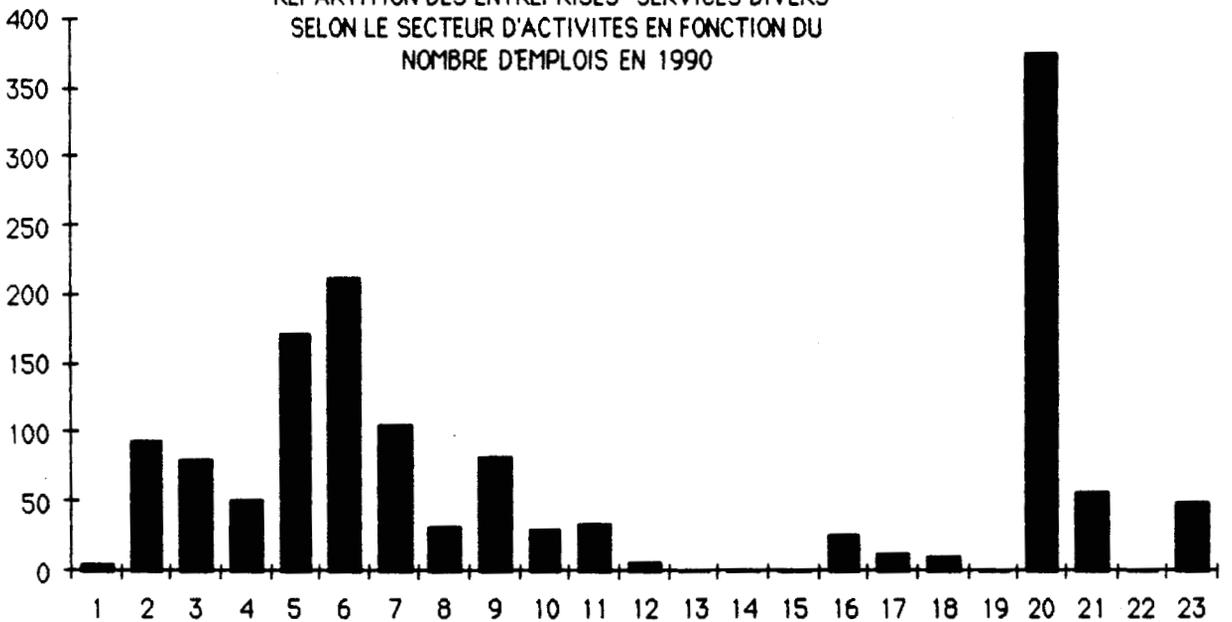
Nombre d'entreprises



SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Codes secteurs d'activités

Nombre d'emplois



Codes secteurs d'activités

Annexe 28

LES TYPES DE COMMUNES POURVUES DE ZA SELON LA TAILLE DEMOGRAPHIQUE ET LA SITUATION EN 1990					
Les types de communes	Nombre	Nom			
Villes moyennes	3	Arras-Cambrai-Saint Quentin			
Petites villes dans une agglomération formée autour d'une ville moyenne	5	Dainville-St Nicolas-St Laurent Blangy Achicourt-Gauchy.			
Bourgs dans une agglomération formée autour d'une ville moyenne	5	Beaurains-Anzin St Aubin Proville-Raillencourt-Neuville St Rémy			
Communes de moins de 2000 habitants dans une agglomération	3	Tilloy- Lez-Cambrai Fontaine Notre Dame Rouvroy-Morcourt			
bourgs proches d'une agglomération	3	Duisans-Marcoing-Masnières			
Communes de moins de 2000 habitants proches d'une agglomération	3	Homblières-Holnon-Itancourt			
Petites villes en milieu rural	3	Albert-Doullens- Péronne			
Bourgs en milieu rural	3	Avesnes Le Comte-Bauval Bapaume			
Communes rurales(1000 à 2000 habitants)	6	Bouzincourt-Bray-Gouzeaucourt-Marguion-Roisel-Villers Carbonnel.			
SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990					

LA TAILLE DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE ET LA SITUATION DES COMMUNES
SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 29

Cat de C	Les ZA	Les entreprises selon la taille (nbre d'emp)			TOTAL	Nbre de créat d'ent	Tx d'occ des ZA
		<200 emp	200à499	>500			
Cat 1	ARRAS 1	?	?	?	47	47	95%
	2	61	0	1	62	?	90%
	CAMBRAI 1	20	1	0	21	?	50%
	2	14	2	0	16	?	44%
	3	2	0	0	0	?	10%
	St QUENTIN 1	48	0	0	48	?	100%
2	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	-----	145	3	1	194	?	-----
Cat 2	DAINVILLE	20	0	0	20	3	75%
	ST NICOLAS	19	0	0	19	15	100%
	ST LAURENT	13	0	0	13	9	80%
	ACHICOURT	?	?	?	10	7	80%
	GAUCHY 1	1	0	0	1	1	1%
	2	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-----	53	0	0	63	35	-----
Cat 3	BEAURAINS	24	0	0	24	18	100%
	ANZIN St A	0	0	0	0	0	0
	PROVILLE	?	?	?	41	?	71%
	RAILLENCOURT	0	0	0	0	0	0
	N ST R 1	3	0	0	3	3	100%
	2	5	0	0	5	4	30%
3	2	0	0	2	0	13%	
TOTAL	-----	34	0	0	75	24	-----
Cat 4	TILLOY-L-C	?	?	?	2	2	?
	F N DAME	12	0	0	12	?	?
	ROUYROY M	28	1	1	30	?	99%
TOTAL	-----	40	1	1	44	?	-----
Cat 5	DUISANS	6	0	0	6	?	100%
TOTAL	-----	6	0	0	6	?	-----
Cat 6	ITANCOURT	1	0	1	2	1	100%
	HOMBLIERES	?	?	?	?	?	35%
	HOLNON	14	1	0	15	4	10%
	ESSIGNY	1	0	0	1	1	23%
TOTAL	-----	16	1	1	18	6	-----
Cat 7	ALBERT 1	8	0	0	8	7	80%
	2	9	1	0	10	9	14%
	PERONNE 1	18	0	1	19	10	30%
	2	?	?	?	4	4	5%
	DOULLENS 1	8	0	0	8	?	38%
	2	3	0	0	3	3	25%
3	2	0	0	2	?	?	
TOTAL		48	1	1	54	33	-----

Annexe 30

LA TAILLE DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE ET LA SITUATION DES COMMUNES
 SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990
 (suite et fin)

Cat de C	Les ZA	Les entreprises selon la taille				Nbre de créat d'ent	Tx d'occ des ZA
		<200 emp	200 à 499	> 500	TOTAL		
Cat 8	BAPAUME	12	0	0	12	10	63%
	BEAUVAL	2	0	0	2	2	50%
	AVESNES LE C	8	0	0	8	3	90%
TOTAL	-----	22	0	0	22	15	-----
Cat 9	GOUZEAUC	2	0	0	2	2	5
	ROISEL	2	0	0	2	2	?
	BRAY	3	0	0	3	3	50%
	VILLERS C	0	0	0	0	0	0
	BOUZINCOURT	6	0	0	6	1	100%
	MARQUION	2	0	0	2	2	?
TOTAL	-----	15	0	0	15	10	-----

Catégories de communes

- Cat 1 Villes moyennes
- Cat 2 Petites villes dans une agglomération principale
- Cat 3 Bourgs dans une agglomération principale
- Cat 4 Communes < 2000 hbts dans une agglomération principale
- Cat 5 Bourgs proches d'une agglomération principale
- Cat 6 Communes < 2000 hbts proches d'une agglomération principale
- Cat 7 Petites villes en milieu rural
- Cat 8 Bourgs en milieu rural
- Cat 9 Communes < 2000 hbts en milieu rural

Annexe 31

LA PART RESPECTIVE DE L'INDUSTRIE, DES COMMERCE ET SERVICES EN NOMBRE D'ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES ZA SELON LES TYPES DE COMMUNES EN 1990

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

codes com sect d'act		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Industries	a	25	10	13	13	2	10	30	11	10
	b	23,5	32,3	54,2	46,4	50	62,5	85,7	55	76,9
Commerces et services	a	81	21	11	15	2	6	5	9	3
	b	76,5	67,7	45,8	53,5	50	37,5	14,3	45	23,1
Nombre total d'entreprises		106	31	24	28	4	16	35	20	13

a: en données brutes pour chaque type de commune

b: en données relatives par rapport au nombre total d'entreprises dans chaque grand secteur d'activités pour chaque type de communes

Nombre total d'entreprises: nombre total d'entreprises identifiées selon le secteur d'activités par type de communes

LES ENTREPRISES SUR LES ZA EN 1990: TRANSFERTS ET CREATIONS

Annexe 32

ZA	Nbre d'ent	Nbre creations	Nbre transferts	Part créations	part transferts
Cambrai 1	21	?	?	?	?
Cambrai 2	16	?	?	?	?
Cambrai 3	2	?	?	?	?
N St Remy 1	2	2	0	100%	0%
N St Remy 2	5	4	0	80%	20%
N St Remy 3	3	0	3	0%	100%
Raillicourt	0	0	0	0%	100%
Tilloy-L-C	2	2	0	100%	0%
Fontaine ND	12	?	?	?	?
Prévillers 1+2	41	?	?	?	?
Arras 1	47	47	0	100%	0%
Arras 2	62	?	?	?	?
Dainville	20	3	17	15%	85%
St Laurent B	13	8	5	61,50%	38,40%
St Nicolas	19	15	4	78,90%	21,10%
Beaurains	24	18	6	75%	25%
Achicourt	10	7	3	70%	30%
Anzin St Aubin	0	0	0	0%	100%
Duisans	11	5	6	45,50%	55,50%
St Quentin 1	48	?	?	?	?
St Quentin 2	0	0	0	0	100%
Essigny	1	1	0	100%	0%
Gauchy 1	1	0	1	0%	100%
Gauchy 2	0	0	0	0%	100%
Homblières	?	?	?	?	?
Holnon	15	4	11	26,60%	73,40%
Itancourt	2	1	1	50%	50%
Rouvroy Mor	30	?	?	?	?
Péronne 1	19	12	7	63,15%	36,80%
Péronne 2	4	4	0	100%	0%
Albert 1	8	7	1	87,50%	12,50%
Albert 2	10	9	1	90%	10%
Doullens 1	8	?	?	?	?
Doullens 2	3	?	?	?	?
Doullens 3	2	?	?	?	?
Bapaume	12	11	1	91,60%	8,40%
Avesnes le C	6	3	3	50%	50%
Beauval	2	2	0	100%	0%
Gouzeaucourt	2	2	0	100%	0%
Marquion	2	2	0	100%	0%
Roisel	2	2	0	100%	0%
Bouzincourt	6	1	5	16,60%	83,40%
Bray	2	3	0	100%	0%
Villers Carb	0	0	0	0%	100%
	496	175	75		

Nombre de ZA ou pas de données: 13 sur 45

175 + 75 = 250 soit 54,4% des entreprises pour lesquelles la part des transferts et des créations est connue

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 33

TYPES DE TRANSFERTS D'ENTREPRISES EN 1990

Types de transfert	Nombre	ZA concernée
Centre vers périphérie de la même commune	17	1 Bapaume 1 Neuville-St-Rémy 2 Bouzincourt 3 Avesnes-le-Comte 1 Itancourt 3 Achicourt 3 St-Laurent-Blangy 2 Albert 1 Péronne
Périphérie vers autre périphérie de la même commune Dont transfert zone à zone	2	1 Gauchy 1 Péronne
centre ville mère vers commune de l'agglomération	4	2 St Laurent Blangy 2 Neuville-St-Rémy
Centre ville proche vers périphérie autre ville	1	1 Péronne
Centre ville proche vers commune rurale	3	3 Bouzincourt
Commune rurale vers périphérie ville proche	4	4 Péronne
Inconnues	44	6 Duisans 4 St-Nicolas 6 Beaurains 11 Holnon 17 Dainville

total général 31 + 44 = 75

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Nombre d'ent	Branches d'activités	Sect d'activités	Taille de l'entreprise	Types transferts	
4	Travail des métaux	Fab verrins agraires	Petite PME	1	INDUSTRIE
		Fab charpentes métal	Petite PME	5	
		Fab charpentes métal	Petite PME	1	
		Fab ressorts	Très petite PME artisanale	1	
2	Fab inst et mat de précision	Méca de précision	Grande PME	1	
		Méca de précision	Très petite PME artisanale	6	
2	Industries diverses	Fab enseignes lumineuses	Petite PME	1	
		Fab de vérandas	Petite PME	3	
1	Fab matériel de manutention	Fab monte charges	Moyenne PME	5	
1	Fab produits alimentaires	Fab aliments animaux	?	2	
1	imprimerie	Imprimerie	Petite PME	3	
1	Ind de mise en œuvre bât/géni	Fab bitume routes	Très petite PME artisanale	2	
1	Machines outils	fab verrins	Très petite PME artisanale	5	
1	Métallurgie 1ère transfor	Fonderie aluminium	Très petite PME artisanale	1	
6	Transports	Transports	?	1	SERVICES
		"	Petite PME	1	
		"	?	6	
		"	?	6	
		"	?	1	
		"	?	1	
4	Services divers	Electricité générale	Grande PME	3	
		Couverture	Petite PME	1	
		Installation chauffage	Très petite PME artisanale	1	
		Entrepôts frigorifiques	Très petite PME artisanale	1	
1	Réparation et commerce auto	Garagiste	?	1	
1	Réparations diverses	réparations électriques	?	6	
2	Com de détail non aliment spé	Exposant meubles	Très petite PME	1	
		Vente matériel de jardin	Très petite PME	3	
1	Commerce automobiles	Vente de pièces détachées	?	1	
1	Commerce de gros interindust	Vente de mat de const	Petite PME	1	

La collecte des données vaut pour les 31 entreprises dont le type de transfert est connu

SOURCE: enquête personnelle réalisée auprès des communes et des districts en 1990

Annexe 35

LES PARAMETRES UTILISES ET LES REPRESENTATIONS RETENUES DANS L'ECHANTILLONNAGE SELON LA METHODE DES QUOTAS

1) Typologie des communes avec ZA

types	nombre	part en %	Nombre ou part retenu pour l'échantillonnage
villes moyennes	3	9,1	1
Communes des banlieues	13	39,4	4
Bourgs et communes < 2000 habitants proches d'une agglomération	5	15,1	1
Petites villes en milieu rural	3	9,1	1
Bourgs et communes < 2000 habitants en milieu rural	9	27,3	3
TOTAL	33	100%	10

2) Les ZA selon la taille

très grandes	5	11,1	1
Grandes	3	6,6	1
Moyennes	7	15,5	1,5
Petites	11	24,4	2,5
Très petites	9	42,2	4
TOTAL	45	100%	10

3) les taux d'occupation des ZA

Très fort	11	24,4	2,5
fort	5	11,1	1
Assez fort	5	11,1	1
Moyen	3	6,6	1
Faible	6	13,3	1
Très faible	11	24,4	2,5
Inconnus	4	8	1
TOTAL	45	100%	10

4) L'année de création des ZA

Années 80	20	44,4	4,5
Années 70	16	35,5	3,5
Années 60	6	13,3	1
Inconnus	3	6,6	1
TOTAL	45	100%	10

5) Le nombre d'entreprises selon la taille pour l'ensemble des ZA

> 499 employés	0,8	0,008
) 200- 499 (1,2	0,1
< ou = 200	75,8	7,5
inconnus	22	2,2
TOTAL	100%	10%

6) Nombre d'entreprises selon les grands secteurs d'activités pour les 45 ZA

Industrie	120	42,8	4,3
Commerces	100	38,4	3,8
Services	60	21,4	2,1
TOTAL	280	100%	10%

7) Part des créations et des transferts d'entreprises pour l'ensemble des ZA

Créations	70	7
transferts	30	3
TOTAL	100%	10%

DENOMBREMENT ET TYPES DE CAS RETENUS SELON L'ECHANTILLONNAGE PAR LA METHODE DES QUOTAS

paramètre retenus	Typologie des com avec ZA	Les ZA selon la taille	les taux d'occupation	années de création	Nbre d'entr selon la taille	Nbre d'ent selon sect d'act	créations et transferts d'en
	villes moy	très grandes	très fort	années 80	> 499 emp	industrie	créations
	communes des banlieues	grandes	fort	années 70	0,008 (200-499)	services	7
	bourgs et com	moyennes	assez fort	années 60	0,001 < ou= 200	commerces	3
	demoins de 2000 hbts	petites	moyen	inconnus	inconnus		
	proches d'1 agglomération	très petites	faible		7,5		2,1
	bourgs et com < 2000 hbts en milieu rural		très faible		2,2		
			inconnus				
TOTAL	10	10	10	10	10	10	10

Annexe 37

LES CAS RETENUS D'APRES L'ECHANTILLONNAGE SELON LA METHODE DES QUOTAS

Les types de communes	noms des communes et ZA	caractéristiques des ZA
villes moyennes	Arras est	Petite ZA, année 70, très fort taux d'occupation
communes des banlieues	Anzin Saint-Aubin	Petite ZA, années 80, très faible taux d'occupation
	Beaurains	petite ZA, années 70, très fort taux d'occupation
	Gauchy	très petite ZA, années 80, très faible taux d'occupation
	St Laurent Blangy	Petite ZA, années 80, fort taux d'occupation
Bourgs et communes de moins de 2000 hbts proche d'une agglomération	Duisans	Très petite ZA, années 70, fort taux d'occupation
petites villes en milieu rural	Albert	moyenne ZA, années 70 faible taux d'occupation
Bourgs et communes de moins de 2000 hbts en milieu rural	Bapaume	moyenne ZA, années 70 faible taux d'occupation
	Gouzeaucourt	Très petite ZA, années 80 très faible taux d'occupation
	Roisel	très petite ZA, année de création et taux d'occupation inconnus



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

1) LES SOURCES.

1.1- Les sources chiffrées et statistiques.

INSEE, recensement général de la population de 1982, données communales comparées 1975-1982: département du Pas-De-Calais, du Nord: Observatoire régional de l'INSEE, Lille. département de l'Aisne, de la Somme: observatoire régional de l'INSEE, Amiens.

INSEE, recensement général de la population de 1990, évolutions démographiques 1975-1982-1990, arrondissements, cantons, communes, unités urbaines, zones d'emploi, résultats provisoires. Département du Nord, du Pas-De-Calais: observatoire régional de l'INSEE, Lille. Département de l'Aisne, de la Somme: observatoire régional de l'INSEE, Amiens.

SCEES/INSEE, 1988, cartovision, département du Nord, du Pas-De-Calais: observatoire régional de l'INSEE, Lille. Département de l'Aisne, de la Somme: observatoire régional de l'INSEE, Amiens.

SCEES/INSEE, 1990, recensement agricole de 1988, principaux résultats, Picardie, janvier 1990. Nord-pas-De-Calais, mai 1990. Ministère de l'agriculture et de la forêt. AGRESTE, la statistique agricole.

SCEES/INSEE, 1989, recensement agricole de 1988, tableaux PROSPER (cantons et régions agricoles) par département: Nord, Pas-De-Calais, Aisne, Somme. Ministère de l'agriculture et de la forêt. AGRESTE, la statistique agricole.

1.2- Les textes de loi.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE, 1992, direction générale des collectivités locales, loi d'administration territoriale de la république (n° 92-125 du 6 février 1992): une nouvelle donne pour les collectivités territoriales. Syros editeur, 150p.

1.3- Les revues (autres que les revues de géographie).

a) Revues ou lettres nationales.

L'actualité juridique. droit administratif. Le contenu des documents d'urbanisme. 20 mai 1984.

Départements et communes revue de l'AMF.

Etudes Foncières, n°50, mars 1991.

La Gazette, 2 mars 1992.

La Lettre de la DATAR.

Le Moniteur, 22 septembre 1989.

Urbanisme, septembre 1992, n°256.

b) revues régionales.

Profils de l'économie du Nord-Pas-De-Calais. INSEE.

Cahiers de l'OREAP.

c) Presse nationale.

L'entreprise. (mensuel).

L'immobilier d'entreprise. Mensuel).

L'usine nouvelle. (hebdomadaire).

d) Presse régionale et locale.

Le Courrier Picard.

La Voix du Nord.

2) OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX.

A)

- ALPHANDERY,P,BITOUN,P,DUPONT,Y,1989. Les champs du départ: une France sans Paysans. Cahiers libres/editions La Découverte,264p.
- AMIN, A., ROBINS, K., 1990. industrial districts and regional development: limits and possibilities. in Pyke.F., Beccattini. G., Sengenberger. W: industrial districts and Inter-firm Co-operation in Italy, Genève, ILO, p 185 à 219.
- AROCENA,J. 1986, le développement par l'initiative locale,Paris, L'Harmattan.
- ASSOCIATION DES VILLES TGV,1991. TGV et aménagement du territoire: un enjeu majeur pour le développement local. Compte rendu du colloque villes/TGV du 11 et 12 octobre 1990 au Creusot. Syros/Alternatives,153p.
- AUPHANE,E,1989. Obsolescence ou renaissance des réseaux ferrees pour le transport des voyageurs en Europe Occidentale(Grande-bretagne, France, republicue federale d'Allemagne). Thèse de doctorat d'état. Aix-en-Provence, 2 tomes, 1491 p.
- AYDALOT,P. 1976. Dynamique spatiale et développement inégal, Paris, Economica.
- AYDALOT,P. 1980, L'entreprise dans l'espace urbain, Paris, Economica, 161p.
- AYDALOT,P. 1983, La division spatiale du travail. In Espace et localisation. Paris, Economica, p 175 a 200.
- AYDALOT,P. 1984, A la recherche de nouveaux dynamismes spatiaux, in AYDALOT,P., ed. Crise et espace, Paris, Economica, p 38 à 59.
- AYDALOT,P., 1986, Milieux innovateurs en Europe, Paris, GREMI.

B)

- BAILLY,A,1990. Quality of life and the development of small towns in América. Hommes et terres du Nord,1990/3, p 142 à 147.
- BAIROCH,P,1977. Taille des villes, conditions de vie, et développement économique. Paris, école des hautes études en sciences sociales,421p.
- BASTIE,J,1973. La décentralisation industrielle en France(1954-1971). Bulletin de l'association nationale des géographes français,n° 408/409, p561 à 568.
- BASTIE,J., DEZERT, B, 1980. L'espace urbain. Paris, Masson,384p.
- BASTIE,J., DEZERT,B,1991. La ville. Paris, Masson, 415p.
- BAUER,G, ROUX,JM. 1976, La rurbanisation. Paris, Seuil, 192p.
- BEAUJEU GARNIER,J., DELOBEL,A,1977. La géographie du commerce. Paris, Masson,282p.
- BEAUJEU GARNIER,J, 1981. La région urbaine. L'information géographique. n° 1, p 30 à 34.
- BEAUJEU GARNIER,J, GAMBLIN ,A,(sous la direction de), 1983. Transports et mutations actuelles. Dossiers des images économiques du monde. n° 4-5, CDU/SEDES, 204p.

- BERGER, A., ROUZIER, J., 1977. Ville et campagne: la fin d'un dualisme. Paris, Economica, 276p.
- BERGER, M., FRUIT, J.P., PLET-ROBIC, 1980. Rurbanisation et analyse des espaces ruraux péri-urbains. Espace géographique, n°4, p303 à 315.
- BERNARDET, M., 1989. L'Europe des transports routiers: institutions, textes, perspectives. Paris, éditions Celse, 103p.
- BECATTINI, G., 1987. Introduzione. Il distretto industriale marshalliano: cronaca di un ritrovamento, in Beccatini, G., Mercato e forze locali: il distretto industriale, Bologna, Il Mulino, p 35 à 48.
- BECKOUCHE, P., SAVY, M., VELTZ, P., 1987. Nouvelle économie, nouveaux territoires. Paris, ERTES-caisse des dépôts et consignations.
- BELLET, M., BOUREILLE, B., 1989. Haute technologie, nouvelles technologies, complexification économique et régions. Revue d'économie régionale et urbaine, n°5, p 781 à 794.
- BENKO, G.B., LIPIETZ, A., (sous la direction de), 1992, Les régions qui gagnent. Districts et reseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Economie en liberté. PUF, 424p.
- BLANCHET (et alii).? Les techniques d'enquête en sciences sociales. Dunod, 208p.
- BONDUE, J.P., 1987. Le commerce urbain français et les rapports centre périphérie: la nouvelle donne. BAGF, 1987/4, p 327 à 337
- BOYER, R., (sous la direction de), 1986, La flexibilité du travail en Europe. Paris, Editions La Découverte, 331 p.
- BOYER, R., 1987, La théorie de la régulation: une analyse critique. Paris, Editions AGALMA/La Découverte, 142p.
- BOYER, R., Durand, J.P., 1993. L'après-fordisme. Paris. Alternatives économiques. Editions Syros, 174p.
- BOSSART, E., BAYLE, C., 1988. Technopoles. Urbanime, n°228, p 48 à 64.
- BRUNET, R., 1968. Les phénomènes de discontinuité en géographie. Paris, Editions du CNRS, 117p.
- BRUNET, R., 1972. Pour une théorie de la géographie régionale, in La pensée géographique contemporaine, Rennes, p 649 à 662.
- BRUNET, R., 1986. Zones franches et paradis fiscaux. Paris, Fayard, Reclus, 80p.
- BRUNET, R., 1986. Le redéploiement industriel- Analyse géographique des phénomènes de développement industriel en France. Montpellier, GIP/Reclus, 127p.
- BRUNET, R., SALLOIS, J., 1986. France- La dynamique des territoires. Montpellier, GIP/Reclus, 250p.
- BRUNET, R., 1989. Les villes européennes. GIP Reclus, 83p, cartes.
- BRUYELLE, P., 1987. les rapports centre-périphérie dans l'espace urbain: leur évolution récente, introduction. BAGF, 1987/4, p 303 à 307.

C)

- CARREFOUR C A., 1991. Réussissez votre implantation en France. Carrefour CA, 192p.

- CHAGNAUD,V, GASSER,B, PEREIRA DA SILVA L, REYNAUD C, SALINI P, 1987. L'espace des transports. Paris, observatoire économique et statistique des transports, 312p.
- CHALINE,C.1980. La dynamique urbaine. Paris,PUF, 206p.
- CHRISTALLER,W,1933. Die Zentralen Orte in Süddeutschland. Iena, Fischer. traduction anglaise: Baskin,CW, Central places in southern Germany. Prentice Hall, New-Jersey, 230p.
- CLAVAL,P,JUILLARDE,E,1984. Region et régionalisation dans la géographie française et dans les autres sciences sociales: bibliographie analytique. Cahiers IEP, université de Strasbourg, Paris,3,93p.
- CLAVAL,P,1973. La théorie des lieux centraux revisitée. Revue de géographie de l'est,n° 1/2,p 225 à 251.
- CLAVAL,P,1978. La localisation des industries et des services. Revue de géographie de l'est, n°1/2, p 51 à 80.
- CLAVAL,P,1981. La logique des villes. Paris, LITEC,223p.
- CNERP, conseil national des économies régionales et de la productivité. Annuaire 1992-1993 des comités d'expansion et agences de développement économique, 72p.
- COMBY,J,1973. Un nouvel aspect de la politique de la DATAR: les villes moyennes, pôles de développement et d'aménagement. Revue Norois,n°80, p 648 à 660.
- COMMERCON,N,1986. Mobilité et mutations spatiales en villes moyennes; essai méthodologique. Revue de géographie de Lyon,n°3, p 197 à 214.
- COMMERCON,N,1987. La dynamique urbaine à travers les relations entre migrations spatiales et mutations sociales en ville moyenne. IVème colloque de géographie théorique et quantitative, Eindhoven, Pays-Bas,1985. Contributions françaises à Eindhoven, Brouillons Dupont,1986,n° 14, p 6 à 16.
- COMMERCON,N, COMMERCON,JC, 1978. Une méthode de comparaison à l'usage des géographes: l'analyse factorielle des correspondances. Revue de géographie de Lyon, n°2,p 139 à 156.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES,1991. Europe 2000: les perspectives de développement du territoire communautaire. CEE, direction générale des politiques régionales, office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg, 208p.
- CONSEIL REGIONAL DU NORD-PAS_DE_CALAIS,juin 1991. répertoire régional des politiques régionales. Conseil régional du Nord-pas-De-Calais, 413p.

D)

- DALMASSO,E,1976. Les activités tertiaires, leur rôle dans l'organisation de l'espace. Tome 3: systèmes urbains et activités tertiaires. Paris,CDU/SEDES,162p.
- DATAR,1988. Atlas de l'aménagement du territoire. Paris, DATAR/ La documentation française, 368p.
- DATAR,juin 1990. Les aides au développement régional. DATAR/ ministère de l'aménagement du territoire et des reconversions, 17p.
- DATAR,1991. En Europe, des villes en réseaux. DATAR/documentation française,109p.

- DATAR,1992. Aménagement du territoire et action régionale: rapport d'activités, novembre 1990-novembre 1992. DATAR/ secrétariat à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 85p.
- DATAR,1992. La délocalisation d'entreprises: la réussite par l'exemple. DATAR/ association Entreprises et territoires, 84p, cartes.
- DATAR,1992. Redéveloppement des zones en déclin industriel, sous la direction de WACHTER,S. Paris, la documentation française,201p.
- DAUPHINE,A,1979. Espace, région et systèmes. Paris, Economica, coll Géographia, 167p.
- DEPARTEMENTS ET COMMUNES,mai 1992. Formules de coopération intercommunale: présentation comparée. Revue de l'AMF(association des maires de France),n°85, p 56 à 69.
- DE ROO,P,LABORIE,JP,LANGUMIER,JF,1985. la politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985. DATAR/Documentation française,149p.
- DE ROO,P,1988.(avec la collaboration de LABORIE JP). Atlas de l'aménagement du territoire. DATAR/documentation française,368p,cartes.
- DEZERT,B,1976. Les activités tertiaires, leur rôle dans l'organisation de l'espace. Tome 2: transport et organisation de l'espace. Paris, CDU/SEDES, 162p.
- DEZERT,B, VERLAQUE,C,1978. L'espace industriel. Paris,Masson,301p.
- DI MEGLIO,P,1983. Tertiaire et espace: les mutations du système commercial en France(1963-1973).Thèse, Lettres, Paris I, 865p.
- DOREL,G,GAUTHIER,A, 1986. Genèse et économie de la CEE. Paris, Bréal, histoire et géographie économique, 4ème édition, 256p.
- DOREL,G,CHARVET,MP,REY,V,VAUDOIS,J,1987. Modernisation des filières agricoles dans le contexte d'une concurrence internationale accrue. Appel d'offres " modernisation des activités productives", commissariat général du plan, centre de géographie rurale de l'université de Paris I, Lille, USTL, 220p + annexes.

F)

- FERBOS,J,SALLES,G,1985. Expropriation et évaluation des biens, procédures de l'expropriation, principes d'indemnisation, méthodes d'évaluation des biens. Paris,Éditions du Moniteur, 5ème édition, 912p.
- FOUCHER,M,1988. Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique. Paris, Fayard,478p et atlas(41p)
- FOURNIER,S,1984. La dynamique de la croissance urbaine d'une ville moyenne française: le modèle CARPE. Cahiers du centre scientifique et technique du bâtiment, livraison 247, cahier 1915.
- FRANCE IMPLANTATION,juin 1992. Réussir en régions, n°1, 114p.
- FREMONT,A,1976. La région, espace vécu. PUF, coll le géographe,223P.
- FRIEDMAN,J,1973. Urbanization, Planning and National Development, London, Sage Publications, 351p.

G)

- GACHELIN,C,1977. La localisation des industries. Paris, PUF, coll le Geographe, 204p.
- GEORGE,P,1968. Pour une etude systematique des petites villes. Annales de geographie, n° 424, novembre-décembre, p 743 à 747.
- GEORGE,P,1973. La place des villes moyennes dans l'armature urbaine française. Urbanisme, n°136.
- GUENIOT,Y,1974. Des zones industrielles vers les parcs d'activites. Paris, L'administration nouvelle, Berger-Levrault.

J

- JALON,B,1967. Primes et zones industrielles. Paris,Berger-Levrault,156p.
- JUILLARDE,1974. Contributions à une géographie générale des espaces régionaux, Paris, Ophrys,230p.
- JURISCLASSEUR-COLLECTIVITES LOCALES.

K

- KAYSER,B,BRUYELLE,P,MATHIEU, BARBIER,1972. Colloque sur les petites villes. BAGF, n° 400/401, p 267 à 298.
- KAYSER,B,1973. Le nouveau système des relations villes campagnes. Espaces et sociétés, n°8, p 3 a 13.
- KAYSER,B,1973. Une politique des villes moyennes. Urbanisme. n° 136.
- KAYSER,B,1973. Croissance et avenir des villes moyennes françaises. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest,n°4.
- KAYSER,B,1984. La région revue et corrigée. Hérodote, n°33/34, p 31 à 46.
- KAYSER,B, 1993. Naissance de nouvelles campagnes. DATAR/éditions de l'aube, coll monde en cours,174p.

L

- LABASSE,J,1974. L'espace financier. Paris, A Colin.
- LABASSE,J,1991. L'Europe des régions. Flammarion, coll Géographes,432p.
- LABORIE,JP,1978. Les petites villes dans le processus d'urbanisation. Toulouse, these de doctorat d'état, 450p.
- LABORIE,JP,1980. Les petites villes.Paris, CNRS, 368p.
- LAJUGIE,J,1964. Développement économique régional et aménagement du territoire. Revue d'économie politique, n° spécial, P 278 à 336.
- LAJUGIE,J,1974. Les villes moyennes. Paris,Cujas, 216p.
- LAJUGIE,J,1979. L'économiste et la région des géographes. RERU,1,p 31 à 46.
- LAJUGIE,J,DELFAUD,P,LACOUR,C,1986. Espace regional et aménagement du territoire. Paris, Précis Dalloz, 900p.
- LAINES, FERRE,J,1988. Parcs d'affaires. Urbanisme, n° 228, p 26 à 36.
- LEFEBVRE,H,1974. La production de l'espace, Paris, Anthropos,487p.
- LE MONITEUR,?. Guide des collectivités locales. Editions du Moniteur, 2ème édition,419p.
- L'ENTREPRISE,1992. La délocalisation régionale: un facteur de réussite pour les PME. L'ENTREPRISE/DATAR,244p.

- LIMOUZIN,P,1979. Le dynamisme des communes rurales françaises. These de doctorat d'état, Strasbourg, 1134p/137 cartes et graphiques.
- LIMOUZIN,P,1988. Les communes et l'aménagement du territoire. Dossiers des images économiques du monde, SEDES, 134p.
- LIMOUZIN,P, 1992. Agriculture et industries agro-alimentaires en France. Paris, Masson, collection géographie, 208p.
- LIPIETZ,A,1977. Le capital et son espace. Paris, Maspéro, 167p.
- LIPIETZ,A,1978. La dimension régionale du développement du tertiaire. Paris, La Documentation française, travaux de recherches et de prospectives, n°75.
- LIPIETZ,A,1980. Polarisation inter-régionale et tertiarisation de la société. L'espace géographique, n°1,p 33 à 42.
- LOSCH,A,1940. Die raumliche Ordnung der Wirtschaft. Iena,Fisher. Traduction anglaise: Woglom,WH,Stopler,WF,1954: the economics of location. New-Haven, Yale University Press, 520p.

M)

- MALEZIEUX,J, 1990. Services d'immobilier d'entreprise et mode de production flexible. In " la dynamique spatiale de l'économie contemporaine". Edition de l'espace européen, p 309 à 317.
- MALEZIEUX,J,1992. Immobilier d'entreprise et métropolisation. In " territoires et architectures d'entreprises. Plan, Construction et Architecture;Paris, p 53 à 57.
- MALEZIEUX,J,1993. Immobilier d'entreprises et dynamique spatiale. In " Les nouveaux espaces de l'Entreprise. DATAR/ Editions de l'Aube, p 123 à 133.
- MASSON,JL,1984. Situation et devenir des zones industrielles. Problèmes et stratégies de localisation industrielle. Revue de géographie de Lyon,1984/4, p 261 à 274.
- MATHIS,Ph.1978. Economie urbaine et théorie des systèmes. Tours, thèse de doctorat d'état, 548p.
- MEMENTO FISCAL,1991. Editions Francis Lefebvre, 1310p.
- MENGUY,J,1972. Les villes moyennes, oasis dans un désert?. Expansion régionale, n°62/63,p 77 à 78.
- MERENNE-SCHOUMAKER,B,1975. Les zones et les parcs industriels. La géographie, n°105, p 87 à 110.
- MERENNE-SCHOUMAKER,B,1986. Un instrument privilégié d'insertion des PME innovatrices dans leur environnement local et économique: les centres d'entreprises. revue d'économie régionale et urbaine, n°5, p 733 à 742.
- MERENNE-SCHOUMAKER,B,1991. Des zones industrielles aux parcs scientifiques, technologiques et d'affaires: trente ans de mutations des sites d'entreprises. Hommes et terres du Nord,1991/1-2, p 152 à 157.
- METTON,A,(sous la direction de),1984. Le commerce urbain français. PUF,280p.
- MICHEL,M,1977. Villes moyennes, ville moyen. Annales de géographie, n° 478, p 641 à 685.
- MOATTI,?,1968. Le financement des zones industrielles en France. Cahiers de l'ISEA, n°6.
- MONOD,Ja,1971. Villes moyennes et développement équilibré des villes dans la région. Expansion régionale, n° 58/59.
- MONOD,Jé, 1972. Villes moyennes et développement équilibré. Revue économique du sud-ouest.
- MUCCHIELLI,R,1989. Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale. ESF éditeurs. Formation permanente en sciences humaines,139p.

N)

- NARDIN,H,1974. Parcs d'activités aux USA. Cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, vol 34.
- NARDIN,H,1986. Le bon choix du site et du local. L'entreprise dans un cadre neuf. Cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-De-France, vol 78.
- NOIN,D,1974. Les activités spécifiques des villes françaises. Annales de géographie, n°459, p 531 à 544.
- NOIN,D,1976 L'espace français. Paris, A Colin, 271p.

P)

- PALU,P,1980. Villes moyennes et petites: marchés de consommation et stratégies économiques et spatiales. Paris, LRIU/DGRST.
- PALU,P,1982. Des grandes villes aux villes moyennes. Mêmes acteurs économiques et mêmes stratégies. Aménagement et pratiques urbaines, Paris, CNRS, p 29 à 39.
- PARIS,D,1985. A propos de l'artisanat: quelques réflexions méthodologiques sur les critères de délimitation du secteur des métiers. BAGF, 1985/3, P 189 à 193.
- PECQUEUR,B,1989. Le développement local. Syros, Alternatives économiques, 140p.
- PIATIER,A.1966. Existe t-il des régions en France?. Réformes de structures et action régionale. Centre économique et social de perfectionnement des cadres.
- PINCHEMEL,P,1973. A propos des villes moyennes. Urbanisme, n° 136.
- PINCHEMEL,P,1980. La France. Paris. A Colin, coll U, 2 vol: 327 + 415p.
- PINCHEMEL,G,PINCHEMEL,P,1988. La face de la Terre. A Colin, 519p.
- PLASSARD,F,1977. Les autoroutes et le développement régional. Paris, Economica, 341p.
- PIORE,MJ,SABEL,CF,1984. Les chemins de la prospérité: de la production de masse à la spécialisation souple. Hachette, Mutations:Economie et sociétés, 441p.
- PRUD'HOMME,R,1973. La mode des villes moyennes. Urbanisme, n°136, P 16 à 19.
- PUMAIN,D,SAINT-JULIEN,1979. Les transformations récentes du système urbain français. L' Espace géographique, n°3, p 203 à 211.
- PUMAIN,D,1982. La dynamique des villes. Paris, Economica, 190p.

Q)

- QUIVY,R,VAN CAMPENHOUDT,L,1988. Manuel de recherches en sciences sociales. Dunod, 271p.

R)

- REALITES INDUSTRIELLES,novembre 1991. Le nouvel aménagement du territoire. Annales des Mines.
- REYNAUD,A, 1990. Un outil pour la différenciation de l'espace: le modèle centre périphérie. l'Information géographique, 1990, p 117 à 120.

S)

- SAINT-JULIEN,Th, 1980. Industrie et système urbain. Contribution à l'étude des relations entre un processus de diffusion industrielle et les transformations récentes du système urbain . Paris, thèse de doctorat d'état, 524p.
- SAINT-JULIEN,Th,1982. Croissance industrielle et système urbain. Paris, Economica, 275p.
- SAVY,M,VELTZ,P,1993. Les nouveaux espaces de l'entreprise. DATAR/éditions de l'aube,199p.
- SAVY,R,1981. Droit de l'urbanisme. PUF, Themis/Droit, 683 p.
- SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS,1986. Guide pratique de l'expropriation: textes et formulaires.

T)

- TRAPPO,H,(avec la collaboration de MOHAMED AISSAOUI),1992. Décrocher aides, primes et suventions: création et développement. Défis/Entreprendre et réussir,257p.

U)

- UHRICH,R,1987. La france inverse. Economica.

V)

- VIAU,P,1978. L'essentiel sur l'agriculture française. Les éditions ouvrières/Initiation économique,231p.

W)

- WOLKOWITCH,M.1992. Géographie des transports. Paris, A Colin, collection Cursus, 384p.

3) OUVRAGES ET ARTICLES SPECIALISES(se rapportant au Nord-Pas-De-Calais, à la Picardie, aux autres régions françaises et étrangères)

A)

- ADER,1984. Atlas de la région Nord-Pas-De-Calais, atlas régional. Lille, 4ème fascicule, ADER/études et cartographie,Actes, 24p.
- AUPHAN,E,1988. Nord et est ou Nord-Est?. Hommes et Terres du Nord, 1988/1_2,(numero special: tunnel sous la Manche et developpement regional en europe du nord-ouest), p 100 à 105.
- AUPHAN,E.1992. Les gares tgv régionales, un exemple de contre-amenagement du territoire. Hommes et Terres du Nord,1992/1,p 14 à 20.

B)

- BARRE,A,1975. Le faisceau des transports terrestres dans le triangle Londres, Bruxelles, Paris. Thèse de troisième cycle, 2 tomes, 268p.
- BARRE,A,1988. Le tunnel sous la manche: une nouvelle donnée pour l'aménagement régional. *Hommes et terres du Nord*, 1988/1_2, p 6 à 13.
- BATTIAU,M,1976. Les industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Etude d'une concentration géographique d'entreprises et de sa remise en cause. Thèse de doctorat d'état soutenue à l'université de Haute Bretagne, 2 tomes, 863p + table des fig, des matières et 19 cartes /ht.
- BATTIAU,M,1986. Permanences et transformations dans la géographie industrielle du Nord-Pas-De-Calais. *BAGF*,1986/2, p 77 à 86.
- BATTIAU,M,1989. Le Nord-pas-de-Calais, un espace industriel en recomposition. *Hommes et Terres du Nord*, 1989/1_2, p 25 à 35.
- BATTIAU,M,1991. Quelques réflexions sur l'évolution des besoins de transport et de communication dans le monde actuel et sur ses conséquences pour le Nord-Pas-De-Calais. *Hommes et terres du Nord*, 1991/2_3, p 81 à 87.
- BAVOU,J-J,1991. Le "carrefour" bourguignon- analyse d'un espace de circulation. Thèse de doctorat, Dijon, 3 tomes, 945p.
- BAVOU,J-J,1993. La Bourgogne, un archétype d'espace intermédiaire? *Annales de Géographie*, n° 573, p 162 à 174.
- BERTHE,LN,?. Dubois De Fosseux, secrétaire de l'académie d'arras de 1785 à 1795, et son bureau de correspondance.
- BLEUZE,P,1987. L'évolution récente des soldes migratoires ruraux et urbains en Picardie. *Hommes et Terres du Nord*, 1987/1.
- BONDUE,JP,1982. La mobilité spatiale du commerce de gros et des entrepôts dans la conurbation lilloise(1964-1980). Thèse de troisième cycle, Lille, 2 tomes, 420p.
- BONDUE,JP, 1982. Le fait non industriel sur les zones industrielles, une analyse dans la métropole du nord de la France. *L'information géographique*, 1982.
- BONDUE,JP,1987. Le développement des hypermarchés dans le Nord-Pas-de-Calais: un défi à l'aménagement urbain et régional. *Hommes et Terres du Nord*, 1987/1, p 11 à 19.
- BOUGARD,P,HILAIRE,Y-M,NOLIBOS,A,1988. Histoire d'Arras. Collection histoire des villes, Westhœk, 415p.
- BRUYELLE,P,1981. L'organisation urbaine du Nord-Pas-De-Calais. Thèse de doctorat d'état, Lille,2 volumes + 1 atlas, 1220p.
- BRUYELLE,P,1985. Crise, mutations économiques et mobilité quotidienne: le cas des villes du Nord-Pas-De-Calais. Mélanges offerts à Mme Beaujeu-garnier, Paris, Université de paris 1, juillet 1986, numéro spécial de *Analyse de l'espace*, année 1985, p 50 à 66.
- BRUYELLE,P,1987. L'évolution récente des soldes migratoires ruraux et urbains dans le Nord-Pas-De-Calais. *Hommes et terres du Nord*, 1987/1, p60 à 61.
- BRUYELLE,P,1988. tunnel sous la Manche, système de relations en europe du Nord-Ouest et développement régional. *Hommes et terres du Nord*,1988/1_2, p 1 à 3.

- BRUYELLE,P,1987. Tunnel sous la Manche et mutations urbaines dans le région Nord-pas-de-calais. Hommes et Terres du Nord, 1988/1_2, p 21 à 29.
- BRUYELLE,P,1991. 1982-1990: La croissance urbaine dans le Nord-Pas-De-calais. Hommes et terres du Nord, 1991/2_3, p 107 à 113.
- BRUYELLE,P,(sous la direction de),1992. Contribution à l'étude d'un réseau de villes: Arras, Cambrai, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville. Contrat d'étude pour la DATAR, UFR de géographie et d'aménagement , Université des sciences et techniques de Lille, Flandres, Artois, 98p.

C)

- CHAUVET,A,1986. Porte nantaise et isolat choletais. Hérault, 269p.
- COMMERCON,N,1988. La dynamique du changement en ville moyenne: Châlons-sur-Saône, Macon, Bourg-en-Bresse. Presses universitaires de Lyon. Ouvrage issu de la thèse d'état. 1987.
- COUVIDAT CABINET,1991. Etude de deux réseaux de villes: Reims, châlons, Troyes/ Blois, Orléans, Tours. Cabinet Couvidat, 58 p.
- CUNAT,F,1987. Activités de pointe et mutations du tissu industriel du Nord-Pas-De-Calais. Hommes et terres du Nord, 1987/1, p 39 à 51.
- CUNAT,F,1989. Les bassins d'emploi, forme du territoire inégalitaire. Hommes et Terres du Nord, 1989/1_2, p 35 à 45.

D)

- DELCROIX,O,LIMOUZIN,P,1990. La filière pomme-de-terre en Picardie. Hommes et terres du Nord, 1990/4, p 281 à 284.
- DESPREZ,L, 1992. Le transport routier pour compte d'autrui dans le Nord-pas-De-Calais. Hommes et Terres du Nord, 1992/1, p 9 à 14.
- DESIRE,E,(sous la direction de),1989. Atlas de Picardie. Amiens. Association d'études et de cartographie régionale de Picardie, 96p.
- DEWAILLY,JM,1985. Tourisme et loisirs dans le Nord-Pas-De-Calais. Lille, thèse de doctorat d'état, 2 tomes,1161p.
- DOSSIER établi par les enseignants-chercheurs de l'UFR de géographie et d'aménagement spatial de l'université des Sciences et Techniques de Lille, 1979. Le Nord-Pas-De-Calais au seuil des années 80. CRDP/CRDP-LILLE, 2vol: 169p et 279p.

F

- FLAMENT,E,1990. Les premiers résultats du recensement de la population(1990) en Picardie. Hommes et Terres du Nord,1990/4, p 286 à 288.
- FLATRES,P,1980. Nord et Picardie. Atlas et géographie de la France moderne. Flammarion,423p.
- FONTAINE,Fr,1985. La situation de l'emploi en 1984 et début 1985 dans le Nord-Pas-De-Calais et zones d'études. Profils de l'économie du Nord-Pas-De-Calais, INSEE, n°3, p 5 à 24, 17 fig.

FONTAINE,Fr.1985. Un scenario d'emploi pour les zones du Nord-Pas-De-Calais en 1990. Profils de l'économie du Nord-Pas-De-Calais. INSEE, n°1, p 5 à 33, 7 fig. 16 graph et 16 tab/ ht.

G)

GACHELIN,C.1987. Le Nord-Pas-De-Calais face à la révolution technologique. Hommes et Terres du Nord, 1987/1, p 29 à 39.

GAMBLIN,A.1989. Le Nord-Pas-De-Calais, une région en Europe. Hommes et Terres du Nord, 1989/1-2, p 1 à 9.

GENTY,M.1984. Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive; le fait urbain dans les espaces de la France des faibles densités. These de doctorat d'état de géographie. 2 vol. 1070p, 140 fig hors texte.

GIBLIN-DELVALLEE,B.1990. La région, territoires politiques. Le Nord-Pas-De-Calais. Fayard, 449p.

GREEN,H,PARIS,D.1992. Petites et moyennes entreprises et développement régional: France, Angleterre, études et comparaisons. Travaux et documents du LGH, série études n°9, laboratoire de géographie humaine, UFR de géographie et d'aménagement, Université des sciences et techniques de Lille,Flandres, Artois.

H)

HUBSCHER,RH.1980. L'agriculture et la société rurale dans le Pas-De-Calais, du milieu du XIXème siècle à 1914. Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-De Calais, Arras, 2 tomes, 964p.

L)

LAROSIERE,JP.1987. La production agricole, la pêche et ses activités. L'industrie alimentaire de la région Nord-Pas-De-Calais en 1985. Hommes et Terres du Nord, 1987/1, p 69 à 74.

LENTACKER,F.1974. La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations. Lille, Imp Morel et Corduent, 460p.

LIMOUZIN,P.1990. L'évolution des systèmes de culture et des structures d'exploitation(1979-1988) en Picardie. Hommes et Terres du Nord, 1990/4, special Picardie, p 239 à 248.

M)

MALEZIEUX,J.1989. L'aménagement des nouveaux espaces d'activités dans l'agglomération parisienne. Principes et modalités. In "L'Ile de France, un nouveau territoire". Reclus, La Documentation Française, p 252 à 263.

MALEZIEUX,J. 1993. Immobilier d'entreprise et dynamique métropolitaine: la métropole du Nord, métropole européenne. Hommes et Terres du Nord, 1993/1, p 26 à 33.

MICHEL, M., 1984. Développement des villes moyennes: Chartres, Dreux, Evreux. Paris, publications de la Sorbonne, série géographie, thèse de doctorat d'état de géographie, 2 vol, 1427 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1984. Atlas agricole et agro-alimentaire du Nord-Pas-De-Calais, Lille, services régionaux du ministère de l'agriculture, 24p.

Q)

OREAM-NORD,?. Aménagement d'une région urbaine: le Nord-Pas-De-Calais. Editions Actica, 422p.

LOUDART, P., 1981. Saint-Quentin et sa région. Hommes et terres du Nord, n°2, p 43 à 56.

LOUDART, P., 1982. Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris, de la Picardie à la Champagne. Thèse de doctorat d'état, Paris, Sorbonne, 684p.

LOUDART, P., 1988. Le TGV à Amiens, conséquence logique de l'ouverture du tunnel sous la Manche. Hommes et terres du Nord, 1988/1-2, (numéro spécial: tunnel sous la Manche et développement régional en Europe du Nord-ouest), p 81 à 89.

OUVRAGE collectif réalisé par un groupe de professeurs d'histoire géographique, 1978. La Picardie dans la Grande Guerre (1914-1918). CRDP, Amiens, 250p.

P)

PARIS, D., 1983. Un exemple d'industrie en milieu rural dans le Nord de la France: l'industrie de la broderie dans la région de Villers-Outréaux (Cambésis); problèmes et évolution. Cahiers nantais, p 158 à 172.

PARIS, D., 1985. Artisanat, organisation spatiale et développement régional. L'exemple du Cambésis. Etude géographique du secteur des métiers dans l'arrondissement de Cambrai, Nord. Thèse de doctorat d'état, université d'Angers, 669p

PARIS, D., 1985. Aux marges du rural et de l'urbain: un exemple d'industrie textile en milieu rural dans le Nord de la France, la région de Caudry dans l'est du Cambésis. Revue géographique de l'est, Nancy, 1985, n°2, p 217 à 230.

PARIS, D., 1987. Artisanat, espace et développement régional. Réflexion sur la place du secteur des métiers dans le développement et l'organisation de l'espace du Nord)Pas-De-Calais. Hommes et Terres du Nord, 1987/1, p 19 à 29.

PARIS, D., 1989. La création d'entreprises dans la région du Nord-Pas-De-Calais; évolution et dynamique spatiale sur la période récente (1982-1988). Hommes et Terres du Nord, 1989/1-2, p 35 à 45.

R)

REITEL, F., 1988. Tunnel, TGV et développement régional en Lorraine. Hommes et terres du Nord, (spécial tunnel sous la Manche et développement régional en Europe du Nord-Ouest), 1988/1-2, p 92 à 100.

RENARD, J.P., 1981. Les Hautes Terres Artésiennes: étude de géographie rurale et régionale. Thèse troisième cycle, Lille I, 370p.

RENARD, J.P., 1984. La dépopulation gagne du terrain. Relais magazine de l'économie picarde, INSEE, n° 7, Amiens, p 18 à 20.

- RENARD,JP,1985. Spécialisation spatiale et entropie regionale. Problematique générale et observations empruntées à la France du Nord. Hommes et Terres du Nord, n°2, actes du colloque international " spécialisation spatiale et dynamisme régional, décembre 1984,Lille I, p 85 à 90.
- RENARD,JP,1986. Où sont les jeunes d'antan? Relais, magazine de l'économie picarde, INSEE, n°7, Amiens, p 12 et 13. Carte cantonale des structures par âge en Picardie(1982)
- RENARD,JP,1987. Etude géographique des marges mitoyennes des régions Nord-Pas-De-Calais et picardie. La contribution de limites territoriales, autrefois frontalières, à la marginalisation d'espaces ruraux. Thèse de doctorat d'état, Lille. 2 tomes, 1143p.

I)

- TARDIF,L,1985. Le renouveau de l'espace rural: des citadins à la campagne. Profils de l'économie du Nord-Pas-De-Calais, INSEE, Lille, n° 3, p 29 à 40.
- TARDIF,L,1985. Localisation de l'emploi: le bassin lillois toujours plus attractif. Profils de l'économie du Nord-Pas-De-Calais, INSEE, Lille, 1985/4, p 5 à 12.
- THUMERELLE,PJ,1982. La population de la région Nord-Pas-De-Calais. Etude géographique. Thèse de doctorat d'état, Rennes, 6 volumes + 1 volume de planches hors texte, 1923p.
- THUMERELLE,PJ, 1985. La population du Nord-Pas-De-Calais après vingt ans de crise. De Franse Nederlanden. Les Pays-Bas français, Rekkem(Belgique), p 127 à 144, 3 tableaux.
- THUMERELLE,PJ,1986. Le grand virage démographique du Nord-Pas-De-Calais. BAGF. Paris. 1986/2, p 66 a 76.

V)

- VAN HAGEN,M,DE SMIT,M,DEVRIES,M,1988. Vers l'intégration de la mégalopolis européenne. Hommes et Terres du Nord, 1988/1-2, p 74 à 80.
- VASSEUR,J,1988. Tunnel, TGV Nord-Européen: une opportunité pour la localisation d'entreprises nouvelles et le développement régional de la Picardie. Hommes et Terres du Nord. 1988/1-2, p 89 à 92.
- VAUDOIS,J,1986. l'évolution récente de l'agriculture du Nord-Pas-De-Calais, le poids des facteurs géographiques. BAGF, Paris,1986/2, p 87 à 95.
- VICKERMAN,R,1988. The Channel Tunnel, regional competitiveness and regional development. A british perspective. Hommes et Terres du Nord,(spécial tunnel sous la Manche et développement régional en Europe du Nord-Ouest), 1988/1_2, p 40 a 48.

VIOLIER, Ph. 1988. Urbanisation et dynamique agricole: les exploitations agricoles face aux expropriations. L'exemple de la communauté urbaine de Lille. These de doctorat de géographie, université d'Angers, 676 p, 176 cartes.

VIP CONTACTS, 1992. Le réseau des villes moyennes de Bretagne et les zones d'activités. VIP contacts, 44p.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1	L'origine géographique des étudiants des différents pôles de l'université d'Artois, par bassin de formation et d'emploi, en 1992
Tableau 2	Evolution de la population par commune pour la région du Seuil de l'Artois durant les deux dernières périodes intercensitaires Les types d'évolution-nombre d'agglomération par type
tableau 3	La taille des ZA en 1990
Tableau 4	Les taux d'occupation des ZA en 1990
Tableau 5	Les ZA selon la taille et le taux d'occupation en 1990
tableau 6	Relation année de création, taille, taux d'occupation des ZA en 1990
Tableau 7	Les ZA (taille, datation, taux d'occupation) selon les types de communes: synthèse et régionalisation
Tableau 8	Le taux de taxe professionnelle selon la taille démographique des communes en 1990
Tableau 9	Relation entre le taux de taxe professionnelle et le prix de mètre carré de ZA en 1990
Tableau 10	Relation entre le taux de taxe professionnelle et le prix de mètre carré de ZA en 1990- Typologie
Tableau 11	Typologie des ZA en fonction des infrastructures routières et selon les différents types de communes
Tableau 12	Répartition de l'ensemble des entreprises par secteur d'activités: nombre d'entreprises et d'emplois
Tableau 13	Typologie des PME selon la taille
Tableau 14	Répartition des PME travaillant dans l'industrie par secteur d'activités en 1990: nombre d'entreprises et d'emplois
Tableau 15	Les grandes et très grandes entreprises sur les ZA La part des grandes et très grandes entreprises dans l'emploi total des zones concernées
Tableau 16	La part des très petites et petites PME selon les ZA classées par taille en 1990
Tableau 17	Les types de transferts d'entreprises en 1990
Tableau 18	Les types d'aides et les différents intervenants pour la création et le développement d'entreprises

- Tableau 19 Les types d'aides et les différents intervenants pour le développement des entreprises
- Tableau 20 Communauté de ville de Cambrai- Nombre de délégués par commune au conseil communautaire
- Tableau 21 Communauté de villes de Cambrai-Taxe professionnelle-récapitulatif de la situation des 17 communes au conseil communautaire
- Tableau 22 Communauté de villes de Cambrai-Evolution du taux de la taxe professionnelle sur 7 ans
- Tableau 23 Les premières créations de la pépinière Créartois

TABLE DES FIGURES

- Figure 1 Le Seuil de l'Artois: une périphérie de contact(chorème)
- Figure 2 Le nombre d'étudiants selon les principaux bassins de recrutement par rapport à l'effectif total pour chaque pôle de l'université d'Artois en 1992
- Figure 3 Les types d'évolution démographique des communes de l'Artois de 1975 à 1982 et de 1982 à 1990
- Figure 4 Du processus de marginalisation au schéma centre périphérie(Chorème)
- Figure 5 Les ZA au cœur du débat sur le développement local
- Figure 6 Marginalisation accrue ou avènement d'un interface
- Figure 7 Une démarche nouvelle pour les villes moyennes du Seuil de l'Artois
- figure 8 Les ZA selon la période de création en 1990(en pourcentage par rapport au nombre total de ZA)
- Figure 9 Les ZA selon la taille en 1990
- Figure 10 La part des ZA, en pourcentage, selon le taux d'occupation
- Figure 11 Les taux d'occupation des ZA classées par taille(sans les inconnues)
- Figure 12 Relation Nombre/Datation/taille/taux d'occupation des ZA en 1990- Typologie en vue d'une réalisation cartographique
- Figure 13 Relation entre la taille des communes et les caractéristiques quantitatives (nombre de ZA, datation , taille, taux d'occupation des ZA) en 1990
- Figure 14 Constitution des groupes des types de cas à plusieurs ZA- 1990- Données quantitatives-convergences systématiques
- Figure 15 Constitution des groupes des types de cas à une ZA- 1990-Données quantitatives-Convergences systématiques
- Figure 16 Les aides financières pour la création et l'extension des ZA ainsi que pour l'immobilier d'entreprises avec les communes ou groupements de communes comme initiateurs
- Figure 17 L'abattement sur l'immobilier industriel en Picardie
- Figure 18 Des taux de taxe professionnel très variés dans les communes du Seuil de l'Artois en 1990
- Figure 19 Le taux de taxe professionnelle selon la taille démographique des communes en 1990

- Figure 20 Les taux de taxe professionnelle selon les différents types de communes en 1990
- Figure 21 Constitution des groupes des types de cas à une seule zone d'activités- 1990- Données quantitatives et taux de taxe professionnelle- Convergences systématiques
- Figure 22 Constitution des groupes de types de cas à plusieurs zones d'activités- 1990- Données quantitatives et taux de taxe professionnelle- Convergences systématiques
- Figure 23 Schéma général d'une procédure d'expropriation
- Figure 24 Le nombre d'entreprises par secteur d'activités sur les ZA en 1990
- Figure 25 Le nombre d'emplois par secteur d'activités sur les ZA en 1990
- Figure 26 Dénombrement des PME selon la taille en 1990
- Figure 27 Répartition du nombre de PME travaillant dans l'industrie selon le secteur d'activités en 1990
- Figure 28 Répartition des PME travaillant dans l'industrie selon le nombre d'emplois par secteur d'activités en 1990
- Figure 29 Répartition des PME par secteur d'activités (commerces et services) en 1990: nombre d'entreprises
- Figure 30 Répartition des PME par secteur d'activités (commerces et services) en 1990: nombre d'emplois
- Figure 31 Part des grandes et des très grandes entreprises dans l'emploi total des ZA concernées
- Figure 32 La part des très petites et petites PME par rapport au nombre total d'entreprises selon les ZA classées par taille en 1990
- Figure 33 Part respective des industries puis des commerces et des services sur les ZA, selon les types de communes en 1990
- Figure 34 Les types de transferts d'entreprises en 1990
- Figure 35 Les aides à la création et au développement des entreprises: la diversité des intervenants
- Figure 36 Le district industriel de la région d'Oyonnax- Jura-sud.
- Figure 37 Propositions pour un développement endogène centré sur l'agro-alimentaire dans le district urbain d'Arras.

- Figure 38 Les bases économiques et les complémentarités pour la création d'un réseau de villes; Arras, Cambrai, Saint-Quentin.
- Figure 39 Les possibilités de relations et d'échanges dans le cadre du réseau de villes: Arras, Cambrai, Saint-Quentin.
- Figure 40 Aménagements, axes de coopération et de développement pour l'émergence d'un district industriel dans le seuil de l'Artois
- Figure 41 Le district industriel du Seuil de l'Artois: instances de décisions et de coopération.

TABLE DES CARTES

- | | |
|----------|--|
| Carte 1 | La région du Seuil de l'Artois dans les ensembles régionaux du Nord-Pas-De-Calais et de la Picardie |
| Carte 2 | Les cantons du Seuil de l'Artois |
| Carte 3 | Les limites de la région du Seuil de l'Artois |
| Carte 4 | La région du Seuil de l'Artois dans les grands ensembles régionaux français |
| Carte 5 | La région du seuil de l'Artois dans la trame ancienne des voies routières |
| Carte 6 | Le Seuil de l'Artois et les principaux axes de communication |
| Carte 7 | Schéma directeur routier national(1987) |
| Carte 8 | Seuil de l'Artois: flux routiers et autoroutiers |
| Carte 9 | Trafic ferroviaire: les flux dans le Nord-Pas-De-calais et en Picardie en 1980 |
| Carte 10 | TGV nord: les tracé en comparaison |
| Carte 11 | Tunnel, TGV, et contraction de l'espace temps |
| Carte 12 | Les implantations nouvelles d'"Universités 2000" |
| Carte 13 | Evolution de la population des communes du Seuil de l'Artois au cours des deux dernières périodes intercensitaires |
| Carte 14 | Seuil de l'Artois et fluctuations de frontières du XIV au XVII siècle |
| Carte 15 | Le Seuil de l'Artois dans le front occidental(1914-1918) |
| Carte 16 | La Picardie dans la guerre: l'évolution démographique de la population des cantons de 1911 à 1921 |
| Carte 17 | La représentation de la population par grand groupe d'âge dans les différents cantons par rapport à la moyenne du Seuil de l'Artois en 1982 |
| Carte 18 | La représentation de la population active selon les trois grands secteurs d'activités dans chaque canton par rapport à la moyenne du Seuil de l'Artois en 1982 |
| Carte 19 | Le Seuil de l'Artois dans le tissu économique régional du Nord-Pas-De-Calais et de la Picardie |
| Carte 20 | Les créations d'entreprises primées dans le Nord-Pas-De-Calais (1985-1988) |
| Carte 21 | Les aires d'attraction théorique des principaux pôles urbains du Seuil de |

l'Artois

- Carte 22-a Villes et bourgs attractifs dans le Nord
- Carte 22-b Villes et bours attractifs dans le Pas-De-Calais
- Carte 22-c Villes et bourg attractifs dans l'Aisne
- Carte 22-d Villes et bourgs attravtifs dans la Somme
- Carte 23 La région du Seuil de l'Artois:un système hétérogène
- Carte 24 La région du Seuil de l'Artois: hétérogénéité et déséquilibres spatiaux
- carte 25 Les ZA dans la région du Seuil de l'Artois en 1990: état des lieux(taille, année de création, taux d'occupation)
- Carte 26 Les ZA dans la région du Seuil de l'Artois d'après la typologie selon les données quantitatives(taille, année de création, taux d'occupation)- convergences systématiques- 1990
- Carte 27 Données quantitatives et taux de taxe professionnelle pour les communes pourvues de ZA en 1990
- Carte 28 Le taux de taxe professionnelle et le prix du mètre carré hors taxe des ZA dans les communes pourvues de ZA en 1990
- Carte 29 ZA, axes de communication et flux dans la région du Seuil de l'Artois en 1990
- Carte 30 La stratégie d'extension du district urbain d'Arras: l'attraction des autoroutes
- Carte 31 Localisation des ZA dans l'agglomération arrageoise
- Carte 32 Localisation des ZA dans l'agglomération de Cambrai
- Carte 33 Localisation des ZA dans l'agglomération de Saint-Quentin
- Carte 34 Localisation des ZA à Doullens, Péronne, Albert
- Carte 35 Localisation des ZA à Duisans, Avesnes-Le-Comte, Marquion, Gouzeaucourt, Bray-Sur-Somme, Roisel, Villers-Carbonnel, Bapaume
- Carte 36 ZA, périurbanisation diffuse et éclaté à l'est et à l'ouest de l'agglomération d'Arras
- Carte 37 ZA, axes structurants et consommation d'espaces périurbains à l'ouest d'Arras
- Carte 38 Les espaces périurbains et les axes routiers autour des principales

agglomérations selon la capacité génératrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels - le cas de l'agglomération arrageoise

- Carte 39 Les espaces périurbains et les axes routiers autour des principales agglomérations selon la capacité génératrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels- le cas de l'agglomération de Cambrai
- Carte 40 Les espaces périurbains et les axes routiers autour des principales agglomérations selon la capacité génératrice en ZA et en sites d'entreprises plus ponctuels- le cas de l'agglomération de Saint-Quentin
- Carte 41 Axes de communication, flux, et capacité génératrice acquise ou potentielle en sites d'entreprises au sein de la région du Seuil de l'Artois- 1990-
- Carte 42 La zone d'activités districale d'Arras-est- 1990-
- Carte 43 La zone d'activités de Beaurains- 1990-
- Carte 44 La zone d'activités de Saint-Laurent-Blangy- 1990
- Carte 45 La zone d'activités de Duisans- 1990-
- Carte 46 La zone d'activités d'Albert-est, de Beauval, de Roisel
- Carte 47 Les limites de la communauté de villes de Cambrai
- Carte 48 Le district industriel d'Oyonnax-Jura sud.
- Carte 49 Le Seuil de l'Artois: des plateaux limoneux favorables à l'activité agricole.
- Carte 50 Zones d'application des programmes européens

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

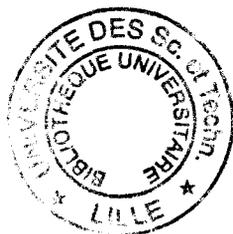
- Photographie 1 La pertinence géographique-Albert, décollage immédiat
 Guide du chef d'entreprise-services des affaires économiques-Ville d'Albert
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 2 A la croisée des chemins de votre réussite-Bapaume, une ville qui bouge
 Brochure sur les atouts et l'expansion de Bapaume-ville de Bapaume
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 3 Région de Péronne: la stratégie de conquête
 Brochure sur la région de Péronne-CCI de Péronne
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 4 Espace Picardie
 Brochure "réussissez votre implantation à Saint-Quentin"-district de Saint-Quentin
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 5 Tradition et Futur, la géographie
 Brochure sur le Cambrésis-Association pour la promotion du Cambrésis
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 6 Le Cambrésis
 Brochure sur le Cambrésis-Association pour la promotion du Cambrésis
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie 7 Le district urbain d'Arras
 Brochure "Arras et son district"-district urbain d'Arras- 1993
- Photographie 8 Arras et son district: une logique d'avenir
 Brochure "Arras et son district"-District urbain d'Arras- 1993
- Photographie 9 Schéma de circulation dans l'agglomération d'Arras
 Brochure "district urbain d'Arras"-District urbain d'Arras
 1er trimestre 1989
- Photographie Bapaume
 10 Brochure sur les atouts et l'expansion de Bapaume
 Ville de Bapaume
 (non datée mais disponible en 1990)
- Photographie L'intercommunalité, toujours au cœur des débats
 11 La Voix du Nord- 31 janvier / 1 février 1993.
- Photographie L'intercommunalité devient un carrefour obligatoire
 12 La Voix du Nord- 11 et 12 juillet 1993.
- Photographie Amiens et Abbeville coopèrent
 13 Le Courrier Picard- 2 octobre 1992

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 Evolution de la population des communes du seuil de l'Artois pour les deux dernières périodes intercensitaires(1975-1982-1990)
- Annexe 2 La représentation de la population par grand groupe d'âge dans les différents cantons par rapport à la moyenne du Seuil de l'Artois en 1982
- Annexe3 La représentation de la population active selon les grands secteurs d'activités dans chaque canton par rapport à la moyenne du Seuil de l'Artois en 1982
- Annexe 4 Questionnaire n° 1: les ZA dans le Seuil de l'Artois- 1990
- Annexe 5 Les ZA: données quantitatives et qualitatives: codification des questions et types de réponses- Questionnaire n° 1
- Annexe6 Les ZA: données quantitatives et qualitatives
- Annexe 7 Dénombrement des ZA dans le Seuil de l'Artois- 1990
- Annexe 8 Dénombrement et superficie des ZA dans le Seuil de l'Artois- 1990
- Annexe 9 Les ZA selon la période de datation en 1990
- Annexe 10 Les codes utilisés pour les types de communes
- Annexe 11 Codification des communes pour l'analyse des données quantitatives puis pour les données quantitatives et le taux de taxe professionnelle
- Annexe 12 ZA et données quantitatives-tableau de référence matrices N/M-convergen ces systématiques
- Annexe 13 Matrices N/M des cas à plusieurs ZA pour les données quantitatives- 1990- convergences systématiques
- Annexe 14 Matrice N/N des cas à une ZA en 1990 pour les données quantitatives- con vergences systématiques
- Annexe 15 Tableau récapitulatif des données quantitatives et du taux de taxe profession nelle, par ZA, en 1990-base du calcul matriciel
- Annexe 16 Matrices N/N des cas à plusieurs ZA-Données quantitatives et taux de taxe professionnelle
Matrices N/N des cas à une ZA-Données quantitatives et taux de taxe profes sionnelle
- Annexe 17 Questionnaire n° 2: ZA et urbanisme opérationnel
- Annexe 18 Questionnaire n° 2: ZA et urbanisme opérationnel-résultats de l'enquête

- Annexe 19 ZA et entreprises par commune: présentation globale
- Annexe 20 Les codes utilisés pour les différents secteurs d'activités dans l'industrie
Les codes utilisés pour les secteurs d'activités dans les commerces et les services
- Annexe 21 Répartition des PME travaillant dans l'industrie par secteur d'activités en 1990: nombre d'entreprises et d'emplois
- Annexe 22 Répartition des PME par secteur d'activités: nombre d'entreprises et d'emplois (commerces et services) en 1990
- Annexe 23 La répartition du nombre de PME travaillant dans le commerce selon le secteur d'activités en 1990
La répartition des PME travaillant dans le commerce selon le secteur d'activités en fonction du nombre d'emplois en 1990
- Annexe 24 La répartition du nombre de PME travaillant dans les services selon le secteur d'activités en 1990
La répartition des PME travaillant dans les services selon le secteur d'activités en fonction du nombre d'emplois en 1990
- Annexe 25 Répartition des entreprises "industries diverses" selon le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois en fonction du secteur d'activités en 1990
- Annexe 26 Répartition des entreprises "services divers" selon le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois en fonction du secteur d'activités en 1990
- Annexe 27 Répartition du nombre d'entreprises "services divers" selon le secteur d'activités en 1990
- Annexe 28 Répartition des entreprises "services divers" selon le secteur d'activités en fonction du nombre d'emplois en 1990
- Annexe 29 Les types de communes pourvues de ZA selon la taille démographique et la situation en 1990
- Annexe 30 La taille des entreprises selon la taille et la situation des communes en 1990
- Annexe 31 La part respective de l'industrie, des commerces et des services en nombre d'entreprises sur l'ensemble des ZA selon les types de communes en 1990
- Annexe 32 Les entreprises sur les ZA en 1990: transferts et créations
- Annexe 33 Types de transferts d'entreprises en 1990
- Annexe 34 Les transferts d'entreprises: la taille des entreprises, nature des activités, et types de transferts en 1990
- Annexe 35 Les paramètres utilisés et les représentations retenues dans l'échantillonage selon la méthode des quotas

- Annexe 36 Dénombrement et types de cas retenus selon l'échantillonnage par la méthode des quotas
- Annexe 37 Les cas retenus d'après l'échantillonnage selon la méthode des quotas



83 01 10 10